

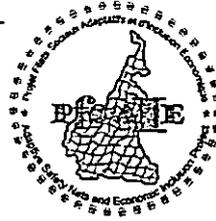
REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

COMITE TECHNIQUE DE SUIVI
DES PROGRAMMES ECONOMIQUES

PROJET FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS ET D'IN-
CLUSION ÉCONOMIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON 1

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING
AND REGIONAL DEVELOPMENT

TECHNICAL FOLLOW UP COMMITTEE
FOR ECONOMIC PROGRAMS

ADAPTIVE SAFETY NETS AND ECO-
NOMIC INCLUSION PROJECT

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU PROJET
FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS ET D'INCLUSION ECONOMIQUE

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AONO
N°008/AONO/MINEPAT/CTS/PFS-AIE/UGP/CSPM/2025 DU 26
DECEMBRE 2025 EN VUE DE LA CONCLUSION DES ACCORDS-
CADRES POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE TRAVAIL ET
EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE POUR LES PHASES
13 & 15 DES THIMO DU PFS-AIE EN 02 LOTS SUIVANT LE REGROU-
PEMENT DES ZONES D'INTERVENTION (ZONE 1 : REGION DU SUD-
OUEST, ZONE 2 : REGION DU NORD-OUEST)**

Agence d'Acquisition : Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Econo-
mique (PFS-AIE)

Pays : Cameroun

Maître d'Ouvrage : MINEPAT

Maître d'Ouvrage Délégué : Coordonnateur National du Projet Filets Sociaux
Adaptatifs et d'Inclusion Economique (PFS-AIE)

N° d'Identification: CM-UGP MINEPAT 523444-GO-RFB

Financement : Crédit IDA : N° 70480-CM

Émis le : 26 décembre 2025

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

COMITE TECHNIQUE DE SUIVI
DES PROGRAMMES ECONOMIQUES

PROJET FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS ET D'INCLUSION
ECONOMIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING
AND REGIONAL DEVELOPMENT

TECHNICAL FOLLOW UP COMMITTEE
FOR ECONOMIC PROGRAMS

ADAPTIVE SAFETY NETS AND ECONOMIC
INCLUSION PROJECT

Avis d'Appel d'offres

**Avis d'appel d'Offres National Ouvert N°008/AONO/
MINEPAT/CTS/PFS-AIE/UGP/CSPM/2025 du 26 décembre 2025
en vue de la conclusion des Accords- Cadres**

Agence d'Acquisition : Unité de Gestion du Projet Filets Sociaux Adaptatifs
et d'Inclusion Economique (PFS-AIE)

Pays : Cameroun

Nom du Projet : Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique
(PFS-AIE)

Financement : Crédit IDA : N° 70480-CM

Titre du Marché : Conclusion des Accords-cadres pour la fourniture du matériel de travail et Equipements de Protection Individuelle pour les Phases 13 & 15 des THIMO du PFS-AIE en 02 lots suivant le regroupement des zones d'intervention (zone 1 : région du Sud-Ouest, zone 2 : région du Nord-Ouest)

Reference STEP: CM-UGP-MINEPAT/CTS/PFS-AIE/UGP/CSPM/2025-GO-RFB

Emis le : 26 décembre 2025

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun a reçu un crédit de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour financer le Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique, et a l'intention d'utiliser une partie de ce *crédit* pour effectuer des paiements au titre de Commandes qui peuvent être attribuées en vertu des *Accords-Cadres (AC)* pour la fourniture du matériel de travail et Equipements de Protection Individuelle pour les Phases 13 & 15 des THIMO du PFS-AIE en 02 lots suivant le regroupement des zones d'intervention (zone 1 : région du Sud-Ouest, zone 2 : région du Nord-Ouest) conclus à l'issue d'une Procédure Primaire de Passation de Marché.
2. L'Agence d'Acquisition conduit la Passation Primaire des Marchés en vue de conclure des *Accords-Cadres*. L'Agence d'Acquisition est la seule Agence d'Acquisition en vertu des *Accords-Cadres*. L'Agence d'Acquisition sollicite des Offres sous plis scellés de la part de Soumissionnaires éligibles pour la fourniture du matériel de travail et Equipements de Protection Individuelle pour les Phases 13 & 15 des THIMO du PFS-AIE

Alu

en 02 lots suivant le regroupement des zones d'intervention (zone 1 : région du Sud-Ouest, zone 2 : région du Nord-Ouest) ainsi qu'il suit :

Lot 1 : Fourniture du matériel de travail et Equipements de Protection Individuelle pour les Phases 13 & 15 des THIMO du PFS-AIE dans la région du Sud-Ouest (zone 1) en deux commandes :

N°	INTITULE / TITLE	UNITE	Commandes		Délais de livraison
			Commande 1, Phase 13 Région Sud-Ouest	Commande 2, Phase 15 Région Sud-Ouest	
1	Arrosoire de 11 l/Watering cans of 11L	U	80	30	30 jours
2	Balais coco/ Coconut brooms	U	160	60	
3	Barre à mine/crowbar	U	120	15	
4	Bidons de 20l/Plastic Cans of 20l	U	200	30	
5	Bottes/ Boots	Paires	1 600	600	
6	Brosse métallique/Ironbrush	U	8	3	
7	Brouettes/ Wheel barrows	U	320	120	
8	Burrins/Chisels	U	20	12	
9	Casque/Helmet	U	800	600	
10	Chasubles (gilets de sécurité)/ Chasubles (safetyvests)	U		1 650	
11	Ciment cpj 35/Ciment cpj 35	Sacs		120	
12	Dame manuelle métallique/Metallic manual hand compactor	U		30	
13	Décamètre / Decametre	U		12	
14	Fer à béton de diamètre 10 mm/concreteiron	U		60	
15	Ficelles de 100m/String Lines of 100m	U		24	
16	Fourche avec manche en bois/Pitchfork with wooden handles	U	100	150	
17	Gants en cuir/Handgloves made of leather	U	1 600	600	
18	Gobelets /Goblets	U	4 000	1 500	
19	Haches avec manche/Axes with handles	U	60	15	
20	Houe avec manche en bois/Hoe with handle made of wood	U	200	75	
21	Lattes de 5 m/Laths of 5 m	U	80	60	
22	Limes/file	U	80	15	
23	Lunette de protection/safetyeye glasses	U	800	300	
24	Machettes/Machetes	U	320	120	
25	Manches des pelles en bois/WoodenHandles for shovels	U	120	45	
26	Manches des pioches en bois/woodenhandles for dig axes	U	120	45	
27	Marteau de charpentier/Carpentershammer	U	20	9	

012

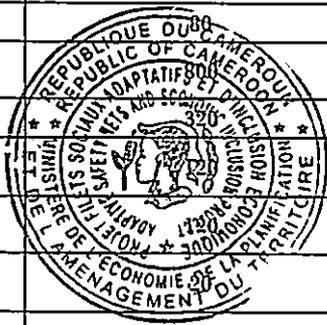
N°	INTITULE / TITLE	UNITE	Commandes		Délais de livraison
			Commande 1, Phase 13 Région Sud-Ouest	Commande 2, Phase 15 Région Sud-Ouest	
28	Marteaux 500 ou 560 g/Slesh Hammer 500 or 560 g	U	40	15	
29	Masque de protection lavable / Washable protective mask	U	4 000	1 500	
30	Massette de 10 kg/Hammer of 10 kg	U	8	3	
31	Mètre de 5m/meter of 5m	U	60	24	
32	Pelles beches avec manche en bois/Shovels spades with wooden handles	U	320	120	
33	Pelles rondes avec manche en bois/Round shovels with wooden handles	U	240	90	
34	Pioches avec manche en bois/Dig axes with wooden handles	U	320	120	
35	Planche de 5 m/Boards of 5 m	U	80	60	
36	Pointe 80 (paquet)/Nail 80 (packets)	Paquets	20	9	
37	Porte tout/truck	U	4	0	
38	Râteaux avec manche en bois/Rakes with handles made of wood	U	320	120	
39	Rouleau de fil d'attaches/Roll of tie wire	U	20	30	
40	Ruban de sécurité rouge blanc de 100 metres/100 meter red white security tape	U	160	60	
41	Sacs plastiques biodégradables/Biodegradable plastic bags	U	80	30	
42	Sacs vides de 100kg/Empty bags of 100kg	U	3 200	1 200	
43	Scies à métaux/Hack saw	U	8	15	
44	Seau maçon de 15 l/Mason Bucket	U	200	75	
45	Tridents avec manche en bois/Tridents with handle made of wood	U	240	120	
46	Truelles de maçon/Builders trowel	U	100	45	

Lot 2 : Fourniture du matériel de travail et Equipements de Protection Individuelle pour les Phases 13 & 15 des THIMO du PFS-AIE de la région du Nord-Ouest (Zone 2) en deux commandes.

N°	INTITULE / TITLE	UNITE	Commandes		Délais de livraison
			Commande 1 Phase 13 Région Nord-Ouest	Commande 2 Phase 15 Région Nord-Ouest	
1	Arrosoire de 11 l/Watering cans of 11L	U	80	20	30 jours
2	Balais coco/ Coconut brooms	U	160	40	
3	Barre à mine/crowbar	U	120	10	
4	Bidons de 20l/Plastic Cans of 20l	U	200	20	
5	Bottes/ Boots	Paires	1 600	400	
6	Brosse métallique/Ironbrush	U	8	2	
7	Brouettes/ Wheel barrows	U	320	80	
8	Burrins/Chisels	U	20	8	
9	Casque/Helmet	U	800	400	
10	Chasubles (gilets de sécurité)/Chasubles (safety vests)	U	4 080	1 100	

CR

N°	INTITULE / TITLE	UNITE	Commandes		Délais de livraison
			Commande 1 Phase 13 Région Nord-Ouest	Commande 2 Phase 15 Région Nord-Ouest	
11	Ciment cpj 35/Ciment cpj 35	Sacs de 50 kg	100	80	30 jours
12	Dame manuelle métallique/Metallic manual hand compactor	U	80	20	
13	Décamètre / Decametre	U	32	8	
14	Fer à béton de diamètre 10 mm/concreteiron	U	60	40	
15	Ficelles de 100m/String Lines of 100m	U	60	16	
16	Fourche avec manche enbois/Pitchfork with wooden handles	U	100	100	
17	Gans en cuir/Handglooves made of leather	U	1 600	400	
18	Gobelets /Goblets	U	4 000	1 000	
19	Haches avec manche/Axes with handles	U	60	10	
20	Houe avec manche enbois/Hoe with handle made of wood	U	200	50	
21	Lattes de 5 m/Laths of 5 m	U	80	40	
22	Limes/file	U		10	
23	Lunette de protection/safetyeye glasses	U		200	
24	Machettes/Machetes	U		80	
25	Manches des pelles en bois/WoodenHandles for shovels	U		30	
26	Manches des pioches en bois/woodenhandles for dig axes	U		30	
27	Marteau de charpentier/Carpentershammer	U		6	
28	Marteaux 500 ou 560 g/Slesh Hammer 500 or 560 g	U	40	10	
29	Masque de protection lavable / Washable protective mask	U	4 000	1 000	
30	Massette de 10 kg/Hammer of 10 kg	U	8	2	
31	Mètre de 5m/ Meter of 5m	U	60	16	
32	Pelles beches avec manche en bois/Shovels spades with wooden handles	U	320	80	
33	Pelles rondes avec manche en bois/Round shovels with wooden handles	U	240	60	
34	Pioches avec manche en bois/Dig axes withwoodenhandles	U	320	80	
35	Planche de 5 m/Boards of 5 m	U	80	40	
36	Pointe 80 (paquet)/Nail 80 (packets)	Paquets	20	6	
37	Porte tout/truck	U	4	0	
38	Rateaux avec manche enbois/Rakes with handles made of wood	U	320	80	



AK

N°	INTITULE / TITLE	UNITE	Commandes		Délais de livraison
			Commande 1 Phase 13 Région Nord-Ouest	Commande 2 Phase 15 Région Nord-Ouest	
39	Rouleau de fil d'attaches/Roll of tie wire	U	20	20	
40	Ruban de sécurité rouge blanc de 100 metres/ 100 meter red white security tape	U	160	40	
41	Sacs plastiques biodégradables/Bio-degradable plastic bags	U	80	20	
42	Sacs vides de 100kg/Empty bags of 100kg	U	3 200	800	
43	Scies à métaux/Hack saw	U	8	10	
44	Seau maçon de 15 l/Mason Bucket of 15l	U	200	50	
45	Tridents avec manche en bois/Tridents with handle made of wood	U	240	80	
46	Truelles de maçon/Builders trowel	U	100	30	

Calendrier indicatif de livraison

PHASES	MOIS DE RECEPTION
13	Mars 2026
15	Novembre 2026

Les fournitures relatives à chaque commande seront livrées au plus tard 30 (trente) jours à compter de la date de notification du bon de commande.

Lieux de livraison

	Lieu de Destination	
	Commande 1	Commande 2
	Région du Sud-Ouest	Région du Sud-Ouest
Lot 1 : Fourniture du matériel de travail et Equipements de Protection Individuelle pour les Phases 13 & 15 des THIMO du PFS-AIE dans la région du Sud-Ouest (zone 1) en deux commandes	Communes d'Alou, Konye, Eyumojock, Dikome-Balue.	Communes de Limbé I, Limbé III, Buéa.

	Lieu de Destination	
	Commande 1	Commande 2
	Région du Nord-Ouest	Région du Nord-Ouest
Lot 2 : Fourniture du matériel de travail et Equipements de Protection Individuelle pour les Phases 13 & 15 des THIMO du PFS-AIE dans la région du Nord-Ouest (Zone 2) en deux commandes.	Communes de Batibo, Babessi, Njinikom, Bafut.	Communes de Bamenda I, Bamenda II.

L'évaluation des offres sera faite par lot et les lots seront attribués séparément.

AM

3. *Les Accords-Cadres* à conclure seront à *Utilisateur Unique*. L'Utilisateur Unique autorisé à acheter en vertu des *Accords-Cadres* est le *Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique*.
4. *Les Accords-Cadres* à conclure seront chacun à *Fournisseur Unique*.
5. La sélection d'un Fournisseur dans le cadre d'un AC pour l'attribution de Commandes sera effectuée par une procédure de Passation Secondaire des Marchés tel que défini dans l'Accord-Cadre (AC). Cependant, la conclusion de l'Accord-Cadre n'imposera pas d'obligation à l'Agence d'Acquisition, y compris les Agences d'Acquisition participantes, d'acquérir les Fournitures par Commandes. La conclusion de l'Accord-Cadre ne garantit pas qu'un Fournisseur qui a obtenu un AC sera attributaire de Commandes.
6. L'appel d'offres sera conduit par mise en concurrence Nationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le « Règlement de la Banque mondiale applicable aux Emprunteurs – Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement » le Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement, Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants, septième édition, septembre 2025 » et est ouvert à tous les Soumissionnaires éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.
7. Les Soumissionnaires peuvent remettre une offre pour un ou plusieurs lots.
8. *Les Accords-Cadres* sont conclus pour une durée de 3 ans à compter de la durée indiquée dans l'Accord-Cadre. La durée initiale peut être prolongée d'un maximum de deux années supplémentaires.
9. La Procédure Primaire d'Acquisition établira un ou plusieurs Accords-Cadres Fermés.
10. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations aux jours et heures ouvrables entre 8 heures et 16 heures auprès de l'Unité de Gestion du PFS-AIE et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous : *Unité de Gestion du PFS-AIE sis à Yaoundé au quartier Tsinga, Rue 1898, derrière le Palais des Congrès, face Polyclinique du Palais, BP : 5838 Yaoundé-Cameroun, Email: projetfilets sociaux.aie@gmail.com avec copie à michnjoh@yahoo.fr et andylobe2000@yahoo.fr*.
11. Le Dossier d'Appel d'Offres sera obtenu au *Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique*, Cellule des marchés, 2^{ème} étage Porte 5, Email: *projetfilets sociaux.aie@gmail.com* dès publication du présent Avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de 100 000 (cent mille) FCFA représentant les frais d'acquisition du dossier sur le Compte N° 335 988 ouvert auprès des 12 agences BICEC ci-après au nom de "Compte Spécial CAS ARMP".



PR

Il s'agit de : Agence Centrale Yaoundé, Douala Bonanjo, Buéa, Ebolowa, Dschang, Ngaoundéré, Maroua, Limbé, Bafoussam, Bamenda, Garoua et Bertoua.

12. Les offres doivent être produites en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies marquées comme tels, et chiffrées Hors Taxes (HT) et Toutes Taxes Comprises (TTC), accompagnées de la version scannée de l'original de l'offre déposée (signée et cachetée) sur clé USB.
13. Les Offres devront être déposées à l'adresse ci-dessous au plus tard le vendredi 30 janvier 2026 à 14 heures, heure locale. La soumission des Offres par voie électronique *ne sera pas* autorisée. Toute Offre arrivée après l'expiration du délai limite de dépôt des offres sera rejetée. Les Offres seront ouvertes publiquement en présence des représentants des Soumissionnaires et des personnes présentes, dans la salle de réunion de l'Unité de Gestion du Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Économique sise au quartier Tsinga, Rue 1898, derrière le Palais des Congrès, face Polyclinique du Palais, le vendredi 30 janvier 2026 à 15 heures, heure locale.
14. Une attention particulière doit être portée au Règlement de Passation de Marchés qui exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur la propriété effective du bénéficiaire, en même temps que la publication de la notification de l'attribution de l'accord cadre, en utilisant le Formulaire de Divulgation des Bénéficiaires Effectifs inclu dans le Dossier d'Appel d'Offres.

15. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:

Unité de Gestion du Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique Sise
au quartier Tsinga, Derrière le Palais des Congrès, Rue 1898,
Cellule des marchés, 2^{ème} étage Porte 5
BP 5838 Yaoundé, Cameroun
Email: projetfiletsociaux.aie@gmail.com

Les enveloppes fermées devront comprendre la mention suivante :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/MINEPAT/CTS/PFS-AIE/UGP/
CSPM/2025 DU 26 DECEMBRE 2025 EN VUE DE LA CONCLUSION DES ACCORDS-CADRES POUR
L'ACQUISITION DU MATERIEL DE TRAVAIL ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION
INDIVIDUELLE POUR LES PHASES 13 & 15 DES THIMO DU PFS-AIE EN 02 LOTS SUIVANT LE
REGROUPEMENT DES ZONES D'INTERVENTION (ZONE 1 : REGION DU SUD-OUEST, ZONE 2 :
REGION DU NORD-OUEST) ».

LOT N°.....

« A N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DEPOUILLEMENT ».

LE COORDONNATEUR NATIONAL

Copies :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- SOPECAM;
- CHRONO ;
- ARCHIVES ;
- AFFICHAGE.

P.0


Andriane Charlotte
Coordonnatrice Nationale

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE

COMITE TECHNIQUE DE SUIVI
DES PROGRAMMES ECONOMIQUES

PROJET FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS ET
D'INCLUSION ECONOMIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING
AND REGIONAL DEVELOPMENT

TECHNICAL FOLLOW UP COMMITTEE
FOR ECONOMIC PROGRAMS

ADAPTIVE SAFETY NETS AND
ECONOMIC INCLUSION PROJECT

Invitation to tender

Open National Call for Tenders N°008/AONO/MINEPAT/CTS/PFS-AIE/UGP/CSPM/2025 OF DECEMBER 26, 2025 in view of the conclusion of the Framework Agreements

Acquisition Agency: Adaptive Safety Nets and Economic Inclusion Project Management Unit (PFS-AIE)

Country: *Cameroon*

Name of the project: Adaptive Safety Nets and Economic Inclusion Project (PFS-AIE)

Funding: IDA Credit: No. 70480

Market Title: Conclusion of Framework Agreements for the supply of work materials and Personal Protective Equipment for Phases 13 & 15 of THIMO of PFS-AIE in 02 batches following the grouping of intervention zones (zone 1: South-west region, zone 2: North-west region)

No of reference: *CM-UGP MINEPAT-523444-GO-RFB*

Send the : *december 26, 2025*

1. The Government of the Republic of Cameroon has received a credit from the International Development Association (IDA) to finance the Adaptive Safety Nets and Economic Inclusion Project, and intends to use part of this credit to carry out payments under Orders which may be awarded under the Framework Agreements (CA) for the supply of work materials and Personal Protective Equipment for Phases 13 & 15 of THIMO of PFS-AIE in 02 batches following the grouping of intervention zones (zone 1: South-west region, zone 2: North-west) concluded following a Primary Procurement Procedure.
2. The Procurement Agency conducts the Primary Procurement with a view to concluding Framework Agreements. The Acquisition Agency is the only Acquisition Agency under the Framework Agreements. The Acquisition Agency solicits Bids in sealed envelopes from eligible Bidders for the supply of work materials and Personal Protective Equipment

Alh

for Phases 13 & 15 of PFS-AIE in 02 batches following the grouping of intervention zones (zone 1: South-west region, zone 2: North-west region) as follows:

Lot 1: Supply of work materials and Personal Protective Equipment for Phases 13 & 15 of the THIMO of the PFS-AIE of South-west region (zone 1) in two orders:

N°	INTITULE / TITLE	UNITE	Orders		Délais de livraison
			Order 1, Phase 13 Southwest region	Order 2, Phase 15 Southwest region	
1	Arrosoire de 11 l/Watering cans of 11L	U	80	30	30 days
2	Balais coco/ Coconut brooms	U	160	60	
3	Barre à mine/crowbar	U	120	15	
4	Bidons de 20l/Plastic Cans of 20l	U	200	30	
5	Bottes/ Boots	Paires	1 600	600	
6	Brosse métallique/Ironbrush	U	8	3	
7	Brouettes/ Wheel barrows	U	320	120	
8	Burrins/Chisels	U	20	12	
9	Casque/Helmet	U	800	600	
10	Chasubles (gilets de sécurité)/ Chasubles (safetyvests)	U	4 080	1 650	
11	Ciment cpj 35/Ciment cpj 35	U	100	120	
12	Dame manuelle métallique/Metallic hand compactor	U	80	30	
13	Décamètre / Decametre	U	32	12	
14	Fer à béton de diamètre 10 mm/corner iron	U	60	60	
15	Ficelles de 100m/String Lines of 100m	U	60	24	
16	Fourche avec manche en bois/Pitchfork wooden handles	U	100	150	
17	Gans en cuir/Handgloves made of leather	U	1 600	600	
18	Gobelets /Goblets	U	4 000	1 500	
19	Haches avec manche/Axes with handles	U	60	15	
20	Houe avec manche en bois/Hoe with handle made of wood	U	200	75	
21	Lattes de 5 m/Laths of 5 m	U	80	60	
22	Limes/file	U	80	15	
23	Lunette de protection/safetyeye glasses	U	800	300	
24	Machettes/Machetes	U	320	120	
25	Manches des pelles en bois/WoodenHandles for shovels	U	120	45	
26	Manches des pioches en bois/woodenhandles for dig axes	U	120	45	
27	Marteau de charpentier/Carpentershammer	U	20	9	
28	Marteaux 500 ou 560 g/Slesh Hammer 500 or 560 g	U	40	15	

AM

N°	INTITULE / TITLE	UNITE	Orders		Délais de livraison
			Order 1, Phase 13 Southwest region	Order 2, Phase 15 Southwest region	
29	Masque de protection lavable / Washable protective mask	U	4 000	1 500	
30	Massette de 10 kg/Hammer of 10 kg	U	8	3	
31	Mètre de 5m/meter of 5m	U	60	24	
32	Pelles heches avec manche en bois/Shovels spades with wooden handles	U	320	120	
33	Pelles rondes avec manche en bois/Round shovels with wooden handles	U	240	90	
34	Pioches avec manche en bois/Dig axes with wooden handles	U	320	120	
35	Planche de 5 m/Boards of 5 m	U	80	60	
36	Pointe 80 (paquet)/Nail 80 (packets)	Paquets	20	9	
37	Porte tout/truck	U	4	0	
38	Râteaux avec manche en bois/Rakes with handles made of wood	U	320	120	
39	Rouleau de fil d'attaches/Roll of tie wire	U	20	30	
40	Ruban de sécurité rouge blanc de 100 metres/ 100 meter red white security tape	U	160	60	
41	Sacs plasties biodégradables/Biodegradable plastic bags		80	30	
42	Sacs vides de 100kg/Empty bags of 100kg		200	1 200	
43	Scies à métaux/Hack saw			15	
44	Seau maçon de 15 l/Mason Bucket of 15l			75	
45	Tridents avec manche en bois/Tridents with handle made of wood			120	
46	Truelles de maçon/Builders trowel		100	45	

Lot 2: Supply of work materials and Personal Protective Equipment for Phases 13 & 15 of the THIMO of PFS-AIE of the North-west region (Zone 2) in two orders.

N°	INTITULE / TITLE	UNITE	Orders		Délais de livraison
			Order 1 Phase 13 North-west region	Order 2 Phase 15 North-west region	
1	Arrosoire de 11 l/Watering cans of 11L	U	80	20	30 days
2	Balais coco/ Coconut brooms	U	160	40	
3	Barre à mine/crowbar	U	120	10	
4	Bidons de 20l/Plastic Cans of 20l	U	200	20	
5	Bottes/ Boots	Paires	1 600	400	
6	Brosse métallique/Ironbrush	U	8	2	
7	Brouettes/ Wheel barrows	U	320	80	
8	Burrins/Chisels	U	20	8	
9	Casque/Helmet	U	800	400	
10	Chasubles (gilets de sécurité)/ Chasubles (safety vests)	U	4 080	1 100	
11	Ciment cpj 35/Ciment cpj 35	Sacs de 50 kg	100	80	

AK

N°	INTITULE / TITLE	UNITE	Orders		Délais de livraison
			Order 1 Phase 13 North-west region	Order 2 Phase 15 North-west region	
12	Dame manuelle métallique/Metallic manual hand compactor	U	80	20	
13	Décamètre / Decametre	U	32	8	
14	Fer à béton de diamètre 10 mm/concreteiron	U	60	40	
15	Ficelles de 100m/String Lines of 100m	U	60	16	
16	Fourche avec manche enbois/Pitchfork with wooden handles	U	100	100	
17	Gans en cuir/Handglooves made of leather	U	1 600	400	
18	Gobelets /Goblets	U	4 000	1 000	
19	Haches avec manche/Axes with handles	U	60	10	
20	Houe avec manche enbois/Hoe with handle made of wood	U	200	50	
21	Lattes de 5 m/Laths of 5 m	U	80	40	
22	Limes/file	U	80	10	
23	Lunette de protection/safeteyeye glasses	U	800	200	
24	Machettes/Machetes	U	320	80	
25	Manches des pelles en bois/WoodenHandles for shovels	U	120	30	
26	Manches des pioches en bois/woodenhandles for dig axes	U	120	30	
27	Marteau de charpentier/Carpentershammer	U	20	6	
28	Marteaux 500 ou 560 g/Slesh Hammer 500 or 560 g	U	40	10	
29	Masque de protection lavable / Washable protective mask	U	4 000	1 000	
30	Massette de 10 kg/Hammer of 10 kg	U	8	2	
31	Mètre de 5m/ Meter of 5m	U	60	16	
32	Pelles beches avec manche en bois/Shovels spades with wooden handles	U	320	80	
33	Pelles rondes avec manche en bois/Round shovels with wooden handles	U	240	60	
34	Pioches avec manche en bois/Dig axes withwoodenhandles	U	320	80	
35	Planche de 5 m/Boards of 5 m	U	80	40	
36	Pointe 80 (paquet)/Nail 80 (packets)	Paquets	20	6	
37	Porte tout/truck	U	4	0	
38	Râteaux avec manche enbois/Rakes with handles made of wood	U	320	80	
39	Rouleau de fil d'attaches/Roll of tie wire	U	20	20	

30 days

ah

N°	INTITULE / TITLE	UNITE	Orders		Délais de livraison
			Order 1 Phase 13 North-west region	Order 2 Phase 15 North-west region	
40	Ruban de sécurité rouge blanc de 100 metres/ 100 meter red white security tape	U	160	40	
41	Sacs plastics biodégradables/Biodegradable plastic bags	U	80	20	
42	Sacs vides de 100kg/Empty bags of 100kg	U	3 200	800	
43	Scies à métaux/Hack saw	U	8	10	
44	Seau maçon de 15 l/Mason Bucket of 15l	U	200	50	
45	Tridents avec manche en bois/Tridents with handle made of wood	U	240	80	
46	Truelles de maçon/Builders trowel	U	100	30	

Indicative delivery schedule

PHASES	MONTH OF RECEIPT
13	March 2026
15	November 2026

The supplies relating to each order will be delivered no later than 30 (thirty) days from the date of notification of the purchase order.

Delivery locations

	Delivery location	
	Order 1 South-west Region	Order 2 South-west Region
<i>Lot 1: Supply of work materials and Personal Protective Equipment for Phases 13 & 15 of the THIMO of PFS-AIE of South-west region (zone 1) in two orders</i>	<i>Municipalities of Alou, Konye, Eyumojock, Dikome-Balue.</i>	<i>Municipalities of Limbé I, Limbé III, Buéa.</i>

	Delivery location	
	Order 1 North-west Region	Order 2 North-west Region
<i>Lot 2: Supply of work materials and Personal Protective Equipment for Phases 13 & 15 of the THIMO of PFS-AIE of the North-west region (Zone 2) in two orders</i>	<i>Municipalities of Batibo, Babessi, Njinikom, Bafut.</i>	<i>Municipalities of Bamenda I, Bamenda II.</i>

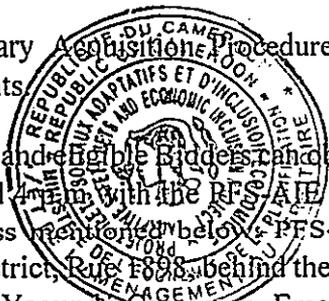
The evaluation of offers will be made by lot and the lots will be awarded separately.

However, a service provider cannot be awarded more than two lots.

3. *Framework Agreements* to be concluded will be Single User. The Sole User authorized to purchase under the Framework Agreements is the Adaptive Safety Nets and Economic Inclusion Project.

PL

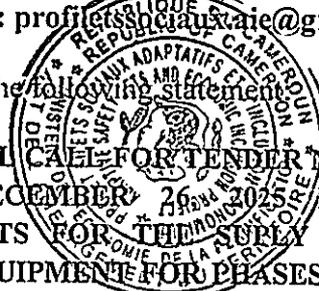
4. *Framework Agreements* to be concluded will each be with a Sole Supplier.
5. The selection of a Supplier within the framework of a CA for the award of Orders will be carried out by a Secondary Procurement procedure as defined in the Framework Agreement (FA). However, entering into the Master Agreement will not impose any obligation on the Acquisition Agency, including participating Acquisition Agencies, to procure the Supplies by Order. The conclusion of the Framework Agreement does not guarantee that a Supplier who has obtained an AC will be awarded Orders.
6. The call for tenders will be conducted by national competition using a Call for Tenders (ICB) as defined in the "World Bank Regulations Applicable to Borrowers – Procurement in the Framework of Project Financing 'Investment " Procurement Regulations for requesting Investment Project Financing (IPF) borrowers, Procurement in Investment Project Financing, Goods, Works, Non Consulting and Consulting Services, seventh edition, september 2025 » and is open to all eligible Bidders as defined in the Procurement Regulations.
7. Bidders may submit an Offer for one or more lots.
8. *Framework Agreements* are concluded for a period of 3 years from the duration indicated in the Framework Agreement. The initial term can be extended by a maximum of two additional years.
9. The Primary Acquisition Procedure will establish one or several Closed Framework Agreements.
10. Interested and eligible Bidders can obtain information on working days and hours between 8 a.m. and 4 p.m. with the PFS-AIE Management Unit and read the tender documents at the address mentioned below: PFS-AIE Management Unit located in Yaoundé in the Tsinga district, Rue F008, behind the the Congrès Palace, opposite Polyclinique du Palais, BP: 5838 Yaoundé-Cameroun, Email: projectfilets sociaux.aie@gmail.com with copy to michnjoh@yahoo.fr and andylobe2000@yahoo.fr.
11. The Tender Document will be obtained from the Adaptive Safety Nets and Economic Inclusion Project, Procurement Unit, 2nd floor Door 5, Email: projectfilets sociaux.aie@gmail.com upon publication of this Notice, upon presentation of a receipt for payment of a non-refundable sum of 100,000 (one hundred thousand) CFA francs representing the costs of acquiring the file on Account No. 335,988 opened in the 12 BICEC agencies bellow in the name of "Special CAS ARMP Account". These are: Central Agency Yaoundé, Douala Bonanjo, Buéa, Ebolowa, Dschang, Ngaoundéré, Maroua, Limbé, Bafoussam, Bamenda, Garoua and Bertoua.
12. The bids must be produced in five (05) copies including one (01) original and four (04) copies marked as such and quoted excluding taxes (HT) and all taxes included (TTC), accompanied by the scanned version of the original of the bid submitted on USB key. 



13. Bids must be submitted to the address below no later than Friday, January 30, 2026 at 2 p.m. local time. Submission of Bids electronically will not be permitted. Any Offer received after the deadline for submitting offers will be rejected. The Bids will be opened publicly in the presence of representatives of the Bidders and those present, in the meeting room of the Adaptive Safety Nets and Economic Inclusion Project Management Unit located in the Tsinga district, Rue 1898, behind the Palais des Congrès, opposite Polyclinique du Palais, on Friday, January 30, 2026 at 3 p.m., local time.
14. Particular attention should be paid to the Procurement Regulations which require the Borrower to disclose information on the beneficial ownership of the beneficiary, at the same time as the publication of the notification of the award of the framework agreement, using the Beneficial Ownership Disclosure Form included in the Tender Document.
15. The address referred to above is:

Adaptive Safety Nets and Economic Inclusion Project Management Unit
Located at Tsinga, Behind the Congrès Palace, Street 1898,
procurement Unit, 2nd floor Door 5
BP 5838 Yaoundé, Cameroon
Email: profits sociaux aie@gmail.com

Closed envelopes must include the following statement



"NOTICE OF OPEN NATIONAL CALL FOR TENDER N°008/AONO/ MINEPAT/CTS/PFS-AIE/UGP/CSPM/2025 OF DECEMBER 29, 2025 FOR THE CONCLUSION OF FRAMEWORKS AGREEMENTS FOR THE SUPPLY OF WORK MATERIALS AND PERSONAL PROTECTIVE EQUIPMENT FOR PHASES 13 & 15 OF THIMO OF PFS-AIE IN 02 LOTS FOLLOWING THE GROUPING OF INTERVENTION ZONES (ZONE 1 : SOUTH-WEST REGION, ZONE 2 : NORTH-WEST REGION).

LOT N°.....

"TO BE OPENED ONLY DURING THE COUNTING SESSION".

THE NATIONAL COORDINATOR

Copies:

- MINMAP;
- ARMP;
- SOPECAM;
- CHRONO;
- ARCHIVES;
- DISPLAY.

P. 0

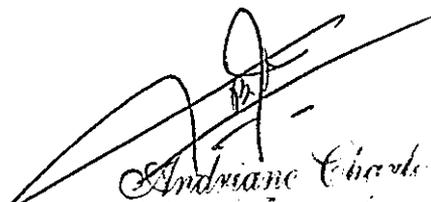

Adriane Charlotte

Table des matières

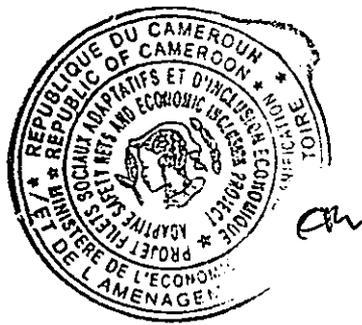
PREMIÈRE PARTIE - Procédures d'Appel d'Offres	17
Section I. Instructions aux Soumissionnaires (IS)	19
Section II. Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO).....	49
Section III. Critères d'Evaluation et de Qualification	57
Section IV. Formulaire de Soumission.....	61
Section V. Pays éligibles.....	109
Section VI. Règles de la Banque en matière de	111
Fraude et Corruption	111
DEUXIÈME PARTIE - Besoins d'Acquisitions	115
Section VII. Liste des Fournitures, Calendrier de Livraison, Spécifications techniques et Plans.....	117
TROISIÈME PARTIE – Formulaire de l'Agence d'Acquisition	132
QUATRIÈME PARTIE - Accord-Cadre	140
Accord-Cadre.....	141
Annexe de l'Accord-Cadre: Fraude et Corruption.....	157
ANNEXE 1: Besoins d'Acquisition.....	162
ANNEXE 2: Bordereaux de passation.....	175
ANNEXE 3 : Formulaire de Garantie.....	176
ANNEXE 4: Procédure Secondaire d'Acquisition	181
ANNEXE 5 : Liste des Acheteurs (s'il y a lieu).....	Erreur ! Signet non défini.



ah

PREMIÈRE PARTIE - Procédures d'Appel d'Offres

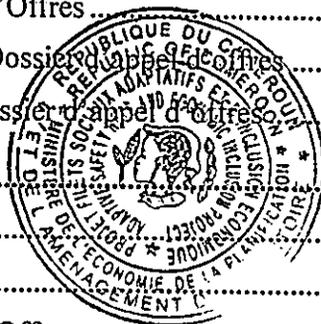




Section I. Instructions aux Soumissionnaires (IS)

Table des clauses

A. Généralités	21
1. Objet du Marché	21
2. Origine des Fonds	23
3. Fraude et Corruption	24
4. Candidats admis à concourir	24
5. Fournitures et Services connexes répondant aux critères d'éligibilité.....	28
B. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres	28
6. Sections du Dossier d'Appel d'Offres	28
7. Éclaircissements apportés au Dossier d'appel d'offres	29
8. Modifications apportées au Dossier d'appel d'offres	30
C. Préparation des Offres	30
9. Frais de soumission.....	30
10. Langue de l'offre.....	30
11. Documents constitutifs de l'Offre.....	31
12. Lettre de soumission et Bordereaux des Prix.....	32
13. Variantes	32
14. Prix de l'Offre et Rabais	32
15. Monnaies de l'Offre et de règlement	33
16. Documents attestant que les Fournitures et Services connexes répondent aux critères d'origine et sont conformes	34
17. Documents attestant de l'éligibilité et des qualifications du Soumissionnaire.....	35
18. Période de validité des Offres	35
19. Garantie de Soumission	36
20. Forme et Signature de l'Offre.....	36
D. Dépôt des Offres et Ouverture des Plis	37
21. Cachetage et Marquage des Offres	37



Handwritten signature or initials.

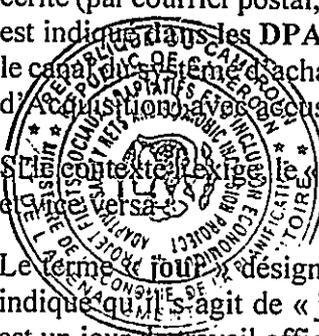
22.	Date et heure limite de dépôt des Offres.....	37
23.	Offres hors délai.....	38
24.	Retrait, Substitution et Modification des Offres.....	38
25.	Ouverture publique des Offres.....	38
E.	Évaluation et Comparaison des Offres.....	40
26.	Confidentialité.....	40
27.	Éclaircissements concernant les Offres.....	40
28.	Divergences, Réserves ou Omissions.....	40
29.	Détermination de la Conformité des Offres.....	41
30.	Non-conformités, Erreurs et Omissions.....	41
31.	Correction des Erreurs Arithmétiques.....	42
32.	Conversion en une seule monnaie.....	42
33.	Marge de préférence.....	42
34.	Evaluation des Offres.....	42
35.	Comparaison des Offres.....	44
36.	Qualification du soumissionnaire.....	44
38.	Période d'Attente.....	45
39.	Notification d'Intention de Conclure un Accord-Cadre.....	45
F.	Attribution de Contrat-Cadre.....	45
40.	Critères d'attribution.....	45
41.	Notification de la Conclusion d'un Accord-Cadre.....	46
42.	Pas d'Obligation d'Acheter.....	46
43.	Non-exclusivité.....	46
44.	Débriefing par l'Agence d'Acquisition.....	46
45.	Signature de l'Accord-Cadre.....	47
46.	Publication de la Notification de la Conclusion de l'Accord-Cadre.....	47
47.	Réclamation relative à la passation de marchés.....	48
G.	Procédure Secondaire d'Acquisition pour attribution de Commande subséquente.....	48
48.	Méthode et Critères pour attribution d'une Commande subséquente.....	48
49.	Révision du Prix de Référence.....	48



AL

Section I. Instructions aux Soumissionnaires (IS)

A. Généralités

1. **Objet du Marché**
- 1.1 Faisant suite à l'Avis d'Appel d'Offres indiqué dans les Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO), l'Agence d'Acquisition, tel qu'il est indiqué dans les DPAO, émet le présent Appel d'Offres (AO) en tant que Procédure Primaire de Passation de Marché en vue de l'acquisition de Fournitures, pouvant conduire à la mise en place d'un (ou à des) Accord(s)-Cadre(s) avec le(s) Soumissionnaire(s) retenu(s). Le nom et l'identification de cet AO sont indiqués dans les DPAO.
- 1.2 Tout au long du présent Dossier d'appel d'offres :
- (a) Le terme « par écrit » signifie communiqué sous forme écrite (par courrier postal, courriel, télécopie, incluant si cela est indiqué dans les DPAO, la distribution ou la remise par le canal de paiement d'achat électronique utilisé par l'Agence d'Acquisition) avec accusé de réception ;
 - (b) ~~Si le contexte exige le « singulier » désigne le « pluriel », et vice versa ;~~
 - (c) Le terme « jour » désigne un jour calendaire, sauf s'il est indiqué qu'il s'agit de « jour ouvrable ». Un jour ouvrable est un jour de travail officiel de l'Emprunteur, à l'exclusion des jours fériés officiels de l'Emprunteur ;
 - (d) Le terme « Commande ou Commande subséquente » signifie une commande ou un marché attribué dans le cadre d'un Accord-Cadre par le moyen d'un Processus Procédure Secondaire d'Acquisition pour la livraison de Fournitures et Services connexes. Les parties à la commande ou au arché sont l'Acheteur et le Fournisseur ;
 - (e) « Accord-Cadre Fermé » : Un Accord-Cadre Fermé est un accord-cadre dans lequel une nouvelle firme ne peut participer dans l'accord-Cadre durant la durée dudit accord-cadre ;
 - (f) « Pays » signifie le pays de l'Agence d'Acquisition/de l'Acheteur ;
- 
- ph*

- (g) La « Période de livraison » est la période spécifiée à partir de la date de passation d'une Commande pour la livraison des Fournitures, en vertu des INCOTERMS applicables ;
- (h) L'« Accord-Cadre (AC) » signifie l'accord entre l'Agence d'Acquisition et le(s) Fournisseur(s) (le(s) Soumissionnaire(s) retenu(s)) pour établir les termes et procédures devant régir l'attribution des Commandes en vertu de l'accord ;
- (i) « Fournisseur AC » signifie un Fournisseur ;
- (j) « Fournitures » désigne tous biens, matériaux ou articles que le Fournisseur est tenu de fournir à un Acheteur en vertu d'une Commande placée en vertu d'un Accord-Cadre. Les détails de ces Fournitures sont énoncés dans la Partie 2, Besoins de Fournitures et dans l'Accord-Cadre, et sont spécifiquement décrits dans la Commande spécifique. Le cas échéant, à des fins d'interprétation, la définition des Fournitures comprend les Services connexes ;
- (k) « Acheteur principal » lorsque nommé dans l'Accord-Cadre, l'Acheteur principal est une partie à l'Accord-Cadre, dans sa capacité de (a) agence principale agissant au nom des acheteurs participants en tant que gestionnaire et administrateur de l'Accord-Cadre ; et (b) Acheteur de plein droit ;
- (l) « Accord-Cadre avec Utilisateurs Multiples » signifie un Accord-Cadre dans lequel plus d'un Acheteur est autorisé à acheter par le moyen de Commandes ;
- (m) « Accord-Cadre avec Fournisseurs Multiples » signifie lorsque plus d'un Soumissionnaire (Fournisseur) conclut un Accord-Cadre pour la fourniture de chaque article ;
- (n) « Procédure Primaire de Passation de Marché » signifie le processus d'Acquisition qui résulte en la mise en place d'un (ou des) Accord(s)-Cadre(s) avec un(des) Soumissionnaire(s), tel que décrit dans le présent DAO ;
- (o) « Agence d'Acquisition » signifie l'agence qui entreprend la Procédure Primaire de Passation de Marché et conclut l'(les) Accord(s)-Cadre(s) ;
- (p) « Acheteur » tel que spécifié dans les DPAO, signifie l'(les) agence(s) autorisée(s) à acheter des Fournitures auprès d'un Fournisseur par le moyen de Commande passée selon l'Accord-Cadre ;



- (q) « **Services connexes** », le cas échéant, signifient les services accessoires à la livraison des Fournitures, tels que l'assurance, l'installation, la formation, la maintenance initiale, et autres telles obligations du Fournisseur, telles que spécifiées dans l'Annexe I de l'Accord-Cadre : Besoins d'Acquisitions, et spécifiquement décrites dans la Commande subséquente ;
- (r) L'« **Agence Responsable** », lorsqu'elle est nommée dans l'Accord-Cadre, est partie à l'Accord-Cadre, mais uniquement en sa qualité de mettre en place le(les) Accord(s)-Cadre(s) avec les Fournisseurs retenus et, en tant qu'agence responsable de la gestion et de l'administration de l'Accord-Cadre, au nom de l'Acheteur ou des Acheteurs, après sa mise en place. L'Agence Responsable n'est pas un Acheteur en vertu de l'Accord-Cadre ;
- (s) « **Procédure Secondaire d'Acquisition** » désigne le processus décrit dans l'Accord-Cadre et suivi par un Acheteur pour sélectionner un Fournisseur AC, et attribuer une Commande subséquente pour les Fournitures ;
- (t) « **Accord-Cadre avec Utilisateur Unique** », signifie un Accord-Cadre dans lequel il n'y a qu'un seul Acheteur ;
- (u) « **Accord-Cadre avec un Fournisseur Unique** » signifie un Accord-Cadre dans lequel un seul Soumissionnaire (Fournisseur) conclut un Accord-Cadre pour la fourniture de chaque article;
- (v) « **Fournisseur** » signifie un Soumissionnaire qui a conclu un Accord-Cadre par une Procédure Primaire de Passation de Marché et peut se voir attribuer une (des) Commande(s) pour livrer les Fournitures, et le cas échéant les Services connexes, selon les besoins. Un Fournisseur peut aussi être référencé en tant que « Fournisseur AC » ; et
- (w) « **Durée** » désigne la durée d'un Accord-Cadre commençant à la Date d'Entrée en Vigueur. Le cas échéant, elle comprend toute prolongation de la Durée initiale, si cela est autorisé et convenu.

2. Origine des Fonds

- 2.1 L'Emprunteur ou le Bénéficiaire (ci-après dénommé « l'Emprunteur ») indiqué dans les DPAO a sollicité ou obtenu un financement (ci-après dénommé « les fonds ») de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement ou de l'Association internationale de Développement (ci-après dénommée la « Banque, ») du montant indiqué dans les DPAO, en vue de financer le projet décrit dans les DPAO. L'Emprunteur a l'intention

plz

d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre de Commandes attribuées en vertu de l' (des) Accord(s)-Cadre(s) pour lequel(lesquels) le présent appel d'offres est lancé.

- 2.2 La Banque n'effectuera les paiements qu'à la demande de l'Emprunteur, après avoir approuvé lesdits paiements, conformément aux articles et conditions de l'accord de financement intervenu entre l'Emprunteur et la Banque. L'accord de financement interdit tout retrait du compte de prêt destiné au paiement de toute personne physique ou morale, ou de toute importation de Fournitures lorsque, à la connaissance de la Banque, ledit paiement, ou ladite importation, tombe sous le coup d'une interdiction prononcée par le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Aucune partie autre que l'Emprunteur ne peut se prévaloir de l'un quelconque des droits stipulés dans l'accord de financement ni prétendre détenir une créance sur les fonds provenant du prêt (ou autre financement).

3. Fraude et Corruption

- 3.1 La Banque exigera, conformément avec les Directives Anti-Corruption de la Banque et ses politiques et procédures de sanctions telles qu'établies dans le Cadre des Sanctions du Groupe de la Banque, que les règles qui y figurent à la Section VI, Fraude et Corruption.

- 3.2 Aux fins d'application de ces règles, les Soumissionnaires devront permettre et faire en sorte que leurs agents (lorsque déclarés ou non) sous-traitants, prestataires de services, fournisseurs et personnel permettent à la Banque d'examiner les comptes, pièces comptables, relevés et autres documents relatifs au processus de remise des Offres, à la Procédure Primaire de Passation de Marché, la mise en oeuvre de l'Accord-Cadre, aux Procédures Secondaires d'Acquisition et la réalisation des Commandes subséquentes (dans le cas d'attribution de Commandes), et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.

4. Candidats admis à concourir

- 4.1 Un Soumissionnaire peut être une entreprise privée ou publique (sous réserve des dispositions de l'article 4.6 des IS) ou de tout groupement de telles entreprises au titre d'un accord existant ou tel qu'il ressort d'une intention de former un tel accord supporté par une lettre d'intention et un projet d'accord de groupement. En cas de groupement tous les membres le constituant seront solidairement responsables pour l'exécution de la (des) Commande(s) subséquente(s) conformément aux conditions de la Commande subséquente qui s'appliquent. Le groupement désignera un Mandataire avec pouvoir de représenter valablement tous ses membres durant le processus d'appel d'offres, et en cas d'attribution de la

OR

Commande subséquente à ce groupement (en vertu de l'Accord-Cadre), durant l'exécution de la commande. A moins que les DPAO n'en disposent autrement, le nombre des participants au groupement n'est pas limité.

- 4.2 Un Soumissionnaire ne peut être en situation de conflit d'intérêt. Tout soumissionnaire dans une telle situation sera disqualifié. Est considéré comme pouvant avoir un tel conflit dans le cadre de ce processus d'Appel d'offres, un Soumissionnaire se trouvant dans les situations suivantes :
- a) Il contrôle directement ou indirectement un autre Soumissionnaire, est sous le contrôle d'un autre Soumissionnaire qui soumet une Offre pour le même article ; ou
 - b) Il reçoit ou a déjà reçu directement ou indirectement des subventions d'un autre Soumissionnaire qui soumet une Offre pour le même article ; ou
 - c) Il a le même représentant légal qu'un autre Soumissionnaire qui soumet une Offre pour le même article ; ou
 - d) Il entretient, avec un autre Soumissionnaire qui soumet une Offre pour le même article, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, des relations qui font qu'il est dans une position d'influencer l'offre d'un autre soumissionnaire ou d'influencer les décisions de l'Agence d'Acquisition dans le cadre du présent appel d'offres ; ou
 - e) Le Soumissionnaire ou l'une des firmes auxquelles il est affilié a fourni des services de conseil pour la préparation des spécifications des Fournitures ou Services connexes qui font l'objet du présent Appel d'offres ; ou
 - f) L'une des firmes auxquelles il est affilié, a été recrutée ou doit l'être par l'Agence d'Acquisition ou l'Acheteur ou l'Emprunteur, pour exécuter l'Accord-Cadre ou une Commande subséquente ; ou
 - g) Le Soumissionnaire fournit des biens, des travaux ou des services autres que des services de consultants qui font suite ou sont liés directement aux services de conseil fournis pour la préparation ou l'exécution du Projet mentionné au l'article 2.1 des IS, qu'il avait lui-même fournis ou qui avaient été fournis par toute autre entreprise qui lui est affiliée et qu'il contrôle directement ou indirectement ou qui le contrôle ou avec laquelle il est soumis à un contrôle commun ; ou

all

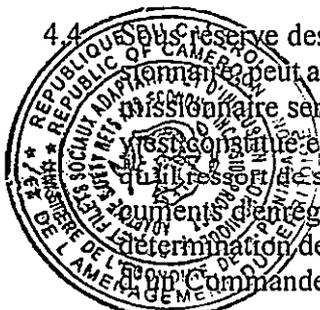
h) Le Soumissionnaire entretient une étroite relation d'affaires ou de famille avec un membre du personnel de l'Emprunteur (ou du personnel de l'entité d'exécution du Projet ou d'un bénéficiaire d'une partie du prêt) qui :

(i) intervient directement ou indirectement dans la préparation du Dossier d'appel d'offres ou des Spécifications de l'Accord-Cadre ou de Commande subséquente ; ou

(ii) qui pourrait intervenir dans l'exécution ou la supervision de ce même Accord-Cadre ou Commande subséquente, sauf si le conflit qui découle de cette relation a été réglé d'une manière satisfaisante pour la Banque pendant le processus d'appel d'offres et l'exécution de l'Accord-Cadre et/ou un Commande subséquente.

4.3 Une entreprise qui est un Soumissionnaire (individuellement ou en tant que membre d'un GE) ne doit pas participer à plus d'une Offres. Cela inclut la participation en tant que sous-traitant. Cette participation entraînera la disqualification de toutes les offres dans lesquelles l'entreprise est impliquée. Une entreprise qui n'est pas un soumissionnaire ou membre d'un GE peut participer en tant que sous-traitant dans plus d'une Offre.

4.4 Sous réserve des dispositions de l'article 4.8 des IS, un Soumissionnaire peut avoir la nationalité d'un pays quelconque. Un Soumissionnaire sera réputé avoir la nationalité d'un pays donné s'il est constitué en société, ou enregistré, et soumis à son droit, tel qu'il ressort de ses statuts ou documents équivalents et de ses documents d'enregistrement. Ce critère s'appliquera également à la détermination de la nationalité des sous-traitants pour toute partie d'une Commande subséquente, y compris les Services connexes .



4.5 Un soumissionnaire faisant l'objet d'une sanction prononcée par la Banque dans le cadre des Directives Anti-Corruption de la Banque et de ses procédures et règles de sanctions applicables, comme indiqué dans le Cadre des Sanctions du Groupe de la Banque mondiale tel que décrit à la Section VI, paragraphe 2.2 d, sera exclu de toute préqualification, pré-qualification ou attribution de contrat financé par la Banque et de tout autre bénéfice (financier ou autres) d'un tel contrat durant la période que la Banque aura déterminée. La liste des exclusions est disponible à l'adresse électronique mentionnée aux DPAO.

4.6 Les Soumissionnaires qui sont des entreprises ou des institutions d'État dans le pays de l'Agence d'Acquisitions peuvent être admis à concourir et à conclure un Accord-Cadre ou se voir attribuer un ou

AR

plusieurs Commande(s) subséquente(s) uniquement s'ils peuvent établir, d'une manière acceptable pour la Banque, qu'ils :

- (i) jouissent de l'autonomie juridique et financière ;
- (ii) sont régis par les règles du droit commercial ; et
- (iii) ne se trouvent pas sous la supervision ou la tutelle de l'Agence d'Acquisitions de l'Agence Responsable ou d'un Acheteur.

4.7 L'éligibilité des Soumissionnaires faisant l'objet de suspension à la suite de l'exécution d'une Déclaration de Garantie de Soumission ou d'une Déclaration de Garantie de Proposition est la suivante :

- (a) Un Soumissionnaire qui fait l'objet d'une suspension de soumission, à la suite de l'exécution d'une déclaration de garantie de soumission ou d'une déclaration de garantie de proposition, par l'Agence d'Acquisition dans le cas d'un Accord-Cadre à utilisateur unique ou par tous les Acheteurs dans un Accord-Cadre à utilisateurs multiples ne sera pas éligible à soumissionner pour conclure un Accord-Cadre.
- (b) Un Soumissionnaire qui a conclu un Accord-Cadre n'est pas admissible à présenter une offre ou à se voir attribuer une Commande par un Acheteur qui a suspendu le Soumissionnaire à la suite de l'application d'une déclaration de garantie de soumission ou d'une déclaration de garantie de proposition.
- (c) Sous réserve de l'alinéa (a) ci-dessus, un Soumissionnaire qui fait l'objet d'une suspension, par suite de l'exécution d'une déclaration de garantie de soumission ou d'une déclaration de garantie de proposition, par une Agence d'Acquisition peut soumissionner pour un Accord-Cadre.

4.8 Les entreprises et les personnes physiques d'un pays donné peuvent être inéligibles si cela est indiqué à la Section V et:

- (a) en vertu de la loi ou de la réglementation officielle, le pays de l'Emprunteur interdit les relations commerciales avec ce pays, à condition que la Banque soit convaincue que cette exclusion n'empêche pas une concurrence effective pour la fourniture de biens ou la passation de marchés de travaux ou de services requis; ou
- (b) par un acte de conformité à une décision du Conseil de Sécurité des Nations Unies prise en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le pays de l'Emprunteur interdit toute importation de biens ou tout marché de travaux

ML

ou de services de ce pays, ou tout paiement à tout pays, personne ou entité dans ce pays.

- 4.9 Un Soumissionnaire doit fournir les pièces justificatives à la satisfaction de l'Agence d'Acquisition et que celle-ci peut raisonnablement demander.
- 4.10 Une entreprise qui fait l'objet d'une sanction d'exclusion par l'Emprunteur de l'attribution d'un marché, d'un Accord-Cadre ou de l'attribution d'une Commande subséquente est éligible pour participer à ce marché, à moins que la Banque, à la demande de l'Emprunteur, ne soit convaincue que l'exclusion ;
- (a) se rapporte à la Fraude ou à la Corruption; et
- (b) a suivi une procédure judiciaire ou administrative équitable envers l'entreprise.

5. Fournitures et Services connexes répondant aux critères d'éligibilité

- 5.1 Toutes les Fournitures et tous les Services connexes faisant l'objet d'une Commande en vertu d'un Accord-Cadre et financés par la Banque peuvent provenir de tout pays conformément à la Section V, Pays Eligibles.

5.2 Aux fins de la présente Clause, le terme « fournitures » désigne tous produits, matières premières, machines, équipements et installations industrielles ; et le terme « services connexes » désigne notamment des services tels que l'assurance, l'installation, la formation et la maintenance initiale.

Le terme « origine » se réfère au pays où les fournitures sont extraites, cultivées, produites, fabriquées ou transformées ; ou bien le pays où un processus de fabrication, de transformation ou d'assemblage de composants, aboutit à l'obtention d'un article commercialisable dont les caractéristiques de base sont substantiellement différentes de celles de ses composants.

B. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

6. Sections du Dossier d'Appel d'Offres

- 6.1 Le Dossier d'appel d'offres comprend les parties 1, 2 et 3, qui incluent toutes les sections dont la liste figure ci-après. Il doit être lu en conjonction avec tout additif éventuel, émis conformément à l'article 8 des IS.

PREMIÈRE PARTIE : Procédures d'Appel d'Offres

- Section I. Instructions aux Soumissionnaires (IS)
 - Section II. Données particulières de l'Appel d'Offres (DPAO)
- Oh*

- Section III. Critères d'évaluation et de qualification
- Section IV. Formulaire de Soumission
- Section V. Pays éligibles
- Section VI. Fraude et Corruption

DEUXIÈME PARTIE : Besoins d'Acquisitions

- Section VII. Listes des Fournitures et Services connexes, Calendrier de Livraison, Spécifications techniques et Plans

TROISIÈME PARTIE : Formulaire de l'Agence d'Acquisition

QUATRIÈME PARTIE : Accord-Cadre (AC)

ANNEXE 1 : Besoins d'Acquisitions

ANNEXE 2 : Bordereaux des Prix

ANNEXE 3 : Procédure Secondaire d'Acquisition

ANNEXE 4 : Conditions Générales de Commande subséquente

ANNEXE 5 : Formulaire de Procédure Secondaire d'Acquisition

ANNEXE 6 : Liste de Distributeurs (si applicable)

- 6.2 L'Avis d'Appel d'Offres publié par l'Agence d'Acquisition ne fait pas partie du Dossier d'appel d'offres.
- 6.3 L'Agence d'Acquisition ne peut être tenue responsable vis-à-vis d'un Soumissionnaire de l'intégrité du Dossier d'Appel d'offres, des réponses aux demandes de clarifications, des comptes-rendus de réunion préalable au dépôt des offres (le cas échéant) ou des additifs au Dossier d'Appel d'Offres émis conformément à l'Article 8 des IS, si ledit Soumissionnaire n'a pas obtenu le DAO directement auprès de l'Agence d'Acquisition. En cas de contradiction, les documents directement issus par l'Agence d'Acquisition feront foi.
- 6.4 Le Soumissionnaire doit examiner l'ensemble des instructions, formulaires, conditions et spécifications figurant dans le Dossier d'appel d'offres. Il lui appartient de fournir tous les renseignements et documents demandés dans le Dossier d'appel d'offres.
7. **Éclaircissements apportés au Dossier d'appel d'offres**
- 7.1 Un candidat désirant des éclaircissements sur les documents devra contacter l'Agence d'Acquisition par écrit, à l'adresse de l'Agence d'Acquisition indiquée dans les DPAO. L'Agence

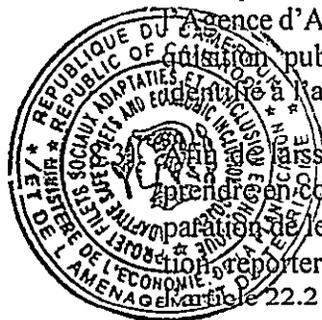
AL

d'Acquisition répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements reçue au plus tard dans le délai indiqué aux DPAO avant la date limite de dépôt des offres. Il adressera une copie de sa réponse (indiquant la question posée mais sans en identifier l'auteur) à tous les candidats éventuels qui auront obtenu le Dossier d'appel d'offres en conformité avec l'article 6.3 des IS. Si les DPAO le prévoient, l'Agence d'Acquisition publiera également sa réponse sur le site internet identifié dans les DPAO. Au cas où l'Agence d'Acquisition jugerait nécessaire de modifier le Dossier d'appel d'offres suite aux demandes d'éclaircissements, il le fera conformément à la procédure stipulée aux articles 8 et 22.2 des IS.

8. Modifications apportées au Dossier d'appel d'offres

8.1 L'Agence d'Acquisition peut, à tout moment, avant la date limite de remise des offres, modifier le Dossier d'appel d'offres en publiant un additif.

8.2 Tout additif publié sera considéré comme faisant partie intégrante du Dossier d'appel d'offres et sera communiqué par écrit à tous ceux qui ont obtenu le Dossier d'appel d'offres directement de l'Agence d'Acquisition selon l'article 6.3 des IS. L'Agence d'Acquisition publiera immédiatement l'additif sur le site internet conformément à l'article 7.1 des IS.



Donner aux soumissionnaires un délai raisonnable pour prendre en compte la modification du DAO au moment de la préparation de leurs offres, l'Agence d'Acquisition peut, à sa discrétion reporter la date limite de remise des offres conformément à l'article 22.2 des IS.

C. Préparation des Offres

9. Frais de soumission

9.1 Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre, en relation avec le processus de passation de Marchés Primaire, (et si retenu tout processus de Passation de Marchés Secondaire) et l'Agence de passation de marché n'est en aucun cas responsable de ces frais ni tenu de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

10. Langue de l'offre

10.1 L'Offre ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant l'Offre, échangés entre le Soumissionnaire et l'Agence d'Acquisition seront rédigés dans la langue stipulée aux DPAO. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Soumissionnaire dans le cadre de la soumission peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction des passages pertinents à l'offre dans la

an

langue stipulée aux DPAO, auquel cas, aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction fera foi.

11. Documents constitutifs de l'Offre

11.1 L'Offre devra comprendre les documents suivants :

- (a) La Lettre de Soumission: préparée conformément à l'article 12 des IS ;
- (b) les Bordereaux de Prix, remplis conformément aux dispositions des articles 12 et 14 des IS ;
- (c) Autorisation : la confirmation écrite autorisant le signataire de l'Offre d'engager le Soumissionnaire, conformément à l'article 20.3 des IS ;
- (d) les documents attestant, conformément aux dispositions de l'Article 17 des IS, que le Soumissionnaire possède les qualifications requises pour conclure un Accord-Cadre et exécuter toute Commande subséquente, si son offre est retenue;
- (e) les documents attestant l'éligibilité du Soumissionnaire pour remettre une offre, conformément à l'article 17.1 des IS ;
- (f) les documents attestant, conformément aux dispositions des articles 10 et 11 des IS, que les Fournitures et Services connexes devant être fournis par le Soumissionnaire répondent aux critères d'éligibilité ;
- (g) les documents attestant, conformément aux dispositions de l'article 16 des IS, que les Fournitures et Services connexes sont conformes aux exigences du Dossier d'appel d'offres ; et
- (h) tout autre document exigé dans les DPAO.

11.2 En sus des documents requis à l'article 11.1 des IS, l'Offre présentée par un Groupement d'entreprises devra inclure soit une copie de l'accord de Groupement liant tous les membres du Groupement, soit une lettre d'intention de constituer un tel Groupement signée par tous les membres du Groupement et assortie d'un projet d'accord.

11.3 Le Soumissionnaire fournira dans la Lettre de Soumission les informations relatives aux commissions et gratifications versées ou à verser, le cas échéant, en relation avec son Offre.

OL

12. Lettre de soumission et Bordereaux des Prix
- 12.1 Le Soumissionnaire soumettra sa Lettre de Soumission et les Bordereaux des Prix en remplissant les formulaires fournis à la Section IV, Formulaires de Soumission, sans apporter aucune modification à la présentation, et aucun autre format de remplacement ne sera accepté, sous réserves des dispositions de l'article 20.3 des IS. Toutes les rubriques doivent être remplies de manière à fournir les renseignements demandés.
13. Variantes
- 13.1 Les Offres variantes ne seront pas permises dans la présente Procédure Primaire d'Acquisition.
14. Prix de l'Offre et Rabais
- 14.1 Les prix et rabais inconditionnels indiqués par le Soumissionnaire dans la Lettre de soumission et dans les Bordereaux de prix seront conformes aux stipulations ci-après.
- 14.2 Le Soumissionnaire devra fournir les prix dans les Bordereaux de Prix, tels que spécifiés à l'article 14.7 ci-après.
- 14.3 Le prix indiqué dans la Lettre de Soumission conformément à l'article 12.1 des IS sera tel que spécifié dans les DPAO.
- 14.4 Le Soumissionnaire indiquera la méthode d'application de tout rabais conditionnel dans la Lettre de soumission, conformément à l'article 12.1 des IS.
- 14.5 Pour la Procédure Secondaire d'Acquisition, le(s) prix proposé(s) par le Soumissionnaire sera(ont) être traité(s) comme indiqué dans les Dispositions spécifiques de l'Accord-Cadre.
- 14.6 Les termes « F.O.B., C.I.F., CIP » et autres termes analogues seront régis par les règles prescrites dans la dernière édition d'Incoterms publiée par la Chambre de commerce internationale à la date de l'appel d'offres comme spécifié dans les DPAO.
- 14.7 Les prix unitaires figurant dans les Bordereaux de Prix doivent être indiqués soit en fonction des quantités estimées sur la durée de l'Accord-Cadre, soit de la fourchette indicative des quantités des Commandes individuelles subséquentes spécifiées dans les DPAO. Les prix sont indiqués comme spécifié dans chaque Bordereau de Prix inclus dans la Section IV, Formulaires de Soumission. La décomposition du prix entre ses différentes composantes n'aura pour but que de faciliter la comparaison des offres par l'Agence d'Acquisition. Elle ne limitera en aucune façon le droit de l'Acheteur de passer une Commande sur la base de l'une quelconque des conditions offertes par le Soumissionnaire. Le Fournisseur est libre, en indiquant le prix, de recourir à un transporteur et d'obtenir des prestations d'assurance en provenance de tout pays, en accord avec la Section V, Pays éligibles. Les prix proposés seront présentés de la manière suivante :

a) **Pour les Fournitures provenant du Pays de l'Agence d'Acquisition :**

i) **Pour les Fournitures fabriquées dans le Pays de l'Agence d'Acquisition:** le prix des fournitures EXW (sortie usine, fabrique, magasin d'exposition, entrepôt ou magasin de ventes, suivant le cas), y compris tous les droits de douanes, taxes sur les ventes ou autres déjà payés ou à payer sur les composants ou matières premières utilisés dans la fabrication ou l'assemblage des Fournitures incluant le prix des transports intérieurs, assurance et autres services locaux afférents à la livraison des Fournitures jusqu'à leur destination finale (site du Projet) spécifiée dans les DPAO;

(ii) **Pour les Fournitures fabriquées en dehors du pays de l'Agence d'Acquisition, déjà importées au moment de la Commande subséquente,** le prix des Fournitures cotées EXW (ex-works, ex-factory, ex-warehouse, ex-show-room, ou off-the-shelf) , incluant le prix des transports intérieurs, assurance et autres services locaux afférents à la livraison des Fournitures jusqu'à leur destination finale, spécifiée dans les DPAO, mais excluant les droits de douanes et autres taxes d'importation déjà payés ou à payer

b) **Pour les Fournitures fabriquées en dehors du pays de l'Agence d'Acquisition, à importer dans le cadre d'une Commande subséquente :**

i) le prix des fournitures CIP-lieu de destination, dans le pays de l'Agence d'Acquisition, tel que stipulé aux DPAO;

c) **Pour les Services connexes , autres que les transports intérieurs et autre services nécessaires pour acheminer les Fournitures à leur lieu de destination finale, lorsque de tels Services connexes sont spécifiés dans les Besoins d'Acquisitions,** le prix de chaque élément faisant partie des Services connexes (taxes applicables comprises).

14.8 **Durant la Procédure Secondaire d'Acquisition, les Fournisseurs peuvent être invités à inclure les prix additionnels pour le transport intérieur, les assurances, et autres services locaux aférants nécessaires pour acheminer les Fournitures jusqu'à leur(s) destination(s) finale(s).**

15. Monnaies de l'Offre et de règlement

15.1 **La(les) monnaie(s) de l'Offre et la(les) monnaie(s) de règlement seront conformes identique(s). Le Soumissionnaire indiquera la part du prix de son Offre correspondant aux dépenses encourues**

OM

dans le pays de l'Agence d'Acquisition, dans la monnaie dudit pays, sauf spécification contraire dans les DPAO.

15.2 Le Soumissionnaire pourra indiquer le prix de son Offre dans la monnaie de tout pays. Si le Soumissionnaire souhaite être payé en plusieurs monnaies, il peut formuler le prix de son Offre dans ces monnaies, à condition de ne pas utiliser plus de trois monnaies en plus de la monnaie du pays de l'Agence d'Acquisition.

16. Documents attestant que les Fournitures et Services connexes répondent aux critères d'origine et sont conformes

16.1 Pour établir que les Fournitures et Services connexes répondent aux critères d'origine, en application des dispositions de l'article 5 des IS, le Soumissionnaire devra remplir les déclarations de pays d'origine figurant dans les Bordereaux de prix, inclus à la Section IV, Formulaire de Soumission.

16.2 Pour établir la conformité des Fournitures et Services connexes au dossier d'appel d'offre, le Soumissionnaire fournira dans le cadre de son offre les documents justificatifs que les fournitures se conforment aux spécifications techniques et normes spécifiées à la Section VII, Liste des fournitures, calendrier de livraison, spécifications techniques et plans.

16.3 Les documents justificatifs peuvent revêtir la forme de prospectus, dessins ou données et comprendront une description détaillée des principales caractéristiques techniques et de performance des Fournitures et Services connexes, démontrant qu'ils correspondent pour l'essentiel aux spécifications et, le cas échéant une liste des divergences et réserves par rapport aux dispositions de la Section VII, Liste des fournitures, calendrier de livraison, spécifications techniques et plans.

16.4 Le Soumissionnaire fournira également une liste donnant tous les détails, y compris les sources d'approvisionnement disponibles et les prix courants des pièces de rechange, outils spéciaux, etc., nécessaires au fonctionnement correct et continu des fournitures depuis le début de leur utilisation par l'Acheteur et pendant la période précisée aux DPAO après l'acceptation des Fournitures par l'Acheteur (si une Commande subséquente est attribuée au Soumissionnaire en tant que Fournisseur de l'AF).

16.5 Les normes qui s'appliquent aux modes d'exécution, procédés de fabrication, équipements et matériels, ainsi que les références à des noms de marque ou à des numéros de catalogue spécifiés par l'Agence d'Acquisition sur les spécifications techniques ne sont mentionnés qu'à titre indicatif et n'ont nullement un caractère restrictif. Le Soumissionnaire peut leur substituer d'autres normes de qualité, noms de marque et/ou d'autres numéros de catalogue, pourvu qu'il établisse à la satisfaction de l'Agence d'Acquisition

CR

que les normes, marques et numéros ainsi substitués sont substantiellement équivalents ou supérieurs aux spécifications techniques de la Section VII.

17. Documents attestant de l'éligibilité et des qualifications du Soumissionnaire

17.1 Pour établir que le Soumissionnaire répond aux critères d'origine, en application des dispositions de l'Article 4 des IS, le Soumissionnaire devra remplir la Lettre de Soumission, incluse à la Section IV, Formulaire de Soumission.

17.2 Les documents que le Soumissionnaire fournira pour établir qu'il possède les qualifications requises pour conclure un Accord-Cadre, et/ou pour exécuter le(s) Commande(s) subséquente(s) en cas d'attribution, doivent établir à la satisfaction de l'Agence d'Acquisition, que :

- a) si requis par les DPAO, le Soumissionnaire qui ne fabrique ou ne produit pas les Fournitures qu'il offre, soumettra une Autorisation du Fabricant, en utilisant à cet effet le formulaire type inclus dans la Section IV, Formulaire de Soumission, pour attester du fait qu'il a été dûment autorisé par le fabricant ou le producteur des Fournitures pour fournir ces dernières dans le pays de l'Agence de Passation de Marchés.
- b) si requis par les DPAO au cas où il n'est pas présent dans le pays de l'Agence d'Acquisition, le Soumissionnaire est ou sera (si la Commande lui est attribuée) représenté par un agent équimé et en mesure de répondre aux obligations contractuelles du Fournisseur en matière d'entretien, de réparations et de fournitures de pièces détachées.
- c) le Soumissionnaire remplit chacun des critères de qualification spécifié à la Section III, Critères d'Évaluation et de Qualification

18. Période de validité des Offres

18.1 Les Offres demeureront valables jusqu'à la date spécifiée dans les DPAO ou toute date prorogée si amendée par l'Agence d'Acquisition en conformité avec l'article 8 des IS. Une offre qui n'est pas valable jusqu'à la date spécifiée dans les DPAO ou toute date prorogée si amendée par l'Agence d'Acquisitions en conformité avec l'article 8 des IS spécifiée dans les DPAO sera considérée comme non conforme et écartée par l'Agence d'Acquisition.

18.2 Exceptionnellement, avant l'expiration de la validité des Offres, l'Agence d'Acquisition peut demander aux Soumissionnaires de proroger la durée de validité de leurs Offres. La demande et les réponses seront formulées par écrit. Un soumissionnaire peut refuser de proroger la validité de son offre sans perdre sa garantie. Un soumissionnaire qui consent à cette prorogation ne se verra

CM

pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire, sous réserve des dispositions de l'article 18.3 des IS.

- 18.3 Si l'attribution d'un Contrat-Cadre est retardée de plus de cinquante-six (56) jours au-delà du délai initial de validité de l'Offre spécifié, le prix de Référence du Contrat-Cadre sera déterminé comme suit :
- a) dans le cas d'un Contrat-Cadre à prix ferme, le prix de Référence sera égal au prix de l'Offre actualisé par le facteur figurant aux DPAO;
 - b) dans le cas d'un Contrat-Cadre à prix révisable, le prix de Référence sera le prix de l'Offre.
 - c) dans tous les cas, les offres seront évaluées sur la base du prix des Offres sans prendre en considération l'actualisation susmentionnée.

19. Garantie de Soumission

- 19.1 Une Garantie de Soumission ou une Déclaration de Garantie de Soumission n'est pas exigée pour la Procédure Primaire d'Acquisition

20. Forme et Signature de l'Offre

- 20.1 Le soumissionnaire préparera un original des documents composant l'Offre tel que décrit dans l'article 11 des IS et le marquera clairement comme « ORIGINAL ». En outre, le soumissionnaire devra soumettre des copies de l'Offre, en nombre spécifié dans les DPAO et les marquer clairement comme « COPIE ». En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original fera foi.

- 20.2 Les Soumissionnaires marqueront comme « CONFIDENTIEL » les informations qui sont confidentielles pour leur entreprise. Ces informations peuvent contenir des informations de propriété, des secrets commerciaux, ou des informations commerciales ou financières sensibles.

- 20.3 L'original et toutes copies de l'Offre seront dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile ; ils seront signés par une personne dûment habilitée à signer au nom du Soumissionnaire. Cette habilitation sera établie dans la forme spécifiée dans les DPAO, et jointe à la Soumission. Le nom et le titre de chaque personne signataire de l'habilitation devront être dactylographiés ou imprimés sous la signature. Toutes les pages de l'Offre, à l'exception des publications non modifiées, seront paraphées par la personne signataire de l'Offre.

Oh

- 20.4 Les offres soumises par un groupement d'entreprises (GE) devront être signées au nom du groupement par un représentant habilité du groupement de manière à engager tous les membres du groupement, comme attesté par le pouvoir du signataire signé par les représentants habilités à signer pour les partenaires respectifs du GE.
- 20.5 Tout ajout entre les lignes, rature ou surcharge, pour être valable, devra être signé ou paraphé par la personne signataire de l'Offre.

D. Dépôt des Offres et Ouverture des Plis

21. Cachetage et Marquage des Offres

- 21.1 Le Soumissionnaire doit remettre l'Offre dans une enveloppe unique cachetée (processus à une enveloppe). Dans l'enveloppe unique, le Soumissionnaire placera l'enveloppe suivante, séparée et cachetée :
- Dans une enveloppe marquée « ORIGINAL », tous les documents comprenant l'Offre, tels que décrits à l'article 11 des IS ; et
 - Dans une enveloppe marquée « COPIES », toutes les copies de l'Offre.
- 21.2 Les enveloppes intérieure et extérieure devront :
- comporter le nom et l'adresse du Soumissionnaire ;
 - être adressées à l'Agence d'Acquisitions conformément à l'article 2.2.0 des IS,
 - comporter l'identification de l'Appel d'Offres indiqué à l'article 1.1 des IS; et
 - comporter la mention de ne pas ouvrir avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis.
- 21.3 Si toutes les enveloppes ne sont pas cachetées et marquées comme stipulé, l'Agence d'Acquisition ne sera pas responsable si l'Offre est égarée ou ouverte prématurément.

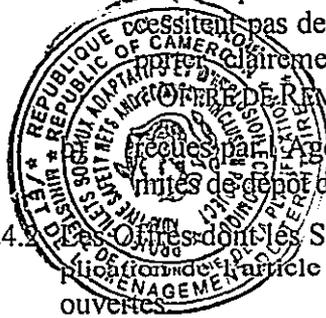
22. Date et heure limite de dépôt des Offres

- 22.1 Les Offres doivent être reçues par l'Agence d'Acquisition à l'adresse indiquée dans les DPAO et au plus tard à la date et à l'heure qui y sont spécifiées. Lorsque les DPAO le prévoient, les Soumissionnaires auront la possibilité de soumettre leur offre par voie électronique. Dans un tel cas, les Soumissionnaires devront suivre la procédure prévue aux DPAO.
- 22.2 L'Agence d'Acquisition peut, si elle le juge nécessaire, reporter la date limite de remise des offres en modifiant le Dossier d'Appel d'Offres en application de l'article 8 des IS, auquel cas, tous les

CM

droits et obligations de l'Agence d'Acquisition et des Soumissionnaires régis par la date limite antérieure seront régis par la nouvelle date limite.

- 23. Offres hors délai** 23.1 L'Agence d'Acquisition n'examinera aucune Offre arrivée après l'expiration du délai de remise des offres, conformément à l'Article 22 des IS. Toute offre reçue par l'Agence d'Acquisition après la date et l'heure limites de dépôt des offres sera déclarée hors délai, écartée et renvoyée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte.
- 24. Retrait, Substitution et Modification des Offres** 24.1 Un Soumissionnaire peut retirer, remplacer, ou modifier son Offre après l'avoir déposée, par voie de notification écrite, dûment signée par un représentant habilité, assortie d'une copie de l'habilitation en application de l'article 20.3 des IS (sauf pour ce qui est des notifications de retrait qui ne nécessitent pas de copies). La modification ou l'Offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Toutes les notifications devront être :
- a) préparées et délivrées en application des articles 20 et 21 des IS (sauf pour ce qui est des notifications de retrait qui ne nécessitent pas de copies). Par ailleurs, les enveloppes doivent être clairement, selon le cas, la mention « RETRAIT », « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION » ; et
- 24.2 Les Offres dont les Soumissionnaires demandent le retrait en application de l'article 24.1 leur seront renvoyées sans avoir été ouvertes.
- 24.3 Aucune Offre ne peut être retirée, remplacée ou modifiée entre la date et l'heure limites de dépôt des offres et la date d'expiration de la validité spécifiée par le Soumissionnaire dans la Lettre de Soumission, ou toute date prorogée.
- 25. Ouverture publique des Offres** 25.1 Excepté dans les cas spécifiés aux articles 23 et 24.2 des IS, l'Agence d'Acquisition procédera à l'ouverture des plis en public et lira toutes les Offres reçues avant la date et l'heure limites (quelque soit le nombre d'offres reçues) en présence des représentants des Soumissionnaires et de toute autre personne qui souhaite être présente, à la date, à l'heure et à l'adresse indiquées dans les DPAO. Les procédures spécifiques à l'ouverture d'offres électroniques si de telles offres sont permises à l'article 22.1 des IS seront détaillées dans les DPAO.



Handwritten signature or initials.

- 25.2 Dans un premier temps, la notification écrite de retrait dans les enveloppes marquées « RETRAIT » sera ouverte et son contenu annoncé à haute voix, tandis que l'enveloppe contenant l'offre correspondante sera renvoyée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte. Si l'enveloppe marquée « RETRAIT » ne contient pas le pouvoir confirmant que la signature est celle d'une personne autorisée à représenter le Soumissionnaire, l'Offre correspondante sera ouverte. Aucun retrait d'offre ne sera autorisé si la notification correspondante ne contient pas une habilitation valide du signataire à demander le retrait et n'est pas lue à haute voix.
- 25.3 Ensuite, les enveloppes marquées « OFFRE DE REMPLACEMENT » seront ouvertes et annoncées à haute voix et la nouvelle offre correspondante substituée à la précédente, qui sera renvoyée sans avoir été ouverte au Soumissionnaire. Aucun remplacement d'offre ne sera autorisé si la notification correspondante ne contient pas une habilitation valide du signataire à demander le remplacement et n'est pas lue à haute voix.
- 25.4 Enfin, les enveloppes marquées « MODIFICATION » seront ouvertes et leur contenu annoncé à haute voix avec l'offre correspondante. Aucune modification d'offre ne sera autorisée si la notification correspondante ne contient pas une habilitation valide du signataire à demander la modification et n'est pas lue à haute voix.
- 25.5 Ensuite, toutes les autres enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre. L'Agence d'Acquisition annoncera à haute voix le nom du Soumissionnaire, ainsi que la mention éventuelle d'une modification, les prix de l'Offre, y compris tout rabais inconditionnel, et tout autre détail que l'Agence d'Acquisition peut juger utile de mentionner.
- 25.6 Seuls les Offres et rabais inconditionnels qui sont ouverts et lus à haute voix à l'ouverture des Offres seront considérées pour l'évaluation. La Lettre de Soumission et les Bordereaux de Prix seront paraphés par les représentants de l'Agence d'Acquisition présents à la séance d'ouverture des plis de la manière précisée dans les DPAO.
- 25.7 L'Agence d'Acquisition ne doit ni se prononcer sur les mérites de toute Offre, ni rejeter aucune des Offres (à l'exception des Offres reçues en retard, en conformité avec l'article 23.1 des IS).
- 25.8 Après l'ouverture des Offres, l'Agence d'Acquisition établira un procès-verbal qui comportera au minimum :
- (a) le nom du Soumissionnaire et s'il y a retrait, remplacement de l'Offre ou modification ; et

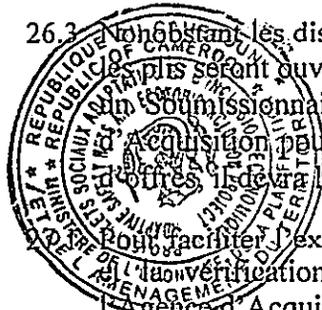


(b) Le Prix de l'Offre, par article y compris tous rabais inconditionnels ;

25.9 Il sera demandé aux représentants des Soumissionnaires présents de signer le procès-verbal d'ouverture des plis. L'absence de la signature d'un Soumissionnaire ne porte pas atteinte à la validité et au contenu du procès-verbal. Un exemplaire du procès-verbal sera distribué à tous les Soumissionnaires.

E. Évaluation et Comparaison des Offres

- 26. Confidentialité**
- 26.1 Aucune information relative à l'évaluation des Offres et la recommandation de conclure un Accord-Cadre ne sera donnée aux Soumissionnaires ni à toute autre personne non officiellement concernée par ladite procédure tant que la notification de l'Intention d'Attribution de l'Accord-Cadre n'aura pas été transmise aux Soumissionnaires conformément à l'article 39.1 des IS.
- 26.2 Toute tentative faite par un Soumissionnaire pour influencer l'Agence d'Acquisition lors de l'évaluation des offres ou lors de la décision de mettre en place l'Accord-Cadre peut entraîner le rejet de son offre.
- 26.3 ~~Notobstant~~ les dispositions de l'article 26.2, entre le moment où les plis seront ouverts et celui où l'Accord-Cadre sera attribué, si un Soumissionnaire souhaite entrer en contact avec l'Agence d'Acquisition pour des motifs ayant trait à la procédure d'appel d'offres, il devra le faire par écrit.
- 27. Éclaircissements concernant les Offres**
- Pour faciliter l'examen, l'évaluation, la comparaison des Offres et la non vérification de la qualification des Soumissionnaires, l'Agence d'Acquisition a toute latitude pour demander à un Soumissionnaire des éclaircissements sur son Offre. Aucun éclaircissement apporté par un Soumissionnaire autrement qu'en réponse à une demande de l'Agence d'Acquisition ne sera pris en compte. La demande d'éclaircissement de l'Agence d'Acquisition, comme la réponse apportée, seront formulées par écrit. Aucune modification, y compris toute augmentation ou diminution volontaire, des prix ou de la teneur de l'Offre ne sera recherchée, proposée ou permise.
- 27.2 L'Offre d'un Soumissionnaire qui ne fournit pas les éclaircissements sur son Offre avant la date et l'heure spécifiée par l'Agence d'Acquisition dans sa demande d'éclaircissement sera susceptible d'être rejetée.
- 28. Divergences, Réserves ou Omissions**
- 28.1 Aux fins de l'évaluation des Offres, les définitions suivantes s'appliqueront :



OR

- a) Une « divergence » est un écart par rapport aux stipulations du Dossier d'Appel d'Offres ;
- b) Une « réserve » est la formulation d'une conditionnalité restrictive, ou la non-acceptation d'une disposition requise par le Dossier d'Appel d'Offres ; et
- c) Une « omission » est l'absence totale ou partielle des renseignements et documents exigés par le Dossier d'Appel d'Offres.

29. Détermination de la Conformité des Offres

29.1 La détermination par l'Agence d'Acquisitions de la conformité d'une Offre doit être fondée sur le contenu de l'Offre elle-même, tel que défini à l'article 11 des IS.

29.2 Une Offre conforme pour l'essentiel est une Offre qui répond aux exigences du Dossier d'Appel d'Offres sans divergence, réserve ou omission important. Une divergence, une réserve ou une omission importante est une erreur qui :

(a) Si elle était acceptée :

(i) affecterait de manière substantielle la portée, la qualité ou la performance des Fournitures et Services connexes ; ou

(ii) limiterait de manière substantielle, incompatible avec le Dossier d'Appel d'Offres, les droits de l'Agence d'Acquisition ou les obligations du Soumissionnaire ; ou

(b) si elle était rectifiée, affecterait injustement la position concurrentielle d'autres Soumissionnaires présentant des Offres conformes pour l'essentiel .

29.3 L'Agence d'Acquisition examinera les aspects techniques de l'Offre soumise conformément aux articles 16 et 17 des IS, en particulier, pour confirmer que toutes les exigences de la Section VII, Liste des Fournitures, Calendrier de livraison, Spécifications techniques et Plans ont été satisfaites sans divergence, réserve ou omission importante.

29.4 Si une Offre ne répond pas pour l'essentiel aux exigences du Dossier d'Appel d'Offres, elle sera rejetée par l'Acheteur et ne pourra pas être rendue conforme par la suite par la correction de la divergence, réserve ou omission importante.

30. Non-conformités, Erreurs et Omissions

30.1 À condition qu'une Offre est conforme pour l'essentiel, l'Agence d'Acquisition peut accepter toute non-conformité dans l'Offre.

30.2 À condition qu'une Offre soit conforme pour l'essentiel, l'Agence d'Acquisition peut demander au Soumissionnaire de soumettre les informations ou les documents nécessaires, dans un délai raisonnable, pour corriger les non-conformités ou les omissions.

CH

sions mineures dans l'Offre liées aux exigences en matière de documentation. Une telle omission ne doit pas concerner un aspect du prix de l'Offre. Le défaut du Soumissionnaire de se conformer à la demande peut entraîner le rejet de son Offre.

30.3 À condition qu'une Offre soit conforme pour l'essentiel, l'Agence d'Acquisition rectifiera les non-conformités mineures quantifiables affectant le prix de l'Offre. À cet effet, le prix de l'Offre sera ajusté, à des fins de comparaison seulement, pour refléter le prix d'un article ou d'une composante manquante ou non-conforme, en ajoutant le prix moyen de l'article ou de la composante coté par les Soumissionnaires qui sont conformes pour l'essentiel. Si le prix de l'article ou de l'élément ne peut être dérivé du prix des autres Offres conformes, l'Agence d'Acquisition utilisera sa meilleure estimation.

31. Correction des Erreurs Arithmétiques

31.1 À condition que l'Offre soit conforme pour l'essentiel, l'Agence d'Acquisition rectifiera les erreurs arithmétiques sur la base suivante :

(a) S'il y a contradiction entre les prix unitaires dans le Récapitulatif de Bordereaux des Prix et les Bordereaux de Prix individuels, le prix unitaire fera foi ; et

(b) S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que ce montant soit inférieur à une erreur arithmétique, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve de l'alinéa (a) ci-dessus.

Il sera demandé au Soumissionnaire concerné d'accepter la correction des erreurs arithmétiques. Si le Soumissionnaire n'accepte pas les corrections apportées en conformité avec l'article 31.1 ci-dessus, son offre sera écartée.

32. Conversion en une seule monnaie

32.1 Aux fins d'évaluation et de comparaison, l'Agence d'Acquisition convertira tous les prix des offres exprimés dans diverses monnaies en une seule monnaie, comme indiqué dans les DPAO.

33. Marge de préférence

33.1 Aucune marge de préférence ne sera accordée dans la Procédure Primaire d'Acquisition et dans toute Procédure Secondaire d'Acquisition.

34. Evaluation des Offres

34.1 L'Agence d'Acquisition utilisera les critères et méthodes énumérés dans les présentes IS et dans la Section III, Critères d'Evaluation et de Qualification, pour décider de conclure un (des) Accord(s)-Cadre(s). Aucun autre critère ou méthodologie d'évaluation n'est autorisé.

ah

- 34.2 Pour évaluer chaque Offre, l'Agence d'Acquisition tiendra compte des éléments suivants :
- (a) l'évaluation sera effectuée pour chaque élément tel que chiffré conformément à l'article 14 des IS ;
 - (b) l'ajustement des prix pour correction d'erreurs arithmétiques conformément à l'article 31.1 des IS ;
 - (c) l'ajustement des prix en raison des rabais inconditionnels offerts conformément à l'article 14.4 des IS ;
 - (d) la conversion du montant résultant de l'application des points (a) à (c) ci-dessus, le cas échéant, en une monnaie unique conformément à l'article 32.1 des IS ;
 - (e) l'ajustement des prix en raison de non-conformités mineures quantifiables conformément à l'article 30.3 des IS; et
 - (f) les facteurs d'évaluation additionnels spécifiés à la Section III - Règles d'Evaluation et de Qualification.
- 34.3 Le cas échéant, les dispositions relatives à la révision des prix de l'Accord-Cadre, appliquées pendant la durée de l'Accord-Cadre ne sera pas pris en compte dans l'évaluation de l'Offre lors de la Procédure Primaire d'Acquisition.
- 34.4 L'évaluation d'une Offre par l'Agence d'Acquisition exclura et ne tiendra pas compte :
- (g) dans le cas de Fournitures fabriquées dans le Pays de l'Acheteur, des taxes de vente et autres taxes similaires, qui seront payables sur les Fournitures si une Commande subséquente est attribuée au Soumissionnaire;
 - (h) dans le cas de Fournitures fabriquées en dehors du Pays de l'Acheteur, déjà importées ou à importer, des droits de douane et autres taxes à l'importation prélevés sur les Fournitures importées, des taxes de vente et autres taxes similaires, qui seront payables sur les Fournitures si une Commande subséquente est attribuée au Soumissionnaire ;
 - (i) le cas échéant, toute révision de prix pendant la période d'exécution des Commandes subséquentes, s'il est prévu dans la Section B : Dispositions spécifiques de l'Accord-Cadre.
- 34.5 L'évaluation d'une Offre par l'Agence d'Acquisition peut nécessiter la prise en compte d'autres facteurs, en plus du prix de l'Offre indiqué conformément à l'article 14 des IS. Ces

CBL

facteurs peuvent être liés aux caractéristiques, aux performances et aux conditions générales d'achat des Fournitures et Services connexes, ou à la localisation géographique. L'effet des facteurs, le cas échéant, doit être exprimé en termes monétaires pour faciliter la comparaison des Offres, sauf indication contraire dans les DPAO, sélectionnés parmi ceux indiqués à la Section III, Critères d'Evaluation et de Qualification. Les critères et les méthodes à utiliser seront ceux spécifiés à l'article 34.2(f) des IS.

35. Comparaison des Offres

35.1 L'Agence d'Acquisition comparera les coûts évalués des Offres conformes pour l'essentiel conformément à l'article 34.2 des IS pour déterminer le classement des Offres sur la base du coût évalué le plus bas. La comparaison sera sur la base des prix unitaires chiffrés conformément à l'article 14 des IS, plus tous Services connexes requis, tel que proposé en vertu de l'article 14 des IS. L'évaluation des prix ne tiendra pas compte des droits de douane et autres taxes perçus sur les Fournitures importées et les taxes de vente et autres taxes similaires perçues dans le cadre de la vente ou de la livraison des Fournitures.

36. Qualification du ou des Soumissionnaires

36.1 Avant de conclure un (des) Accord(s)-Cadre(s), l'Agence d'Acquisition déterminera, à sa satisfaction, si le ou les soumissionnaires éligibles ayant une Offre conforme pour l'essentiel ou sont en mesure de satisfaire aux critères de l'Accord-Cadre satisfait(ont) aux critères de qualification stipulés Section III, Critères d'Evaluation et de Qualification.

36.2 La détermination doit être fondée sur un examen des preuves documentaires des qualifications présentées par le Soumissionnaire, conformément à l'article 17 des IS. La détermination ne tiendra pas compte des qualifications d'autres entreprises telles que les filiales, les entités mères, les sociétés affiliées, les sous-traitants (autres que les sous-traitants spécialisés si le Dossier d'Appel d'Offres le permet) ou toute autre entreprise différente du Soumissionnaire.

36.3 Une détermination positive est une condition préalable à la conclusion du(des) Accord(s)-Cadre(s) au(x) Soumissionnaire(s). Une décision négative entraînera la disqualification de l'Offre

37. Droit de l'Agence d'Acquisition d'accepter ou de rejeter les Offres

37.1 L'Agence d'Acquisition se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute Offre, d'annuler le processus d'appel d'offres et de rejeter toutes les Offres à tout moment avant la conclusion d'un ou de plusieurs Accords-Cadres, sans pour autant encourir de responsabilité envers les Soumissionnaires. En cas d'annulation,

OH

toutes les Offres soumises seront rapidement retournées aux Soumissionnaires.

38. Période d'Attente

38.1 L'Accord-Cadre (les Accords-Cadres) ne sera(ont) pas conclu(s) avant l'expiration de la Période d'Attente. La Période d'Attente sera de dix (10) jours ouvrables, à moins qu'elle ne soit prolongée conformément à l'article 44 des IS. La Période d'Attente commence le lendemain de la date à laquelle l'Agence d'Acquisition a transmis à chaque Soumissionnaire la Notification de son Intention de conclure un Accord-Cadre. Lorsqu'une seule Offre est présentée, ou si la Procédure Primaire d'Acquisition répond à une situation d'urgence reconnue par la Banque, la Période d'Attente ne s'appliquera pas.

39. Notification d'Intention de Conclure un Accord-Cadre

39.1 L'Agence d'Acquisition enverra à chaque Soumissionnaire (qui n'a pas déjà été notifié qu'il n'a pas été retenu) la Notification de son Intention de Conclure un(des) Accord(s)-Cadre(s) avec le(s) Soumissionnaire(s) retenu(s). La Notification d'Intention de Conclure un Accord-Cadre doit contenir, au minimum, les informations suivantes :

- (a) le nom et l'adresse du (des) Soumissionnaire(s) ayant présenté le(s) Offre(s) retenue(s) ;
- (b) le(s) prix de l' (des) Offre(s) retenue(s) ou le(s) mécanisme(s) de prix ;
- (c) les noms de tous les Soumissionnaires qui ont remis des Offres et leurs prix ou le(s) mécanisme(s) de prix tels que lus et évalués, et les scores techniques;
- (d) un exposé des raisons pour lesquelles l'Offre (du Soumissionnaire non retenu auquel la notification est adressée) n'a pas abouti, à moins que les informations sur le prix visées au point (c) ci-dessus ne révèlent déjà la raison;
- (e) la date d'expiration de la Période d'Attente;
- (f) des instructions sur la façon de demander un débriefing et/ou de présenter une réclamation pendant la Période d'Attente.

F. Attribution de Contrat-Cadre

40. Critères d'attribution

40.1 Ceci est un Accord-Cadre fermé.

40.2 L'Agence d'Acquisition spécifiera dans les DPAO et/ou la Section III – Critères d'Evaluation et de qualification, les critères qui seront appliqués pour la sélection du(es) Soumissionnaire(s) avec lequel(lesquels) un Accord-Cadre peut être conclu.

at

41. Notification de la Conclusion d'un Accord-Cadre
- 41.1 Avant la date d'expiration de validité des Offres et à l'expiration de la Période d'Attente, spécifiée à l'article 38.1 des IS ou toute extension, et après avoir traité toute réclamation introduite durant la Période d'Attente, l'Agence d'Acquisition notifiera au(x) Soumissionnaire(s) retenu(s), par écrit, la Conclusion d'un Accord-Cadre en joignant l'Accord-Cadre pour signature par le(s) Soumissionnaire(s). et la demande de soumettre le Formulaire de Divulcation des Bénéficiaires effectifs dans le délai de huit (8) jours suivant la réception de la demande.
42. Pas d'Obligation d'Acheter
- 42.1 La conclusion de l'Accord-Cadre n'imposera pas une obligation à l'Agence d'Acquisition et/ou aux Acheteurs d'acheter des Fournitures en vertu de l'Accord-Cadre.
43. Non-exclusivité
- 43.1 La Procédure Primaire d'Acquisition n'est pas exclusive et l'Agence d'Acquisition se réserve le droit d'acquérir les Fournitures auprès d'autres fournisseurs qui ne sont pas des Fournisseurs AC.
44. Débriefing par l'Agence d'Acquisition
- 44.1 À la réception de la Notification de l'Intention d'Attribution de l'Agence d'Acquisition visée à l'article 39.1 des IS, un Soumissionnaire non retenu dispose de trois (3) jours ouvrables pour faire une demande écrite à l'Agence d'Acquisition en vue d'un débriefing. L'Agence d'Acquisition devra organiser un débriefing pour tout Soumissionnaire non retenu dont la demande est reçue dans ce délai.
- 44.2 Lorsqu'une demande de débriefing est reçue dans le délai imparti, l'Agence d'Acquisition accordera le débriefing dans le délai de cinq (5) jours ouvrables, à moins que l'Agence d'Acquisition ne décide, pour des raisons justifiables, d'accorder le débriefing au delà de ce délai. Dans ce cas, la Période d'Attente sera automatiquement prolongée jusqu'à cinq (5) jours ouvrables après le débriefing. Si plus d'un débriefing est ainsi retardé, la Période d'Attente ne doit pas se terminer plus tôt que cinq (5) jours ouvrables après le dernier débriefing. L'Agence d'Acquisition informera rapidement, par les moyens les plus rapides disponibles, tous les Soumissionnaires de la Période d'Attente prolongée.
- 44.3 Lorsqu'une demande de débriefing est reçue par l'Agence d'Acquisition après la date limite de trois (3) jours ouvrables, l'Agence d'Acquisition accordera le débriefing dès que possible, et normalement au plus tard quinze (15) jours ouvrables à compter de la date de publication de la Notification de Conclusion de l'Accord-Cadre. Les demandes de débriefing reçues



- au-delà du délai de trois (3) jours n'entraînent pas de prolongation de la Période d'Attente.
- 44.4 Le débriefing de Soumissionnaire non retenu peut être effectué par écrit ou verbalement (par téléphone ou vidéoconférence) ou en personne. Les Soumissionnaires supporteront leurs propres frais d'assistance à une telle réunion de débriefing.
- 45. Signature de l'Accord-Cadre**
- 45.1 À moins qu'une date limite antérieure ne soit stipulée dans les DPAO, le Soumissionnaire doit signer, dater et retourner l'Accord-Cadre dans les vingt-huit (28) jours suivant sa réception.
- 45.2 Dans le cas d'un Accord-Cadre à utilisateurs multiples, l'Agence d'Acquisition signera chaque Accord-Cadre au nom de tous les Acheteurs participants.
- 46. Publication de la Notification de la Conclusion de l'Accord-Cadre**
- 46.1 Dans les dix (10) jours ouvrables suivant la transmission au(x) soumissionnaire(s) retenu(s) de la (des) notification(s) de conclusion d'un ou de plusieurs Accords-Cadres, conformément à l'article 41 des IS, l'Agence d'Acquisition publiera la Notification de la Conclusion d'Accord-Cadre qui doit contenir, au minimum, les renseignements suivants :
- le nom et l'adresse de l'Agence d'Acquisition et, le cas échéant, de tous les Acheteurs participants;
 - le nom et le numéro de référence de l'Accord-Cadre conclu, ainsi que la méthode de sélection utilisée;
 - les noms de tous les Soumissionnaires qui ont remis des Offres, ainsi que leurs prix, ou mécanismes de tarification, tels qu'ils ont été lus à l'ouverture des Offres et évalués;
 - les noms de tous les Soumissionnaires dont les Offres ont été rejetées ou n'ont pas été évaluées, avec les raisons de leur rejet ;
 - le nom du(des) Soumissionnaire(s) retenu(s), la durée de l'Accord-Cadre et un résumé de sa portée ;
 - le(s) Formulaire(s) de Divulcation des Bénéficiaires effectifs du(des) Soumissionnaire(s) retenu.
- 46.2 La Notification de la Conclusion de l'Accord-Cadre sera publiée sur le site internet de l'Agence d'Acquisition en libre accès, s'il est disponible, ou dans au minimum un journal de diffusion nationale dans le Pays de l'Agence d'Acquisition, ou au journal officiel. L'Agence d'Acquisition publiera également la Notification de la Conclusion d'Accord-Cadre dans l'UNDB en ligne.

47. Réclamation relative à la passation de marchés 47.1 Les procédures pour déposer une Réclamation relative à la Passation de Marchés sont telles que spécifiées dans les DPAO.

G. Procédure Secondaire d'Acquisition pour attribution de Commande subséquente

48. Méthode et Critères pour attribution d'une Commande subséquente 48.1 La Procédure Secondaire d'Acquisition qui s'appliquera lors de la sélection du Fournisseur AC et de l'attribution d'une Commande est précisée dans l'Accord-Cadre (Accord-Cadre, Annexe 3, Procédure Secondaire d'Acquisition). Pour avoir le droit de participer à une Procédure Secondaire d'Acquisition et d'obtenir une Commande subséquente, les Fournisseurs AC doivent continuer d'être qualifiés et éligibles, et les Fournitures doivent continuer à être éligibles, conformément aux critères stipulés dans le présent DAO. L'Acheteur peut exiger, à l'étape de la Procédure Secondaire d'Acquisition et de l'attribution de Commande subséquente, une preuve de la qualification et de l'éligibilité.
49. Révision du Prix de Référence 49.1 Le Prix de la Commande à l'étape de la Procédure Secondaire d'Acquisition sera pas sujet à révision de prix à moins que spécifié autrement dans l'Accord-Cadre.



an

Section II. Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO)

Les données particulières qui suivent, relatives à l'acquisition des Fournitures, complètent, précisent, ou amendent les articles des Instructions aux Soumissionnaires (IS). En cas de conflit, les clauses ci-dessous prévalent sur celles des IS.

A. Généralités	
IS 1.1 et 1.2 (p)	<p>Nom de l'Agence d'Acquisition : <i>Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique</i></p> <p>L'Agence d'Acquisition est l'agence qui conclura, administrera et gèrera l'Accord-Cadre et sera le seul Acheteur en vertu de l'Accord-Cadre.</p> <p>Le numéro d'identification de l'AO : <i>Appel d'Offres National Ouvert N°008/AONO/MINEPAT/CTS/PFS-AIE/UGP/CSPM/2025 du 26 décembre 2025</i></p> <p>Nom de l'Avis d'Appel d'Offres : <i>Appel d'Offres National Ouvert N°008/AONO/MINEPAT/CTS/PFS-AIE/UGP/CSPM/2025 du 26 décembre 2025 en vue de la conclusion des accords cadre pour la fourniture du matériel de travail et équipements de protection individuelle pour les phases 13 & 15 des THIMO du PFS-AIE dans 10 districts suivant le regroupement des zones d'intervention (zone 1 : région du Sud-Ouest, zone 2 : région du Nord-Ouest).</i></p>
IS 1.2 (a)	NA
IS 1.2 (l) ou (t)	La présente Procédure Primaire d'Acquisition conclura des Accords-Cadres à Usager Unique.
IS 1.2 (p)	<p>Acheteurs</p> <p>L'Acheteur autorisé à acheter en vertu des Accords-Cadres est le <i>Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique</i></p> <p>Sis à Yaoundé au quartier Tsinga, Derrière le Palais des Congrès, Rue 1898,</p> <p>BP 5838 Yaoundé, Cameroun</p> <p>Tél. : + 237 222 21 92 25 ; Email : projetfiletssociaux.aie@gmail.com</p>
IS 1.2 (m) ou (u)	<p>Accord-Cadre à Fournisseur unique</p> <p>La présente Procédure Primaire d'Acquisition vise à conclure des Accords-Cadres à Fournisseur unique.</p>

AL

IS 1.2 (w)	<p>Durée de l'Accord-Cadre</p> <p>Chaque Accord-Cadre est d'une durée de <i>03 ans</i> à compter de la date d'entrée en vigueur indiquée dans l'Accord-Cadre. <i>La durée initiale peut être prolongée d'un maximum de deux années supplémentaires.</i></p>
IS 2.1	<p>Nom de l'Emprunteur : Gouvernement de la République du Cameroun</p> <p>Maître d'ouvrage de l'acheteur : Ministre de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire</p> <p>Maître d'Ouvrage Délégué : Coordonnateur National du Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique</p>
IS 2.1	<p>Montant du financement au titre du prêt/crédit/don : 92,752,319,800 Francs CFA soit 141 400 000 \$EU</p> <p>Dans le cadre de cette acquisition, les financements sont :</p> <p><i>IDA Crédit N° 70480-CM : 100%</i></p> <p>Nom du Projet ; Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique</p>
IS 4.1	<p>Le nombre des membres d'un groupement (GE) ne dépassera pas : <i>deux</i></p>
IS 4.5	<p>Une liste des entreprises qui ne sont pas admises à participer aux projets de la Banque figure à l'adresse électronique suivante : http://www.worldbank.org/debarr</p>
<p>Contenu du Dossier d'Appel d'Offres</p>	
IS 7.1	<p>Afin d'obtenir des clarifications uniquement, l'adresse de l'Acheteur est la suivante :</p> <p>Attention de : Monsieur le Coordonnateur National du Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique</p> <p>Rue : 1898, derrière le Palais des Congrès,</p> <p>Étage : 2^{ème} étage ; numéro de bureau : N° 5</p> <p>Ville : Yaoundé</p> <p>Code postal : 5838</p> <p>Pays : Cameroun</p> <p>Adresse électronique : projetfiletssociaux.aie@gmail.com</p> <p>Le délai de réception des demandes d'éclaircissements, exprimé en nombre de jours avant la date limite de dépôt des offres est de 14 jours.</p>

OR

C. Préparation des Offres	
IS 10.1	<p>La langue de soumission est : <i>Le Français</i></p> <p>Toute correspondance sera échangée en <i>Français</i>.</p> <p>La langue de traduction des documents complémentaires et imprimés fournis par le Soumissionnaire sera <i>le Français</i>.</p>
IS 11.1 (h)	<p>Le Soumissionnaire devra joindre à son Offre les autres documents suivants :</p> <p>Uniquement pour les sociétés ayant leur domicile ou siège social au Cameroun, joindre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Une attestation de conformité fiscale</u> datant de moins de trois (03) mois signée par l'autorité compétente ; • <u>Une attestation de soumission délivrée par la CNPS</u> et spécifique à la présente soumission datant de moins de trois (03) mois ; <p>- Pour toutes les sociétés, joindre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Une attestation de non-exclusion des marchés publics</u> signée par <u>le Directeur des Affaires Administratives et Economiques</u> ; • <u>Le Registre de commerce</u> ou l'Extrait Kbis ou tout autre document en tenant lieu ; • <u>Une attestation de non-faillite</u> ; • <u>La quittance de achat du Dossier d'Appel d'Offres</u> ; • <u>Une attestation de domiciliation bancaire</u> datant de moins de <u>trois (03) mois</u> ; • <u>Un accord de groupement</u> le cas échéant ; • <u>Le pouvoir de signature</u> le cas échéant. <p>Toutes les pièces citées ci-dessus devront être conformes ; <u>signées par les autorités compétentes et datées</u>.</p> <p>L'absence des pièces administratives n'entraînera pas le rejet de l'offre au moment de l'évaluation. Toutefois celles-ci seront exigées au moment de l'attribution du contrat.</p> <p>Pour toutes les sociétés, joindre :</p> <p><u>Les spécifications techniques détaillées et images des fournitures.</u></p>
IS 14.3	<p><i>AC à Fournisseur unique</i></p> <p>Les prix à indiquer dans la Lettre de Soumission seront les prix unitaires de l'offre pour les articles spécifiés, conformément à l'article 12.1 des IS.</p>

COL

IS 14.6	L'édition des Incoterms à laquelle se référer pour l'Accord-Cadre Marchés sur Appel est : Edition de 2020 DPU – Delivered at Place Unloaded (rendu au lieu de destination déchargé)
IS 14.7	Les Prix Unitaires dans les Bordereaux de Prix seront chiffrés pour les quantités de Commande individuelle.
IS 14.7 (a) (i), (ii)	<p>Le lieu de Destination est :</p> <p>Lot 1 : Fourniture du Matériel de travail et Equipements de Protection Individuelle pour les Phases 13 & 15 des THIMO du PFS-AIE de la région du Sud-Ouest (zone 1) en deux commandes :</p> <p>Les lieux de Destination du lot 1 sont :</p> <p>Commande 1 :</p> <p>-région du Sud-Ouest : <i>Mairies des communes d'Alou, Konye, Eyumojock, Dikome-Balue.</i></p> <p>Commande 2 :</p> <p>-région du Sud-Ouest: <i>Mairies des communes de Limbé I, Limbé III, Buéa.</i></p> <p>Lot 2 : Fourniture du Matériel de travail et Equipements de Protection Individuelle pour les Phases 13 & 15 des THIMO du PFS-AIE de la région du Nord-Ouest (Zone 2) en deux commandes :</p> <p>Les lieux de Destination du lot 2 sont :</p> <p>Commande 1 : région du Nord-Ouest : <i>Mairies des Communes de Batibo, Babessi, Njikom, Bajub.</i></p> <p>Commande 2 : région du Nord-Ouest : <i>Mairies des communes de Bamenda I, Bamenda II.</i></p>
IS 14.7 (b) (i)	<p>Le lieu de Destination selon les Incoterms utilisés, est :</p> <p>Lot 1 : Fourniture du Matériel de travail et Equipements de Protection Individuelle pour les Phases 13 & 15 des THIMO du PFS-AIE des régions de la région du Sud-Ouest (zone 1) en deux commandes :</p> <p>Les lieux de Destination du lot 1 sont :</p> <p>Commande 1 :</p> <p>-région du Sud-Ouest : <i>Mairies des communes d'Alou, Konye, Eyumojock, Dikome-Balue.</i></p> <p>Commande 2 :</p> <p>-région du Sud-Ouest : <i>Mairies des communes de Limbé I, Limbé III, Buéa.</i></p>

	<p>Lot 2 : Fourniture du Matériel de travail et Equipements de Protection Individuelle pour les Phases 13 & 15 des THIMO du PFS-AIE de la région du Nord-Ouest (Zone 2) en deux commandes :</p> <p>Les lieux de Destination du lot 2 sont :</p> <p>Commande 1 : région du Nord-Ouest : <i>Mairies des Communes de Batibo, Babessi, Njinikom, Bafut.</i></p> <p>Commande 2 : région du Nord-Ouest : <i>Mairies des communes de Bamenda I, Bamenda II.</i></p>
IS 15.1	Le Soumissionnaire <i>est tenu</i> d'exprimer dans la monnaie du pays de l'Agence d'Acquisition la fraction du prix de son Offre correspondant à des dépenses encourues dans cette même monnaie.
IS 16.4	Période de fonctionnement prévue pour les Fournitures (en vue des besoins en pièces de rechange) : <i>12 (douze) mois</i> après la réception des Fournitures par l'Acheteur pour chaque Commande.
IS 17.2 (a)	L 'Autorisation du Fabricant <i>n'est pas</i> requise.
IS 17.2 (b)	Un service après-vente <i>n'est pas</i> requis.
IS 18.1	L'Offre sera valable jusqu'au <i>30 avril 2026</i>
IS 18.3 (a)	<p>Dans le cas d'un marché à prix ferme, le prix de l'Offre sera actualisé (pour déterminer le Prix de Référence de l'AC) en utilisant le(s) facteur(s) suivant(s) :</p> <p>(1) <i>La part du Prix de Référence de l'AC exprimée en monnaie nationale sera ajustée par un facteur reflétant l'inflation au niveau national durant la période d'extension ; et</i></p> <p>(2) <i>la part du Prix de Référence de l'AC exprimée en monnaies étrangères sera ajustée par un facteur reflétant l'inflation au niveau international, à savoir dans les pays des monnaies étrangères, durant la période d'extension.</i></p>
IS 20.1	<p>Outre l'original de l'Offre, le nombre de copies demandé est de : <i>quatre (04) copies</i></p> <p>Cachetage et marquage des offres</p> <p>Le Soumissionnaire placera l'original et les copies des documents constitutifs de l'offre portant respectivement la mention « ORIGINAL » et « COPIE », dans une enveloppe qui devra être scellée et qui ne devra donner aucune indication sur l'identité du soumissionnaire.</p>
IS 20.3	La confirmation écrite de l'habilitation du signataire à engager le Soumissionnaire consistera en : <i>Lettre donnant pouvoir au signataire de l'offre</i>

D. Dépôt des Offres et Ouverture des Plis	
IS 22.1	<p>Aux fins de <u>dépôt des offres</u>, uniquement, l'adresse de l'Agence d'Acquisition est la suivante</p> <p>Attention : <i>Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique</i></p> <p>Adresse : <i>1898, derrière le Palais des Congrès,</i></p> <p>Étage/Numéro de bureau : <i>2^{ème} étage ; bureau numéro 5</i></p> <p>Ville : <i>Yaoundé</i></p> <p>Code postal : <i>5838</i></p> <p>Pays : <i>Cameroun</i></p> <p>La date et heure limites de dépôt des offres sont les suivantes :</p> <p>Date : <i>vendredi 30 janvier 2026</i></p> <p>Heure : <i>14 heures précises, heure locale</i></p> <p>Le Soumissionnaire <i>n'aura pas</i> l'option de soumettre son offre par voie électronique.</p>
IS 25.1	<p>L'ouverture des plis aura lieu à l'adresse suivante :</p> <p>Adresse : <i>Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique</i></p> <p>Étage/Numéro de bureau : <i>rez de chaussé, bureau N°2</i></p> <p>Ville : <i>Yaoundé</i></p> <p>Pays : <i>Cameroun</i></p> <p>Date : <i>vendredi 30 janvier 2026</i></p> <p>Heure : <i>15 heures précises, heure locale</i></p>
IS 25.6	<p>La Lettre de Soumission et les Bordereaux des Prix seront paraphés par un représentant de l'Agence d'Acquisition participant à l'ouverture des plis.</p>
G. Évaluation et Comparaison des Offres	
IS 29.2	<p>Le Seuil pour la conformité pour l'essentiel du point de vue des spécifications techniques des fournitures est fixé à 40/46 par commande .</p>
IS 32.1	<p>La monnaie utilisée pour convertir en une seule monnaie tous les prix des Offres exprimés en diverses monnaies, aux fins d'évaluation et de comparaison de ces Offres est : <i>le Franc CFA.</i></p> <p>La source du taux de change à employer est : <i>La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC).</i></p>

	La date de référence est : <i>le 30 janvier 2026</i>
IS 34.5	<p>Les autres facteurs pris en compte pour l'évaluation, en plus du prix de l'Offre sont énoncés ci-dessous, et décrits plus en détail à la Section III, Critères d'Evaluation et de Qualification ;</p> <p>(a) Coûts du cycle de vie : les coûts pendant la durée de vie des Fournitures ou du matériel : NON</p> <p>(b) La performance et la productivité des équipements offerts ; NON</p>
K. Conclusion de l'Accord-Cadre	
IS 45	<p>Signature de l'Accord-Cadre</p> <p>Le Soumissionnaire doit signer, dater et renvoyer l'Accord-Cadre dans les <i>cinq (05)</i> jours suivant sa réception.</p>
IS 47	<p>Les procédures de présentation d'une Réclamation relative à la Passation de Marchés sont détaillées dans le Règlement sur la Passation des Marchés pour les Emprunteurs de l'Annexe II. Si un Soumissionnaire souhaite présenter une Réclamation relative à la Passation de Marchés, il doit soumettre sa réclamation en suivant les procédures, par écrit (par les moyens les plus rapides disponibles, c'est-à-dire par courriel ou par télécopieur), à l'adresse suivante :</p> <p>À l'attention de Coordonnateur National du Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique</p> <p>Titre/position : Coordonnateur National du Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique</p> <p>Agence d'Acquisition : Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique</p> <p>Adresse courriel : projetfiletssociaux.aie@gmail.com avec copie à mich-njoh@yahoo.fr et andylobe2000@yahoo.fr</p> <p>En résumé, une Réclamation relative à la Passation de Marchés peut contester l'un des éléments suivants :</p> <p>1. les termes du Dossier d'Appel d'Offres ; et</p> <p>la décision de l'Agence d'Acquisition de conclure un (des) Accord(s)-Cadre(s).</p>



Section III. Critères d'Evaluation et de Qualification

Cette Section inclut les critères que l'Agence d'Acquisition doit utiliser pour évaluer une Offre et déterminer si un Soumissionnaire satisfait aux qualifications requises. L'Agence d'Acquisition n'utilisera pas d'autres critères que ceux indiqués dans ce Dossier d'Appel d'Offres pour la Procédure Primaire d'Acquisition.

Contenu

1. Evaluation des Offres (IS 34)	58
2. Critères pour conclure un ou plusieurs Accords-Cadres (IS 40)	59
3. Critères de Qualification à posteriori (HEB-36.1)	59

92



1. Evaluation des Offres (IS 34)

L'évaluation d'une Offre par l'Agence d'Acquisition peut tenir compte, outre le prix de l'Offre indiqué conformément à l'article 14 des IS, d'un ou de plusieurs des facteurs suivants, tels que spécifiés dans l'article 34.2(f) des IS - DPAO, en utilisant les critères et méthodologies suivants :

(a) Coûts du cycle de vie (Non Applicable)

Si spécifié aux DPAO - IS 34.5, un ajustement pour tenir compte des coûts supplémentaires du cycle de vie pour la période spécifiée ci-dessous, tels que les coûts d'exploitation et de maintenance des Fournitures, sera ajouté au prix de l'Offre, à des fins d'évaluation uniquement. L'ajustement sera évalué conformément à la méthodologie spécifiée ci-dessous et aux informations suivantes:

- (i) nombre d'années pour la détermination du coût du cycle de vie *[insérer le nombre d'années]* ;
- (ii) le taux d'actualisation à appliquer pour déterminer la valeur actualisée nette des coûts d'exploitation et d'entretien futurs (coûts récurrents) est de *[insérer le taux d'actualisation]* ;
- (iii) les coûts annuels d'exploitation et d'entretien (coûts récurrents) sont déterminés sur la base de la méthode suivante : *[insérer la méthodologie]* ; et
- (iv) les renseignements suivants sont exigés des soumissionnaires *[insérer toute information requise des soumissionnaires, y compris les prix]*.

(b) Performance et Productivité de l'Équipement : **NON APPLICABLE**

- (i) Performance et productivité de l'équipement. Un ajustement représentant le coût capitalisé des coûts d'exploitation supplémentaires sur la durée de vie des Fournitures sera ajouté au prix de l'Offre, à des fins d'évaluation si spécifié dans l'article 34.5 des IS - DPAO. L'ajustement sera évalué en fonction de la baisse de la performance ou de l'efficacité garantie offerte dans l'Offre en dessous de la norme de 100, en utilisant la méthodologie spécifiée ci-dessous.

[insérer la méthodologie et les critères, le cas échéant]

ou

- (ii) Un ajustement pour tenir compte de la productivité des Fournitures proposées dans l'Offre sera ajouté au prix de l'Offre, à des fins d'évaluation uniquement, si spécifié dans l'article 34.5 des IS - DPAO. L'ajustement sera évalué en fonction du coût unitaire de la productivité réelle des Fournitures proposées dans l'Offre par rapport aux valeurs minimales requises, en utilisant la méthodologie précisée ci-dessous. 

[insérer la méthodologie et les critères, le cas échéant]

(c) Critères additionnels spécifiques : Sans Objet

2. Critères pour conclure un ou plusieurs Accords-Cadres (IS 40)

Critères d'un Accord-Cadre à Fournisseur unique :

L'Agence d'Acquisition conclura l'Accord-Cadre avec le Soumissionnaire satisfaisant aux critères de qualification et dont l'Offre :

- (a) est conforme pour l'essentiel au DAO ; et
- (b) a le prix évalué le plus bas.

3. Critères de Qualification à postériori (ITB 36.1)

Après avoir déterminé l'Offre conforme pour l'essentiel qui offre le coût évalué le plus bas conformément à l'article 34 des IS, l'Agence d'Acquisition vérifiera la qualification du Soumissionnaire conformément à l'article 36 des IS, en utilisant uniquement les exigences spécifiées. Les exigences qui ne figurent pas dans le texte ci-dessous ne doivent pas être utilisées dans l'évaluation des qualifications du Soumissionnaire.

(a) Capacité financière :

Le soumissionnaire doit présenter une attestation de surface financière délivrée par une banque de 1^{er} ordre agréée par le MINFI d'un montant de quatre-vingts millions (80 000 000) Frs CFA pour le lot 1, et soixante dix millions (70 000 000) Frs CFA pour le lot 2.

Une seule surface financière peut être fournie pour les deux lots en prenant en compte la somme des montants exigés.

Dans le cas d'un GE, cette exigence doit être respectée par chaque membre.

- Le soumissionnaire doit avoir réalisé des chiffres d'affaires annuels au cours de chacune des cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) tels qu'au moins un de ces chiffres d'affaires annuels soit au minimum de cent quatre vingt dix millions (190 000 000) F CFA TTC pour le lot 1 et cent soixante dix millions (170 000 000) F CFA TTC pour le lot 2.

Le Soumissionnaire doit soumettre des états financiers certifiés. Dans le cas d'un GE, chaque membre doit satisfaire cette exigence.

Les chiffres d'affaires doivent être certifiés par un cabinet d'expertise comptable.

(b) Expérience Spécifique :

Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a conclu avec succès au moins 03 marchés similaires au cours des cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024), chacun d'une valeur d'au moins cinquante millions (50 000 000) Francs CFA TTC pour le lot 1 et quarante cinq millions (45 000 000) Francs CFA pour le lot 2 qui ont été conclus avec succès et qui sont de

02

nature et de complexité similaires aux Fournitures et Services Connexes en vertu du Marché. Dans le cas d'un GE, cette exigence peut être satisfaite par tous les membres combinés.

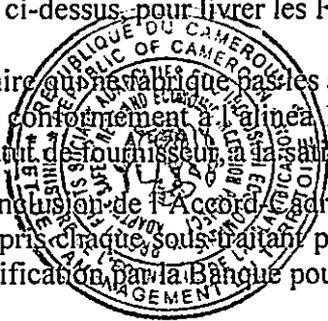
Ces marchés similaires seront matérialisés chacun par des justificatifs (*copie des 1^{ère} page et page de signature des contrats enregistrés et procès-verbaux de réception provisoire ou définitifs y relatifs*).

(c) **Documents justificatifs** : Le Soumissionnaire doit fournir les documents justificatifs démontrant que les fournitures qu'il offre de fournir satisfont à l'exigence d'utilisation suivante : *sans objet*

(d) **Autorisation du fabricant** : Un soumissionnaire qui ne fabrique pas un ou plusieurs articles pour lesquels une autorisation du fabricant est requise conformément à l'article 17.2 (a) des IS - DPAO, devra fournir la preuve qu'il est dûment autorisé par un fabricant (Formulaire d'Autorisation du Fabricant, Section IV - Formulaire de Soumission), répondant aux critères énoncés en (d) (i) et (ii) ci-dessus, pour livrer les Fournitures ; **NON APPLICABLE**

(e) Un soumissionnaire qui ne fabrique pas les articles pour lesquels une autorisation du fabricant n'est pas requise conformément à l'alinéa 17.2 (a) des IS - DPAO, devra remettre des documents sur son statut de fournisseur, à la satisfaction de l'Agence d'Acquisition : **Sans objet**

Au moment de la conclusion de l'Accord Cadre et ultérieurement lors d'une Commande, le soumissionnaire (y compris chaque sous-traitant proposé par le Soumissionnaire) ne devra pas faire l'objet d'une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations EAS/HS. 



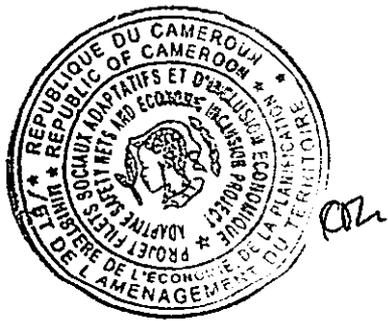
Section IV. Formulaires de Soumission

Liste des Formulaires

Lettre de Soumission.....	63
Formulaire de Renseignements sur le Soumissionnaire	67
Formulaire de Renseignements sur les Membres d'un Groupement (GE)	69
Déclaration de Performance EAS et/ou HS	71
Formulaires de Bordereaux des prix.....	72
Modèle d'Autorisation du Fabricant.....	106
Formulaire de Divulgateion des Bénéficiaires Effectifs.....	107



Alh



Lettre de Soumission

Procédure Primaire d'Acquisition – Accord-Cadre Fournitures

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES : SUPPRIMER CE CARTOUCHE UNE FOIS QUE VOUS AVEZ REMPLI LE DOCUMENT

Le Soumissionnaire devra remplir cette Lettre de Soumission avec son entête, indiquant clairement le nom et l'adresse commerciale complets.

Note : le texte en italiques est destiné à aider les Soumissionnaires à préparer ce formulaire.

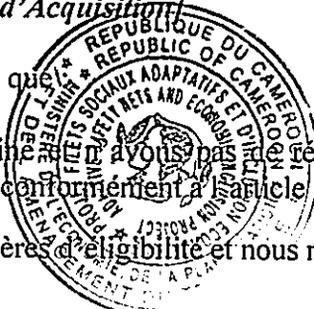
Accord-Cadre - Fournitures

Date de soumission de cette Offre : *[insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'Offre]*

AO No. : *[insérer le numéro de l'Appel d'Offres]*

À : *[insérer le nom complet de l'Agence d'Acquisition]*

En soumettant notre Offre, nous attestons que :

- 
- (a) Pas de réserve : Nous avons examiné le Dossier d'Appel d'Offres, y compris les Additifs émis conformément à l'article 8 des IS ;
- (b) Eligibilité : Nous remplissons les critères d'éligibilité et nous n'avons pas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 4 des IS ;
- (c) Eligibilité des Fournitures et des Services connexes : Si nous concluons un Accord-Cadre, les Fournitures et Services connexes que nous pouvons fournir dans le cadre d'une Commande attribuée en vertu de l'Accord-Cadre proviendront d'un pays éligible conformément à l'article 5 des IS et à la Section V, Pays éligibles. Les Fournitures et Services connexes proviendront de *[insérer le nom du ou des pays]*.
- (d) Déclaration de Garantie d'Offre/Proposition : *[sélectionner l'OPTION 1 ou 2 selon le cas]*

OPTION 1

« Nous n'avons pas été exclus ni déclarés inéligibles par l'(les) Acheteur(s) en vertu de la mise en œuvre d'une Déclaration de Garantie d'Offre ou de Proposition dans le Pays de l'Emprunteur conformément à l'article 4.7 des IS » ou

OPTION 2

« Nous avons été exclus ou déclarés inéligibles par les entités suivantes en vertu de la mise en œuvre d'une Déclaration de Garantie d'Offre ou de Proposition dans le Pays de l'Emprunteur conformément à l'article 4.7 des IS *[insérer le nom des entités]* » ;

- (e) **Exploitation et Abus sexuels (EAS) et/ou Harcèlement sexuel (HS):** *[sélectionnez l'option appropriée de (i) à (iii) ci-dessous et supprimez les autres. Dans le cas de membres d'un GE et/ou de sous-traitants, indiquez le statut de disqualification par la Banque de chaque membre du GE et/ou sous-traitant.]*

Nous *[dans le cas d'un GE, insérer : « y compris tous membres du GE"]*, et l'un de nos sous-traitants:

- (i) *[n'avons pas fait l'objet d'une disqualification de la part de la Banque pour non-respect des obligations en matière d'EAS/HS.]*
- (ii) *[avons fait l'objet d'une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations d'EAS/HS.]*
- (iii) *[avons fait l'objet d'une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations d'EAS/HS. Une sentence arbitrale sur l'affaire de disqualification a été rendue en notre faveur.]*
- (f) **Conformité :** Nous nous engageons à exécuter conformément au Dossier d'Appel d'Offres et aux Spécifications techniques et plans, les Fournitures ci-après : *[insérer une brève description des Fournitures et Services connexes]* _____ ;
- (g) **Prix de l'Offre :** Le prix de notre Offre excluant tous rabais offerts dans l'alinéa (h) ci-dessous est comme indiqué dans le Récapitulatif du Bordereau des Prix ;
- (h) **Rabais inconditionnels :** Les rabais inconditionnels offerts sont: *[Spécifier en détail chaque rabais inconditionnel offert]*
- La méthode précise de calcul pour déterminer le prix net après application des rabais inconditionnels est indiquée ci-dessous: *[spécifier en détail la méthode à utiliser pour appliquer les rabais.]*
- (i) **Validité de l'Offre :** Notre Offre demeurera valide jusqu'au 30 avril 2026 conformément à l'article 18.1 des IS, et cette offre nous engage et pourra être acceptée à tout moment avant cette date ;
- (j) **Garantie de Bonne Exécution :** Si notre Offre est acceptée et nous concluons un Accord-Cadre, nous comprenons que nous pouvons être obligés, en tant que condition d'une Commande subséquente, d'obtenir une Garantie de Bonne Exécution ;
- (k) **Une Offre par Soumissionnaire :** Nous ne soumettons pas une autre Offre en qualité de Soumissionnaire ou de Sous-traitant, et nous ne participons pas à une autre Offre en qualité de membre d'un Groupement d'Entreprises, ou en qualité de sous-traitant et nous satisfaisons aux exigences de l'article 4.3 des IS ;
- (l) **Suspension et Exclusion :** Ni notre entreprise, ni nos sous-traitants, fournisseurs, consultants, fabricants ou prestataires de services pour toute partie du marché, ne faisons l'objet et ne sommes pas sous le contrôle d'une entité ou d'une personne, faisant l'objet de suspension temporaire ou d'exclusion prononcée par le Groupe Banque mondiale, ou d'exclusion imposée par

Ch

le Groupe de la Banque mondiale en vertu de l'Accord Mutuel d'Exclusion entre la Banque mondiale et les autres banques de développement. En outre nous ne sommes pas inéligibles au titre de la législation, ou d'une autre réglementation officielle du pays du Maître d'Ouvrage, ou en application d'une décision prise par le Conseil de Sécurité des Nations Unies ;

- (m) **Entreprises ou institution publique** [insérer soit « nous ne sommes pas une entreprise publique du pays du Maître d'Ouvrage » ou « nous sommes une entreprise publique du pays du Maître d'Ouvrage et nous satisfaisons aux dispositions de l'article 4.6 des IS »]¹ ;
- (n) **Commissions, gratifications, avantages** : Nous avons payé, ou paierons les commissions, gratifications ou avantages suivants en ce qui concerne le processus de passation de marchés ou l'exécution du Marché : [insérer le nom complet de chaque destinataire, son adresse complète, la raison pour laquelle chaque commission ou gratification a été payée et le montant et la monnaie de chaque commission ou gratification]

Nom du destinataire	Adresse	Raison	Quantité

(Si aucun n'a été payé ou ne doit être payé, indiquer « aucun »)

- (o) **Pas tenu d'acheter** : Nous comprenons qu'il n'y a pas d'obligation pour l'Agence d'Acquisition d'acheter toutes Forunitures et/ou Services connexes auprès de Fournisseurs AC durant la Période de l'Accord-Cadre ;
- (p) **Pas d'attente d'une Commande**: Nous confirmons qu'aucun engagement ou toute forme de déclaration, de promesse, de représentation ou d'obligation n'a été pris par l'Agence d'Acquisition / Acheteur à l'égard des quantités totales ou de la valeur des Fournitures qui peuvent être commandées par elle/lui, ou par tout Acheteur participant, conformément au présent Accord-Cadre. Nous reconnaissons et acceptons que nous n'avons pas soumis cette Offre sur la base d'un tel engagement, déclaration, promesse ou représentation. Si nous concluons un Accord-Cadre, nous n'avons pas une prétention juridique à ce qu'une Commande nous soit attribuée en vertu de l'Accord-Cadre.
- (q) **Pas Tenu d'Accepter** : En ce qui concerne cette Procédure Primaire d'Acquisition, nous comprenons que vous n'êtes pas tenu d'accepter toute Offre que vous pourriez recevoir.
- (r) **Fraude et Corruption** : Nous certifions que nous avons adopté toute mesure appropriée afin d'assurer qu'aucune personne agissant en notre nom, ou pour notre compte, ne se livre à un quelconque acte de Fraude et Corruption.

¹ A utiliser par le soumissionnaire comme approprié

Nom du Soumissionnaire* [insérer le nom complet du Soumissionnaire]

Nom de la personne signataire de l'offre** [insérer le titre/capacité complet de la personne signataire de l'offre]

En tant que [indiquer la capacité du signataire]

Signature de la personne mentionnée ci-dessus [insérer la signature]

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de [insérer le nom complet du Soumissionnaire]

En date du _____ jour de [Insérer la date de signature]

*Dans le cas d'une offre présentée par un groupement d'entreprises, indiquer le nom du groupement ou de ses partenaires, en tant que Soumissionnaire.

**La personne signataire doit être un nouveau donné par le Soumissionnaire, à joindre à l'offre.



[Handwritten signature]

Formulaire de Renseignements sur le Soumissionnaire

Procédure Primaire d'Acquisition – Accord-Cadre pour Fournitures

[Le Soumissionnaire remplit le tableau ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le tableau ne doit pas être modifié. Aucune substitution ne sera admise.]

Date : *[insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]*

AO No.: *[insérer le numéro de l'Appel d'Offres]*

Page _____ de _____ pages

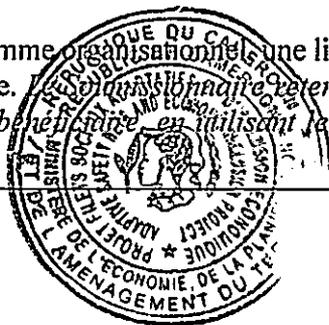
1. Nom du Soumissionnaire : <i>[insérer le nom légal du Soumissionnaire]</i>
2. En cas de groupement, noms de tous les membres : <i>[insérer le nom légal de chaque membre du groupement]</i>
3. Pays où le Soumissionnaire est ou sera légalement enregistré: <i>[insérer le nom du pays d'enregistrement]</i>
4. Année d'enregistrement du Soumissionnaire: <i>[insérer l'année d'enregistrement]</i>
5. Adresse officielle du Soumissionnaire, dans le pays d'enregistrement : <i>[insérer l'adresse légale du Soumissionnaire dans le pays d'enregistrement]</i>
6. Renseignement sur le représentant dûment habilité du Soumissionnaire : Nom : <i>[insérer le nom du représentant du Soumissionnaire]</i> Adresse : <i>[insérer l'adresse du représentant du Soumissionnaire]</i> Téléphone/Fac-similé : <i>[insérer le no de téléphone/fac-similé du représentant du Soumissionnaire]</i> Adresse électronique : <i>[insérer l'adresse électronique du représentant du Soumissionnaire]</i>

002

7. Ci-joint copie des originaux des documents ci-après : *[marquer la (les) case(s) correspondant aux documents originaux joints]*

- Document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme nommée en 1 ci-dessus, en conformité avec l'article 4.4 des IS
- En cas de groupement, lettre d'intention de constituer un groupement, ou accord de groupement, en conformité avec l'article 4.1 des IS.
- Dans le cas d'une entreprise publique du pays de l'Agence d'Acquisition, documents établissant, conformément à l'article 4.6 des IS, que :
- elle est juridiquement et financièrement autonome,
 - elle est administrée selon les règles du droit commercial, et
 - elle n'est pas sous la supervision de l'Agence d'Acquisition ou de l'Acheteur.

8. Ci-joint est le diagramme organisationnel et une liste des membres du conseil d'administration et propriété bénéficiaire. *[Le demandeur retenu doit fournir des informations additionnelles sur la propriété du bénéficiaire, en utilisant le Formulaire de Divulgence des Bénéficiaires Effectifs.]*



Formulaire de Renseignements sur les Membres d'un Groupement (GE)

Procédure Primaire d'Acquisition – Accord-Cadre pour Fournitures

[Le Soumissionnaire remplit le tableau ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le tableau doit être rempli par chaque membre/partenaire du groupement.]

Date: [insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]

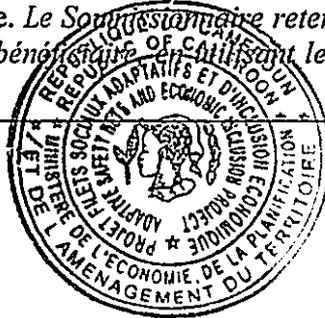
AO No.: [insérer le numéro de l'Appel d'Offres]

Page _____ de _____ pages

1. Nom du Soumissionnaire : [insérer le nom légal du Soumissionnaire]
2. Nom du membre du groupement : [insérer le nom légal du membre du groupement]
3. Pays où le membre du groupement est ou sera légalement enregistré: [insérer le nom du pays d'enregistrement du membre du groupement]
4. Année d'enregistrement du membre du groupement: [insérer l'année d'enregistrement du membre du groupement]
5. Adresse officielle du membre du groupement dans le pays d'enregistrement : [insérer l'adresse légale du membre du groupement dans le pays d'enregistrement]
6. Renseignement sur le représentant dûment habilité du membre du groupement : Nom : [insérer le nom du représentant du membre du groupement] Adresse : [insérer l'adresse du représentant du membre du groupement] Téléphone/Fac-similé : [insérer le no de téléphone/fac-similé du représentant du membre du groupement] Adresse électronique : [insérer l'adresse électronique du représentant du membre du groupement]

022

7. Ci-joint copie des originaux des documents ci-après : *[marquer la (les) case(s) correspondant aux documents originaux joints]*
- Document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme nommée en 2 ci-dessus, en conformité avec l'article 4.4 des IS
- Dans le cas d'une entreprise publique du pays de l'Agence d'Acquisition, documents établissant que :
- elle est juridiquement et financièrement autonome,
 - elle est administrée selon les règles du droit commercial, et
 - elle n'est pas sous la supervision de l'Agence d'Acquisition ou de l'Acheteur, conformément à l'article 4.6 des IS.
8. Ci-joint est le diagramme organisationnel, une liste des membres du conseil d'administration et propriété bénéficiaire. *Le Soumissionnaire retenu doit fournir des informations additionnelles sur la propriété du bénéficiaire en utilisant le Formulaire de Divulgence des Bénéficiaires Effectifs.]*



on

Déclaration de Performance EAS et/ou HS

[Le tableau ci-dessous doit être rempli pour le Soumissionnaire et en cas de groupement, chaque membre du groupement et chaque sous-traitant spécialisé.]

Nom du Soumissionnaire : [insérer le nom complet]

Date : [insérer jour, mois, année]

Nom du membre du Groupement ou du sous-traitant spécialisé : [insérer le nom complet]

No et titre du DAO : [insérer le numéro et le titre du DAO]

Page [insérer le numéro de page] sur [insérer le nombre total] pages

Déclaration EAS et/ou HS conformément à la Section III, Critères de Qualification, et aux Exigences	
Nous :	<p>(a) n'avons pas fait l'objet d'une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations en matière d'EAS/HS</p> <p>(b) avons fait l'objet d'une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations en matière d'EAS/HS</p> <p>(c) avons fait l'objet d'une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations en matière d'EAS/HS. Une décision arbitrale sur le cas de disqualification a été rendue en notre faveur.</p>
<p>[Si le point (c) ci-dessus est applicable, joindre la preuve d'une décision arbitrale infirmant les conclusions sur les questions sous-jacentes à la disqualification].</p>	

002

Formulaires de Bordereaux des prix

Le Soumissionnaire doit remplir ces Formulaires de Bordereaux de Prix conformément aux instructions indiquées. La liste des articles figurant dans la colonne 1 des Bordereaux de Prix doit coïncider avec la Liste des Fournitures et Services connexes spécifiée par l'Agence d'Acquisition dans la Section VII.

OR



1	2	3	4	5		6	7
Article No.	Description des Fournitures	Pays d'origine	Date probable de livraison selon définition des Incoterms	Quantité et unité de mesure pour les Commandes individuelles		Prix Unitaire par article CIP [insérer le nom du lieu de destination] conformément à l'article 14.7 (b) des IS	Prix Total par article
				Quantités	Unité de mesure		
13	Décamètre / Decametre			32	U		
14	Fer à béton de diamètre 10 mm/concreteiron			60	U		
15	Ficelles de 100m/String Lines of 100m			60	U		
16	Fourche avec manche enbois/Pitchfork with wooden handles			100	U		
17	Gans en cuir/Handgloves made of leather			1 600	U		
18	Gobelets /Goblets			4 000	U		
19	Haches avec manche/Axes with handles			60	U		
20	Houe avec manche enbois/Hoe with handle made of wood			200	U		
21	Lattes de 5 m/Laths of 5 m			80	U		
22	Limes/file			80	U		
23	Lunette de protection/safet eye glasses			800	U		
24	Machettes/Machetes			320	U		
25	Manches des pelles en bois/Wooden Handles for shovels			120	U		
26	Manches des pioches en bois/woodenhandles for dig axes			120	U		
27	Marteau de charpentier/Carpentershammer			20	U		
28	Marteaux 500 ou 560 g/Slesh Hammer 500 or 560 g			40	U		
29	Masque de protection lavable / Washable protective mask			4 000	U		
30	Masette de 10 kg/Hammer of 10 kg			8	U		
31	Mètre de 5m/5m Meter			60	U		
32	Pelles beches avec manche en bois/Shovels spades with wooden handles			320	U		
33	Pelles rondes avec manche en bois/Round shovels with wooden handles			240	U		
34	Pioches avec manche en bois/Dig axes withwooden-handles			320	U		
35	Planche de 5 m/Boards of 5 m			80	U		
36	Pointe 80 (paquet)/Nail 80 (packets)			20	Paquets		
37	Porte tout/truck			4	U		



an

1	2	3	4	5		6	7
Article No.	Description des Fournitures	Pays d'origine	Date probable de livraison selon définition des Incoterms	Quantité et unité de mesure pour les Commandes individuelles		Prix Unitaire par article CIP [insérer le nom du lieu de destination] conformément à l'article 14.7 (b) des IS	Prix Total par article
				Quantités	Unité de mesure		
38	Rateaux avec manche en bois/Rakes with handles made of wood		MARS 2026	320	U		
39	Rouleau de fil d'attaches/Roll of tie wire			20	U		
40	Ruban de sécurité rouge blanc de 100 mètres/ 100 meter red white security tape			160	U		
41	Sacs plastiques biodégradables/Biodegradable plastic bags			80	U		
42	Sacs vides de 100kg/Empty bags of 100kg			3 200	U		
43	Scies à métaux/Hack saw			8	U		
44	Seau maçon de 15 l/Mason Bucket of 15l			200	U		
45	Tridents avec manche en bois/Tridents with handle made of wood			240	U		
46	Truelles de maçon/Builders trowel		100	U			
Nom du Soumissionnaire [insérer le nom complet du Soumissionnaire]							
Signature [signature de la personne autorisée à signer l'Offre]							
Date [insérer la date]							

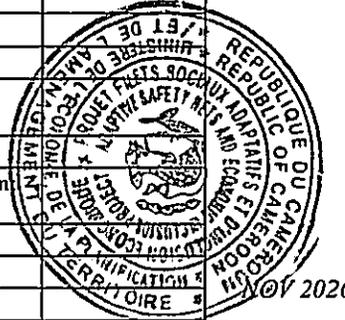
➤ **COMMANDE N°2 : Phase 15, Région du Sud-Ouest**

Matériel des communes de LIMBE I, LIMBE III et BUEA.

NB : pour chaque article, la quantité de matériel est répartie en parts égales pour chacune des communes

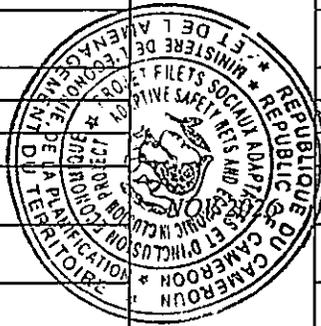
1	2	3	4	5		6	7
Article No.	Description des Fournitures	Pays d'origine	Date de livraison selon définition des Incoterms	Quantité et unité de mesure pour les Commandes individuelles		Prix Unitaire par article CIP [insérer le nom du lieu de destination] conformément à l'article 14.7 (b) des IS	Prix Total par article
				Quantités	Unité de mesure		
1	Arrosoire de 11 l/Watering cans of 11L		NOV 2026	30	U		
2	Balais coco/ Coconut brooms			60	U		
3	Barre à mine/crowbar			15	U		
4	Bidons de 20l/Plastic Cans of 20l			30	U		

1	2	3	4	5		6	7
Article No.	Description des Fournitures	Pays d'origine	Date de livraison selon définition des Incoterms	Quantité et unité de mesure pour les Commandes individuelles		Prix Unitaire par article CIP [insérer le nom du lieu de destination] conformément à l'article 14.7 (b) des IS	Prix Total par article
				Quantités	Unité de mesure		
5	Bottes/ Boots			600	Paires		
6	Brosse métallique/Ironbrush			3	U		
7	Brouettes/ Wheel barrows			120	U		
8	Burrins/Chisels			12	U		
9	Casque/Helmet			600	U		
10	Chasubles (gilets de sécurité)/ Chasubles (safetyvests)			1 650	U		
11	Ciment cpj 35/Ciment cpj 35			120	Sacs de 50 kg		
12	Dame manuelle métallique/Metallic manual hand compactor			30	U		
13	Décamètre / Decametre			12	U		
14	Fer à béton de diamètre 10 mm/concreteiron			60	U		
15	Ficelles de 100m/String Lines of 100m			24	U		
16	Fourche avec manche enbois/Pitchfork with wooden handles			150	U		
17	Gans en cuir/Handglooves made of leather			600	U		
18	Gobelets /Goblets			1 500	U		
19	Haches avec manche/Axes with handles			15	U		
20	Houe avec manche enbois/Hoe with handle made of wood			75	U		
21	Lattes de 5 m/Laths of 5 m			60	U		
22	Limes/file			15	U		
23	Lunette de protection/safetyeye glasses			300	U		
24	Machettes/Machetes			120	U		
25	Manches des pelles en bois/WoodenHandles for shovels			45	U		
26	Manches des pioches en bois/woodenhandles for dig axes			45	U		
27	Marteau de charpentier/Carpentershammer			9	U		
28	Marteaux 500 ou 560 g/Slesh Hammer 500 or 560 g			15	U		
29	Masque de protection lavable / Washable protective mask			1 500	U		



DN

1 Article No.	2 Description des Fournitures	3 Pays d'origine	4 Date de livraison selon définition des Incoterms	5 Quantité et unité de mesure pour les Commandes indi- viduelles		6 Prix Unitaire par article CIP [insérer le nom du lieu de destination] con- formément à l'ar- ticle 14.7 (b) des IS	7 Prix Total par article
				Quantités	Unité de mesure		
30	Masette de 10 kg/Hammer of 10 kg			3	U		
31	Mètre de 5m/5m Meter			24	U		
32	Pelles beches avec manche en bois/Shovels spades with wooden handles			120	U		
33	Pelles rondes avec manche en bois/Round shovels with wooden handles			90	U		
34	Pioches avec manche en bois/Dig axes wi- th wooden handles			120	U		
35	Planche de 5 m/Boards of 5 m			60	U		
36	Pointe 80 (paquet)/Nail 80 (packets)			9	Paquets		
37	Porte tout/truck			0	U		
38	Rateaux avec manche en bois/Rakes with handles made of wood			120	U		
39	Rouleau de fil d'attaches/Roll of tie Roll of tie wire			30	U		
40	Ruban de sécurité rouge blanc de 100 metres/ 100 meter red white security tape			60	U		
41	Sacs plastiques biodégradables/Biodegradable plas- tic bags			30	U		
42	Sacs vides de 100kg/Empty bags of 100kg			1 200	U		
43	Scies à métaux/Hack saw			15	U		
44	Seau maçon de 15 l/Mason Bucket of 15l			75	U		
45	Tridents avec manche en bois/Tridents with han- dle made of wood			120	U		
46	Truelles de maçon/Builders trowel			45	U		
Nom du Soumissionnaire [insérer le nom complet du Soumissionnaire]							
Signature [signature de la personne autorisée à signer l'Offre]							
Date [insérer la date]							



MD

Lot 2 : Fourniture du matériel de travail et Equipements de Protection Individuelle pour les Phases 13 & 15 des THIMO du PFS-AIE de la région du Nord-Ouest (Zone 2) en deux commandes

➤ Commande N°1 : Phase 13, région du Nord-Ouest

Matériel des communes de BATIBO, BABESSI, NJINIKOM et BAFUT.

NB : pour chaque article, la quantité de matériel est répartie en parts égales pour chacune des communes

1 Article No.	2 Description des Fournitures	3 Pays d'origine	4 Date de livraison selon définition des Incoterms	5 Quantité et unité de mesure pour les Commandes individuelles		6 Prix Unitaire par article CIP [insérer le nom du lieu de destination] conformément à l'article 14.7 (b) des IS	7 Prix Total par article
				Quantités	Unité de mesure		
1	Arrosoire de 11 l/Watering cans of 11L			80	U		
2	Balais coco/ Coconut brooms			160	U		
3	Barre à mine/crowbar			120	U		
4	Bidons de 20l/Plastic Cans of 20l			200	U		
5	Bottes/ Boots			1 600	Paires		
6	Brosse métallique/Ironbrush			8	U		
7	Brouettes/ Wheel barrows			320	U		
8	Burrins/Chisels			20	U		
9	Casque/Helmet			800	U		
10	Chasubles (gilets de sécurité)/ Chasubles (safetyvests)		MARS 2026	4 080	U		
11	Ciment cpj 35/Ciment cpj 35			100	Sacs de 50 kg		
12	Dame manuelle métallique/Metallic manual hand compactor			80	U		
13	Décamètre / Decametre			32	U		
14	Fer à béton de diamètre 10 mm/concreteiron			60	U		
15	Ficelles de 100m/String Lines of 100m			60	U		
16	Fourche avec manche en bois/Pitchfork with wooden handles			100	U		
17	Gants en cuir/Handglooves made of leather			1 600	U		
18	Gobelets /Goblets			4 000	U		
19	Haches avec manche/Axes with handles			60	U		

20

1	2	3	4	5		6	7
Article No.	Description des Fournitures	Pays d'origine	Date de livraison selon définition des Incoterms	Quantité et unité de mesure pour les Commandes individuelles		Prix Unitaire par article CIP [insérer le nom du lieu de destination] conformément à l'article 14.7 (b) des IS	Prix Total par article
				Quantités	Unité de mesure		
20	Houe avec manche en bois/Hoe with handle made of wood			200	U		
21	Lattes de 5 m/Laths of 5 m			80	U		
22	Limes/file			80	U		
23	Lunette de protection/safety eye glasses			800	U		
24	Machettes/Machetes			320	U		
25	Manches des pelles en bois/Wooden Handles for shovels			120	U		
26	Manches des pioches en bois/wooden handles for dig axes			120	U		
27	Marteau de charpentier/Carpenters hammer			20	U		
28	Marteaux 500 ou 560 g/Slesh Hammer 500 or 560 g			40	U		
29	Masque de protection lavable / Washable protective mask			4 000	U		
30	Massette de 10 kg/Hammer of 10 kg			8	U		
31	Mètre de 5m/5m Meter			60	U		
32	Pelles beches avec manche en bois/Shovels spades with wooden handles			320	U		
33	Pelles rondes avec manche en bois/Round shovels with wooden handles			240	U		
34	Pioches avec manche en bois/Dig axes with wooden handles			320	U		
35	Planche de 5 m/Boards of 5 m			80	U		
36	Pointe 80 (paquet)/Nail 80 (packets)			20	Paquets		
37	Porte tout/truck			4	U		
38	Râteaux avec manche en bois/Rakes with handles made of wood			320	U		
39	Rouleau de fil d'attaches/Roll of tie Roll of tie wire			20	U		
40	Ruban de sécurité rouge blanc de 100 metres/ 100 meter red white security tape			160	U		
41	Sacs plastiques biodégradables/Biodegradable plastic bags			80	U		



CA

1	2	3	4	5		6	7
Article No.	Description des Fournitures	Pays d'origine	Date de livraison selon définition des Incoterms	Quantité et unité de mesure pour les Commandes individuelles		Prix Unitaire par article CIP [insérer le nom du lieu de destination] conformément à l'article 14.7 (b) des IS	Prix Total par article
				Quantités	Unité de mesure		
42	Sacs vides de 100kg/Empty bags of 100kg		MARS 2026	3 200	U		
43	Scies à métaux/Hack saw			8	U		
44	Seau maçon de 15 l/Mason Bucket of 15l			200	U		
45	Tridents avec manche en bois/Tridents with handle made of wood			240	U		
46	Truelles de maçon/Builders trowel			100	U		
Nom du Soumissionnaire [insérer le nom complet du Soumissionnaire]							
Signature [signature de la personne autorisée à signer l'Offre]							
Date [insérer la date]							

➤ Commande N° 2 : Phase 15, région du Nord-Ouest

Matériel des communes de BAMENDA I et BAMENDA II.

NB : pour chaque article, la quantité de matériel est répartie en parts égales pour chacune des communes

1	2	3	4	5		6	7
Article No.	Description des Fournitures	Pays d'origine	Date de livraison selon définition des Incoterms	Quantité et unité de mesure pour les Commandes individuelles		Prix Unitaire par article CIP [insérer le nom du lieu de destination] conformément à l'article 14.7 (b) des IS	Prix Total par article
				Quantités	Unité de mesure		
1	Arrosoire de 11 l/Watering cans of 11L		NOV 2026	20	U		
2	Balais coco/ Coconut brooms			40	U		
3	Barre à mine/crowbar			10	U		
4	Bidons de 20l/Plastic Cans of 20l			20	U		
5	Bottes/ Boots			400	Paires		
6	Brosse métallique/Ironbrush			2	U		
7	Bronnettes/ Wheel barrows			80	U		
8	Burrins/Chisels			8	U		
9	Casque/Helmet			400	U		

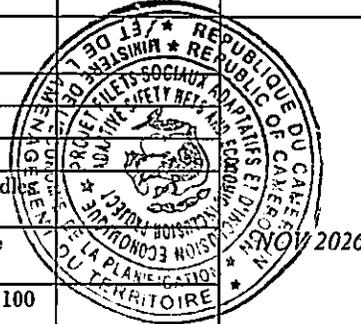
an

1	2	3	4	5		6	7
Article No.	Description des Fournitures	Pays d'origine	Date de livraison selon définition des Incoterms	Quantité et unité de mesure pour les Commandes individuelles		Prix Unitaire par article CIP [insérer le nom du lieu de destination] conformément à l'article 14.7 (b) des IS	Prix Total par article
				Quantités	Unité de mesure		
10	Chasubles (gilets de sécurité)/ Chasubles (safetyvests)			1 100	U		
11	Ciment epj 35/Ciment epj 35			80	Sacs de 50 kg		
12	Dame manuelle métallique/Metallic manual hand compactor			20	U		
13	Décamètre / Decametre			8	U		
14	Fer à béton de diamètre 10 mm/concreteiron			40	U		
15	Ficelles de 100m/String Lines of 100m			16	U		
16	Fourche avec manche en bois/Pitchfork with wooden handles			100	U		
17	Gans en cuir/Handglooves made of leather			400	U		
18	Gobelets /Goblets			1 000	U		
19	Haches avec manche/Axes with handles			10	U		
20	Houe avec manche en bois/Hoe with handle made of wood			50	U		
21	Lattes de 5 m/Laths of 5 m			40	U		
22	Limes/file			10	U		
23	Lunette de protection/safetyeye glasses			200	U		
24	Machettes/Machetes			80	U		
25	Manches des pelles en bois/WoodenHandles for shovels			30	U		
26	Manches des pioches en bois/woodenhandles for dig axes			30	U		
27	Marteau de charpentier/Carpentershammer			6	U		
28	Marteaux 500 ou 560 g/Slesh Hammer 500 or 560 g			10	U		
29	Masque de protection lavable / Washable protective mask			1 000	U		
30	Massette de 10 kg/Hammer of 10 kg			2	U		
31	Mètre de 5m/5m Meter			16	U		
32	Pelles beches avec manche en bois/Shovels spades with wooden handles			80	U		
33	Pelles rondes avec manche en bois/Round shovels with wooden handles			60	U		



2024

1	2	3	4	5		6	7
Article No.	Description des Fournitures	Pays d'origine	Date de livraison selon définition des Incoterms	Quantité et unité de mesure pour les Commandes individuelles		Prix Unitaire par article CIP [insérer le nom du lieu de destination] conformément à l'article 14.7 (b) des IS	Prix Total par article
				Quantités	Unité de mesure		
34	Pioches avec manche en bois/Dig axes with wooden handles			80	U		
35	Planche de 5 m/Boards of 5 m			40	U		
36	Pointe 80 (paquet)/Nail 80 (packets)			6	Paquets		
37	Porte tout/truck			0	U		
38	Rateaux avec manche en bois/Rakes with handle made of wood			80	U		
39	Rouleau de fil d'attaches/Roll of tie wire			20	U		
40	Ruban de sécurité rouge blanc de 100 metres/ 100 meter red white security tape			40	U		
41	Sacs plastiques biodégradables/Biodegradable plastic bags			20	U		
42	Sacs vides de 100kg/Empty bags of 100kg			800	U		
43	Scies à métaux/Hack saw			10	U		
44	Seau maçon de 15 l/Mason Bucket of 15l			50	U		
45	Tridents avec manche en bois/Tridents with handle made of wood			80	U		
46	Truelles de maçon/Builders trowel			30	U		
Nom du Soumissionnaire [insérer le nom complet du Soumissionnaire] Signature [signature de la personne autorisée à signer l'Offre] Date [insérer la date]							



Bordereau des prix des Fournitures à livrer à partir du Pays de l'Agence d'Acquisitions

Date [insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]

AO No.: [insérer le numéro de l'Appel d'Offres]

Page No de

Lot 1 : Fourniture du Matériel de travail et Equipements de Protection Individuelle pour les Phases 13 & 15 des THIMO du PFS-AIE AIE de la région du Sud-Ouest (zone 1) en deux commandes

➤ COMMANDE N°1 : Phase 13, Région du Sud-Ouest

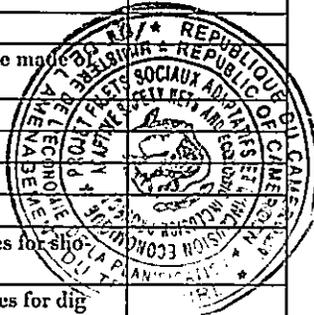
Matériel des communes d'ALOU, KONYE, EYUMOJOCK ET DIKOME-BALUE.

NB : pour chaque article, la quantité de matériel à livrer sera égale pour chacune des communes

1 Article No.	2 Description des Fournitures	3 Pays d'origine	4 Date de livraison	5 Quantité et unité de mesure pour les Commandes individuelles		6 Prix Unitaire par article CIP [insérer le nom du lieu de destination] conformément à l'article 14.7 (b) des IS	7 Prix Total par article
				Quantités	Unité de mesure		
			MARS 2026				
1	Arrosoire de 11 l/Watering cans of 11L			80	U		
2	Balais coco/ Coconut brooms			160	U		
3	Barre à mine/crowbar			120	U		
4	Bidons de 20l/Plastic Cans of 20l			200	U		
5	Bottes/ Boots			1 600	Paires		
6	Brosse métallique/Ironbrush			8	U		
7	Brouettes/ Wheel barrows			320	U		
8	Burrins/Chisels			20	U		
9	Casque/Helmet			800	U		
10	Chasubles (gilets de sécurité)/ Chasubles (safetyvests)			4 080	U		
11	Ciment epj 35/Ciment epj 35			100	Sacs de 50 kg		
12	Dame manuelle métallique/Metallic manual hand compactor			80	U		
13	Décamètre / Decametre			32	U		

20

1	2	3	4	5		6	7
Article No.	Description des Fournitures	Pays d'origine	Date de livraison selon définition des Incoterms	Quantité et unité de mesure pour les Commandes individuelles		Prix Unitaire par article CIP [insérer le nom du lieu de destination] conformément à l'article 14.7 (b) des IS	Prix Total par article
				Quantités	Unité de mesure		
14	Fer à béton de diamètre 10 mm/concreteiron			60	U		
15	Ficelles de 100m/String Lines of 100m			60	U		
16	Fourche avec manche enbois/Pitchfork with wooden handles			100	U		
17	Gans en cuir/Handglooves made of leather			1 600	U		
18	Gobelets /Goblets			4 000	U		
19	Haches avec manche/Axes with handles			60	U		
20	Houe avec manche enbois/Hoe with handle made of wood			200	U		
21	Lattes de 5 m/Laths of 5 m			80	U		
22	Limes/file			80	U		
23	Lunette de protection/safetyeye glasses			800	U		
24	Machettes/Machetes			320	U		
25	Manches des pelles en bois/WoodenHandles for shovels			120	U		
26	Manches des pioches en bois/woodenhandles for dig axes			120	U		
27	Marteau de charpentier/Carpentershammer			20	U		
28	Marteaux 500 ou 560 g/Slesh Hammer 500 or 560 g			40	U		
29	Masque de protection lavable / Washable protective mask			4 000	U		
30	Massette de 10 kg/Hammer of 10 kg			8	U		
31	Mètre de 5m/5m Meter			60	U		
32	Pelles beches avec manche en bois/Shovels spades with wooden handles			320	U		
33	Pelles rondes avec manche en bois/Round shovels with wooden handles			240	U		
34	Pioches avec manche en bois/Dig axes withwooden-handles			320	U		
35	Planche de 5 m/Boards of 5 m			80	U		
36	Pointe 80 (paquet)/Nail 80 (packets)			20	Paquets		
37	Porte tout/truck			4	U		
38	Rateaux avec manche enbois/Rakes with handles made of wood			320	U		



MARS 2026

dlw

1	2	3	4	5		6	7
Article No.	Description des Fournitures	Pays d'origine	Date de livraison selon définition des Incoterms	Quantité et unité de mesure pour les Commandes individuelles		Prix Unitaire par article CIP [insérer le nom du lieu de destination] conformément à l'article 14.7 (b) des IS	Prix Total par article
				Quantités	Unité de mesure		
39	Rouleau de fil d'attaches/Roll of tie		MARS 2026	20	U		
40	Ruban de sécurité rouge blanc de 100 metres/ 100 meter red white security tape			160	U		
41	Sacs plastiques biodégradables/Biodegradable plastic bags			80	U		
42	Sacs vides de 100kg/Empty bags of 100kg			3 200	U		
43	Scies à métaux/Hack saw			8	U		
44	Seau maçon de 15 l/Mason Bucket of 15l				U		
45	Tridents avec manche en bois/Tridents with handle made of wood				U		
46	Truelles de maçon/Builders trowel				U		
Nom du Soumissionnaire [insérer le nom complet du Soumissionnaire]							
Signature [signature de la personne autorisée à signer l'Offre]							
Date [insérer la date]							



➤ **COMMANDE N°2 : Phase 15, Région du Sud-Ouest**

Matériel des communes de LIMBE I, LIMBE III et BUEA.

NB : pour chaque article, la quantité de matériel est répartie en parts égales pour chacune des communes

1	2	3	4	5		6	7
Article No.	Description des Fournitures	Pays d'origine	Date de livraison selon définition des Incoterms	Quantité et unité de mesure pour les Commandes individuelles		Prix Unitaire par article CIP [insérer le nom du lieu de destination] conformément à l'article 14.7 (b) des IS	Prix Total par article
				Quantités	Unité de mesure		
1	Arrosoire de 11 l/Watering cans of 11L		NOV 2026	30	U		
2	Balais coco/ Coconut brooms			60	U		
3	Barre à mine/crowbar			15	U		
4	Bidons de 20l/Plastic Cans of 20l			30	U		
5	Bottes/ Boots			600	Paires		
6	Brosse métallique/Ironbrush			3	U		

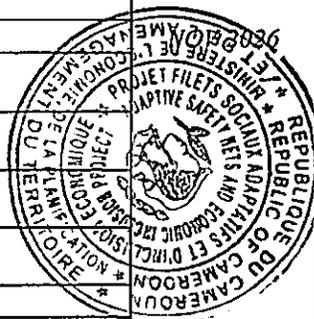
CM

1	2	3	4	5		6	7
Article No.	Description des Fournitures	Pays d'origine	Date de livraison selon définition des Incoterms	Quantité et unité de mesure pour les Commandes individuelles		Prix Unitaire par article CIP [insérer le nom du lieu de destination] conformément à l'article 14.7 (b) des IS	Prix Total par article
				Quantités	Unité de mesure		
7	Brouettes/ Wheel barrows			120	U		
8	Burrins/Chisels			12	U		
9	Casque/Helmet			600	U		
10	Chasubles (gilets de sécurité)/ Chasubles (safetyvests)			1 650	U		
11	Ciment epj 35/Ciment epj 35			120	Sacs de 50 kg		
12	Dame manuelle métallique/Metallic manual hand compactor			30	U		
13	Décamètre / Decametre			12	U		
14	Fer à béton de diamètre 10 mm/concreteiron			60	U		
15	Ficelles de 100m/String Lines of 100m			24	U		
16	Fourche avec manche enbois/Pitchfork with wooden handles			150	U		
17	Gans en cuir/Handglooves made of leather			600	U		
18	Gobelets /Goblets			1 500	U		
19	Haches avec manche/Axes with handles			15	U		
20	Houe avec manche enbois/Hoe with handle made of wood			75	U		
21	Lattes de 5 m/Laths of 5 m			60	U		
22	Limes/file			15	U		
23	Lunette de protection/safetyeye glasses			300	U		
24	Machettes/Machetes			120	U		
25	Manches des pelles en bois/WoodenHandles for shovels			45	U		
26	Manches des pioches en bois/woodenhandles for dig axes			45	U		
27	Marteau de charpentier/Carpentershammer			9	U		
28	Marteaux 500 ou 560 g/Slesh Hammer 500 or 560 g			15	U		
29	Masque de protection lavable / Washable protective mask			1 500	U		
30	Massette de 10 kg/Hammer of 10 kg			3	U		
31	Mètre de 5m/5m Meter			24	U		



an

1	2	3	4	5		6	7
Article No.	Description des Fournitures	Pays d'origine	Date de livraison selon définition des Incoterms	Quantité et unité de mesure pour les Commandes individuelles		Prix Unitaire par article CIP [insérer le nom du lieu de destination] conformément à l'article 14.7 (b) des IS	Prix Total par article
				Quantités	Unité de mesure		
32	Pelles beches avec manche en bois/Shovels spades with wooden handles			120	U		
33	Pelles rondes avec manche en bois/Round shovels with wooden handles			90	U		
34	Pioches avec manche en bois/Dig axes with wooden handles			120	U		
35	Planche de 5 m/Boards of 5 m			60	U		
36	Pointe 80 (paquet)/Nail 80 (packets)			9	Paquets		
37	Porte tout/truck			0	U		
38	Râteaux avec manche en bois/Rakes with handles made of wood			120	U		
39	Rouleau de fil d'attaches/Roll of tie Roll of tie wire			30	U		
40	Ruban de sécurité rouge blanc de 100 metres/ 100 meter red white security tape			60	U		
41	Sacs plastiques biodégradables/Biodegradable plastic bags			30	U		
42	Sacs vides de 100kg/Empty bags of 100kg			1 200	U		
43	Scies à métaux/Hack saw			15	U		
44	Seau maçon de 15 l/Mason Bucket of 15l			75	U		
45	Tridents avec manche en bois/Tridents with handle made of wood			120	U		
46	Truelles de maçon/Builders trowel			45	U		
Nom du Soumissionnaire [insérer le nom complet du Soumissionnaire]							
Signature [signature de la personne autorisée à signer l'Offre]							
Date [insérer la date]							



20

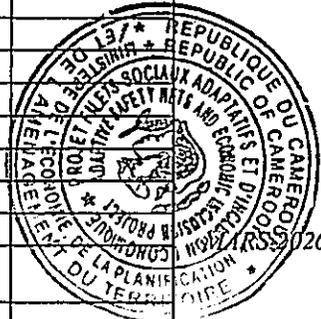
Lot 2 : Fourniture du matériel de travail et Equipements de Protection Individuelle pour les Phases 13 & 15 des THIMO du PFS-AIE de la région du Nord-Ouest (Zone 2) en deux commandes

➤ Commande N°1 : Phase 13, région du Nord-Ouest

Matériel des communes de BATIBO, BABESSI, NJINIKOM ET BAFUT.

NB : pour chaque article, la quantité de matériel est répartie en parts égales pour chacune des communes

1	2	3	4	5		6	7
				Quantité et unité de mesure pour les Commandes individuelles			
Article No.	Description des Fournitures	Pays d'origine	Date de livraison selon définition des Incoterms	Quantités	Unité de mesure	Prix Unitaire par article CIP [insérer le nom du lieu de destination] conformément à l'article 14.7 (b) des IS	Prix Total par article
1	Arrosoire de 11 l/Watering cans of 11L			80	U		
2	Balais coco/ Coconut brooms			160	U		
3	Barre à mine/crowbar			120	U		
4	Bidons de 20l/Plastic Cans of 20l			200	U		
5	Bottes/ Boots			1 600	Paires		
6	Brosse métallique/Ironbrush			8	U		
7	Brouettes/ Wheel barrows			320	U		
8	Burrins/Chisels			20	U		
9	Casque/Helmet			800	U		
10	Chasubles (gilets de sécurité)/ Chasubles (safetyvests)			4 080	U		
11	Ciment cpj 35/Ciment cpj 35			100	Sacs de 50 kg		
12	Dame manuelle métallique/Metallic manual hand compactor			80	U		
13	Décamètre / Decametre			32	U		
14	Fer à béton de diamètre 10 mm/concreteiron			60	U		
15	Ficelles de 100m/String Lines of 100m			60	U		
16	Fourche avec manche enbois/Pitchfork with wooden handles			100	U		
17	Gans en cuir/Handgloves made of leather			1 600	U		
18	Gobelets /Goblets			4 000	U		
19	Haches avec manche/Axes with handles			60	U		
20	Houe avec manche enbois/Hoe with handle made of wood			200	U		
21	Lattes de 5 m/Laths of 5 m			80	U		



PR

1	2	3	4	5		6	7
Article No.	Description des Fournitures	Pays d'origine	Date de livraison selon définition des Incoterms	Quantité et unité de mesure pour les Commandes individuelles		Prix Unitaire par article CIP [insérer le nom du lieu de destination] conformément à l'article 14.7 (b) des IS	Prix Total par article
				Quantités	Unité de mesure		
22	Limes/file			80	U		
23	Lunette de protection/safetyeye glasses			800	U		
24	Machettes/Machetes			320	U		
25	Manches des pelles en bois/WoodenHandles for shovels			120	U		
26	Manches des pioches en bois/woodenhandles for dig axes			120	U		
27	Marteau de charpentier/Carpentershammer			20	U		
28	Marteaux 500 ou 560 g/Slesh Hammer 500 or 560 g			40	U		
29	Masque de protection lavable / Washable protective mask			4 000	U		
30	Massette de 10 kg/Hammer of 10 kg			8	U		
31	Mètre de 5m/5m Meter			60	U		
32	Pelles beches avec manche en bois/Shovels spades with wooden handles			320	U		
33	Pelles rondes avec manche en bois/Round shovels with wooden handles			240	U		
34	Pioches avec manche en bois/Dig axes with woodenhandles			320	U		
35	Planche de 5 m/Boards of 5 m			80	U		
36	Pointe 80 (paquet)/Nail 80 (packets)			20	Paquets		
37	Porte tout/truck			4	U		
38	Râteaux avec manche enbois/Rakes with handles made of wood			320	U		
39	Rouleau de fil d'attaches/Roll of tie Roll of tie wire			20	U		
40	Ruban de sécurité rouge blanc de 100 metres/ 100 meter red white security tape			160	U		
41	Sacs plastics biodégradables/Biodegradable plastic bags			80	U		
42	Sacs vides de 100kg/Empty bags of 100kg			3 200	U		
43	Scies à métaux/Hack saw			8	U		
44	Seau maçon de 15 l/Mason Bucket of 15l			200	U		



am

1	2	3	4	5		6	7
Article No.	Description des Fournitures	Pays d'origine	Date de livraison selon définition des Incoterms	Quantité et unité de mesure pour les Commandes individuelles		Prix Unitaire par article CIP [insérer le nom du lieu de destination] conformément à l'article 14.7 (b) des IS	Prix Total par article
				Quantités	Unité de mesure		
45	Tridents avec manche en bois/Tridents with handle made of wood		MARS 2026	240	U		
46	Truelles de maçon/Builders trowel			100	U		
Nom du Soumissionnaire [insérer le nom complet du Soumissionnaire] Signature [signature de la personne autorisée à signer l'Offre] Date [insérer la date]							

➤ Commande N° 2 : Phase 15, région du Nord-Ouest

Matériel des communes de BAMENDA I et BAMENDA II.

NB : pour chaque article, la quantité de matériel est répartie en parts égales pour chacune des communes

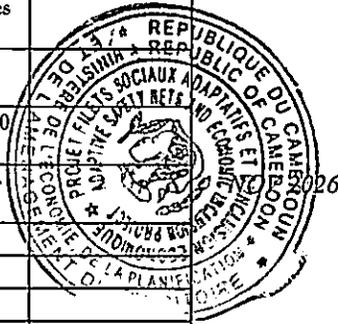
1	2	3	4	5		6	7
Article No.	Description des Fournitures	Pays d'origine	Date de livraison selon définition des Incoterms	Quantité et unité de mesure pour les Commandes individuelles		Prix Unitaire par article CIP [insérer le nom du lieu de destination] conformément à l'article 14.7 (b) des IS	Prix Total par article
				Quantités	Unité de mesure		
1	Arrosoire de 11 l/Watering cans of 11L		NOV 2026	20	U		
2	Balais coco/ Coconut brooms			40	U		
3	Barre à mine/crowbar			10	U		
4	Bidons de 20l/Plastic Cans of 20l			20	U		
5	Bottes/ Boots			400	Paires		
6	Brosse métallique/Ironbrush			2	U		
7	Brouettes/ Wheel barrows			80	U		
8	Burrins/Chisels			8	U		
9	Casque/Helmet			400	U		
10	Chasubles (gilets de sécurité)/ Chasubles (safetyvests)			1 100	U		
11	Ciment epj 35/Ciment epj 35			80	Sacs de 50 kg		

1	2	3	4	5		6	7
Article No.	Description des Fournitures	Pays d'origine	Date de livraison selon définition des Incoterms	Quantité et unité de mesure pour les Commandes individuelles		Prix Unitaire par article CIP [insérer le nom du lieu de destination] conformément à l'article 14.7 (b) des IS	Prix Total par article
				Quantités	Unité de mesure		
12	Dame manuelle métallique/Metallic manual hand compactor			20	U		
13	Décamètre / Decametre			8	U		
14	Fer à béton de diamètre 10 mm/concreteiron			40	U		
15	Ficelles de 100m/String Lines of 100m			16	U		
16	Fourche avec manche enbois/Pitchfork with wooden handles			100	U		
17	Gans en cuir/Handglooves made of leather			400	U		
18	Gobelets /Goblets			1 000	U		
19	Haches avec manche/Axes with handles			10	U		
20	Houe avec manche enbois/Hoe with handle made of wood			50	U		
21	Lattes de 5 m/Laths of 5 m			40	U		
22	Limes/file			10	U		
23	Lunette de protection/safeteyeye glasses			200	U		
24	Machettes/Machetes			80	U		
25	Manches des pelles en bois/WoodenHandles for shovels			30	U		
26	Manches des pioches en bois/woodenhandles for dig axes			30	U		
27	Marteau de charpentier/Carpentershammer			6	U		
28	Marteaux 500 ou 560 g/Slesh Hammer 500 or 560 g			10	U		
29	Masque de protection lavable / Washable protective mask			1 000	U		
30	Massette de 10 kg/Hammer of 10 kg			2	U		
31	Mètre de 5m/5m Meter			16	U		
32	Pelles beches avec manche en bois/Shovels spades with wooden handles			80	U		
33	Pelles rondes avec manche en bois/Round shovels with wooden handles			60	U		
34	Pioches avec manche en bois/Dig axes with woodenhandles			80	U		
35	Planche de 5 m/Boards of 5 m			40	U		



24

1	2	3	4	5		6	7
Article No.	Description des Fournitures	Pays d'origine	Date de livraison selon définition des Incoterms	Quantité et unité de mesure pour les Commandes individuelles		Prix Unitaire par article CIP [insérer le nom du lieu de destination] conformément à l'article 14.7 (b) des IS	Prix Total par article
				Quantités	Unité de mesure		
36	Pointe 80 (paquet)/Nail 80 (packets)			6	Paquets		
37	Porte tout/truck			0	U		
38	Râteaux avec manche enbois/Rakes with handles made of wood			80	U		
39	Rouleau de fil d'attaches/Roll of tie Roll of tie wire			20	U		
40	Ruban de sécurité rouge blanc de 100 metres/ 100 meter red white security tape			40	U		
41	Sacs plastics biodégradables/Biodegradable plastic bags			20	U		
42	Sacs vides de 100kg/Empty bags of 100kg			800	U		
43	Scies à métaux/Hack saw			10	U		
44	Senu maçon de 15 l/Mason Bucket of 15l			50	U		
45	Tridents avec manche enbois/Tridents with handle made of wood			80	U		
46	Truelles de maçon/Builders trowel			30	U		
Nom du Soumissionnaire [insérer le nom complet du Soumissionnaire]							
Signature [signature de la personne autorisée à signer l'Offre]							
Date [insérer la date]							

Prix pour les Services connexes et Calendrier d'Exécution

(NON APPLICABLE)

Date [insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]
 AOI No.: [insérer le numéro de l'Appel d'Offres]
 Avis d'appel d'offres No.: [insérer le numéro de l'avis d'Appel d'Offres]

1	3	4	5	6	7
Article	Description de l'Élément	Description des Services (à l'exclusion du transport terrestre et autres services requis dans le Pays de l'Agence d'Acquisition pour acheminer les Fournitures jusqu'à destination finale)	Pays d'origine	Date d'achèvement des Services connexes	Prix unitaire
[insérer le No de l'article]	[insérer le nom des Fournitures]	[Insérer l'identification du service]	[insérer le pays d'origine]	[insérer la date de réalisation proposé]	[insérer le prix unitaire pour l'article]
Nom du Soumissionnaire [insérer le nom du Soumissionnaire] Signature [insérer signature] Date [insérer la date]					

CM

Récapitulatif du Bordereau de Prix

Lot 1 : Fourniture du matériel de travail et Equipements de Protection Individuelle pour les Phases 13 & 15 des THIMO du PFS-AIE dans la région du Sud-Ouest (zone 1) en deux commandes

➤ **Commande N°1 : Matériel de la phase 13 des THIMO de la région du Sud-Ouest (communes d'ALOU, KONYE, EYUMOJOCK et DIKOME-BALUE.)**

Date: _____								
No RFB : _____								
Page N _____ de _____°								
1	2	3	4	5	6	7	8	
N° d'article	Description des Fournitures	Unités de mesure	Quantité	Prix unitaire EXW (à livrer au lieu de destination, si nécessaire)	Prix unitaire CIP (lieu de destination désigné)	Services connexes liés aux prix unitaires	Prix unitaire total ((4+6) ou (5+6), selon le cas)	Prix Total (3*7)
1	Arrosoire de 11 l/Watering cans of 11L	U	80					
2	Balais coco/ Coconut brooms	U	100					
3	Barre à mine/crowbar	U	120					
4	Bidons de 20l/Plastic Cans of 20l	U	200					
5	Bottes/ Boots	Paires	1 600					
6	Brosse métallique/Ironbrush	U	8					
7	Brouettes/ Wheel barrows	U	320					
8	Burrins/Chisels	U	20					
9	Casque/Helmet	U	800					
10	Chasubles (gilets de sécurité)/ Chasubles (safetyvests)	U	4 080					
11	Ciment cpj 35/Ciment cpj 35	Sacs de 50 kg	100					
12	Dame manuelle métallique/Metallic manual hand compactor	U	80					
13	Décamètre / Decametre	U	32					
14	Fer à béton de diamètre 10 mm/concreteiron	U	60					
15	Ficelles de 100m/String Lines of 100m	U	60					

02

Date: _____

No RFB : _____

Page N _____ de _____ °

1	2	3	4	5	6	7	8	
N° d'article	Description des Fournitures	Unités de mesure	Quantités estimées	Prix unitaire EXW (plus les prix à livrer au lieu de destination, si nécessaire)	Prix unitaire CIP (lieu de destination désigné)	Services connexes liés aux prix unitaires	Prix unitaire total ((4+6) ou (5+6), selon le cas)	Prix Total (3*7)
16	Fourche avec manche enbois/Pitchfork with wooden handles	U	100					
17	Gans en cuir/Handglooves made of leather	U	1 600					
18	Gobelets /Goblets	U	4 000					
19	Haches avec manche/Axes with handles	U	60					
20	Houe avec manche enbois/Hoe with handle made of wood	U	200					
21	Lattes de 5 m/Laths of 5 m	U	80					
22	Limes/file	U	80					
23	Lunette de protection/safeteye glasses	U	800					
24	Machettes/Machetes	U	320					
25	Manches des pelles en bois/Wooden handles for shovels	U	120					
26	Manches des pioches en bois/woodenhandles for dig axes	U	120					
27	Marteau de charpentier/Carpentershammer	U	20					
28	Marteaux 500 ou 560 g/Slesh Hammer 500 or 560 g	U	40					
29	Masque de protection lavable / Washable protective mask	U	4 000					
30	Massette de 10 kg/Hammer of 10 kg	U	8					
31	Mètre de 5m/5m Meter	U	60					
32	Pelles beches avec manche en bois/Shovels spades with wooden handles	U	320					
33	Pelles rondes avec manche en bois/Round shovels with wooden handles	U	240					

EPL

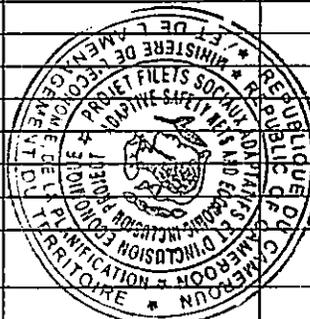
								Date: _____
								No RFB : _____
								Page N _____ de _____ °
1	2	3	4	5	6	7	8	
N° d'article	Description des Fournitures	Unités de mesure	Quantités estimées	Prix unitaire EXW (plus les prix à livrer au lieu de destination, si nécessaire)	Prix unitaire CIP (lieu de destination désigné)	Services connexes liés aux prix unitaires	Prix unitaire total (4+6) ou (5+6), selon le cas)	Prix Total (3*7)
34	Pioches avec manche en bois/Dig axes with wooden handles	U	320					
35	Planche de 5 m/Boards of 5 m	U	80					
36	Pointe 80 (paquet)/Nail 80 (packets)	Paquets	20					
37	Porte tout/truck	U						
38	Râteaux avec manche en bois/Rakes with handles made of wood	U						
39	Rouleau de fil d'attaches/Roll of tie Roll of tie wire	U						
40	Ruban de sécurité rouge blanc de 100 metres/ 100 meter red white security tape	U						
41	Sacs plastics biodégradables/Biodegradable plastic bags	U	80					
42	Sacs vides de 100kg/Empty bags of 100kg	U	3 200					
43	Scies à métaux/Hack saw	U	8					
44	Seau maçon de 15 l/Mason Bucket of 15l	U	200					
45	Tridents avec manche en bois/Tridents with handle made of wood	U	240					
46	Truelles de maçon/Builders trowel	U	100					
TOTAL Hors Taxes BON DE COMMANDE 1								
Nom du Soumissionnaire [insérer le nom complet du soumissionnaire]								
Signature du Soumissionnaire [signature de la personne autorisée à signer la soumission]								
Date [insérer la date]								



- Commande N°2 : Matériel de la phase 15 des THIMO de la région du Sud-Ouest (communes de LIMBE I, LIMBE III et BUEA)

Date: _____
No RFB : _____
Page N _____ de _____°

1	2	3	4	5	6	7	8	
N° d'article	Description des Fournitures	Unités de mesure	Quantités estimées	Prix unitaire EXW (plus les prix à livrer au lieu de destination, si nécessaire)	Prix unitaire CIP (lieu de destination désigné)	Services connexes liés aux prix unitaires	Prix unitaire total ((4+6) ou (5+6), selon le cas)	Prix Total (3*7)
1	Arrosoire de 11 l/Watering cans of 11L	U	30					
2	Balais coco/ Coconut brooms	U	60					
3	Barre à mine/crowbar	U	15					
4	Bidons de 20l/Plastic Cans of 20l	U	30					
5	Bottes/ Boots	Paires	600					
6	Brosse métallique/Ironbrush	U	3					
7	Brouettes/ Wheel barrows	U	120					
8	Burrins/Chisels	U	12					
9	Casque/Helmet	U	600					
10	Chasubles (gilets de sécurité)/ Chasubles (safetyvests)	U	1 650					
11	Ciment cpj 35/Ciment cpj 35	Sacs de 50 kg	120					
12	Dame manuelle métallique/Metallic manual hand compactor	U	30					
13	Décamètre / Decametre	U	12					
14	Fer à béton de diamètre 10 mm/concreteiron	U	60					
15	Ficelles de 100m/String Lines of 100m	U	24					
16	Fourche avec manche en bois/Pitchfork with wooden handles	U	150					
17	Gants en cuir/Handglooves made of leather	U	600					
18	Gobelets /Goblets	U	1 500					
19	Haches avec manche/Axes with handles	U	15					



GR

Date: _____

No RFB : _____

Page N _____ de _____°

1 N° d'article	2 Description des Fournitures	3 Unités de mesure	4 Quantités estimées	5 Prix unitaire EXW (plus les prix à livrer au lieu de destination, si nécessaire)	6 Prix unitaire CIP (lieu de destination désigné)	7 Services connexes liés aux prix unitaires	8 Prix unitaire total (4+6) ou (5+6), selon le cas)	9 Prix Total (3*7)
20	Houe avec manche en bois/Hoe with handle made of wood	U	75					
21	Lattes de 5 m/Laths of 5 m	U	60					
22	Limes/file	U						
23	Lunette de protection/safety eye glasses	U						
24	Machettes/Machetes	U						
25	Manches des pelles en bois/Wooden Handles for shovels	U						
26	Manches des pioches en bois/wooden handles for dig axes	U						
27	Marteau de charpentier/Carpenters hammer	U						
28	Marteaux 500 ou 560 g/Slesh Hammer 500 or 560 g	U	15					
29	Masque de protection lavable / Washable protective mask	U	1 500					
30	Massette de 10 kg/Hammer of 10 kg	U	3					
31	Mètre de 5m/5m Meter	U	24					
32	Pelles beches avec manche en bois/Shovels spades with wooden handles	U	120					
33	Pelles rondes avec manche en bois/Round shovels with wooden handles	U	90					
34	Pioches avec manche en bois/Dig axes with wooden handles	U	120					
35	Planche de 5 m/Boards of 5 m	U	60					
36	Pointe 80 (paquet)/Nail 80 (packets)	Paquets	9					
37	Porte tout/truck	U	0					

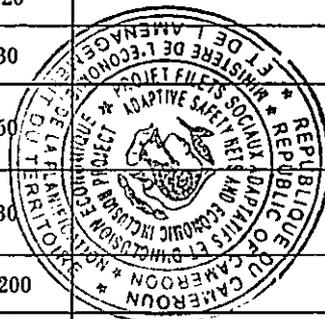


Date: _____

No RFB : _____

Page N _____ de _____ °

1	2	3	4	5	6	7	8	
N° d'article	Description des Fournitures	Unités de mesure	Quantités estimées	Prix unitaire EXW (plus les prix à livrer au lieu de destination, si nécessaire)	Prix unitaire CIP (lieu de destination désigné)	Services connexes liés aux prix unitaires	Prix unitaire total ((4+6) ou (5+6), selon le cas)	Prix Total (3*7)
38	Rateaux avec manche enbois/Rakes with handles made of wood	U	120					
39	Rouleau de fil d'attaches/Roll of tie Roll of tie wire	U	30					
40	Ruban de sécurité rouge blanc de 100 metres/ 100 meter red white security tape	U	60					
41	Sacs plastics biodégradables/Biodegradable plastic bags	U	30					
42	Sacs vides de 100kg/Empty bags of 100kg	U	1 200					
43	Seies à métaux/Hack saw	U	15					
44	Seau maçon de 15 l/Mason Bucket of 15l	U	75					
45	Tridents avec manche enbois/Tridents with handle made of wood	U	120					
46	Truelles de maçon/Builders trowel	U	45					



TOTAL Hors Taxes BON DE COMMANDE 2

Nom du Soumissionnaire [insérer le nom complet du soumissionnaire]
 Signature du Soumissionnaire [signature de la personne autorisée à signer la soumission]
 Date [insérer la date]

TOTAL HORS TAXES LOT 1 = TOTAL Hors Taxes BON DE COMMANDE 1 + TOTAL Hors Taxes BON DE COMMANDE 2

Nom du Soumissionnaire [insérer le nom complet du soumissionnaire]
 Signature du Soumissionnaire [signature de la personne autorisée à signer la soumission]
 Date [insérer la date]

CRS

Lot 2 : Fourniture du matériel de travail et Equipements de Protection Individuelle pour les Phases 13 & 15 des THIMO du PFS-AIE de la région du Nord-Ouest (zone 2) en deux commandes

- **Commande N°1 : Matériel de la phase 13 des THIMO de la région du Nord-Ouest (communes de BATIBO, BABESSI, NJNIKOM et BAFUT)**

								Date: _____
								No RFB : _____
								Page N _____ de _____ °
1	2	3	4	5	6	7	8	
N° d'article	Description des Fournitures	Unités de mesure	Quantités estimées	Prix unitaire EXW (plus les prix à livrer au lieu de destination, si nécessaire)	Prix unitaire CIP (lieu de destination désigné)	Services connexes liés aux prix unitaires	Prix unitaire total <i>((4+6) ou (5+6), selon le cas)</i>	Prix Total <i>(3*7)</i>
1	Arrosoire de 11 l/Watering cans of 11L	U						
2	Balais coco/ Coconut brooms	U						
3	Barre à mine/crowbar	U						
4	Bidons de 20l/Plastic Cans of 20l	U						
5	Bottes/ Boots	Paires						
6	Brosse métallique/Ironbrush	U						
7	Brouettes/ Wheel barrows	U						
8	Burrins/Chisels	U	20					
9	Casque/Helmet	U	800					
10	Chasubles (gilets de sécurité)/ Chasubles (safetyvests)	U	4 080					
11	Ciment cpj 35/Ciment cpj 35	Sacs de 50 kg	100					
12	Dame manuelle métallique/Metallic manual hand compactor	U	80					
13	Décamètre / Decametre	U	32					
14	Fer à béton de diamètre 10 mm/concreteiron	U	60					
15	Ficelles de 100m/String Lines of 100m	U	60					
16	Fourche avec manche en bois/Pitchfork with wooden handles	U	100					
17	Gants en cuir/Handglooves made of leather	U	1 600					
18	Gobelets/Goblets	U	4 000					

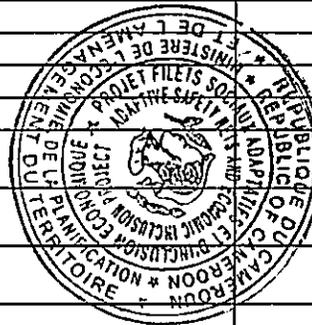
PH

Date: _____

No RFB : _____

Page N _____ de _____ °

1	2	3	4	5	6	7	8	
N° d'article	Description des Fournitures	Unités de mesure	Quantités estimées	Prix unitaire EXW (plus les prix à livrer au lieu de destination, si nécessaire)	Prix unitaire CIP (lieu de destination désigné)	Services connexes liés aux prix unitaires	Prix unitaire total ((4+6) ou (5+6), selon le cas)	Prix Total (3*7)
19	Haches avec manche/Axes with handles	U	60					
20	Houe avec manche en bois/Hoe with handle made of wood	U	200					
21	Lattes de 5 m/Laths of 5 m	U	80					
22	Limes/file	U	80					
23	Lunette de protection/safety eye glasses	U	800					
24	Machettes/Machetes	U	320					
25	Manches des pelles en bois/Wooden Handles for shovels	U	120					
26	Manches des pioches en bois/wooden handles for dig axes	U	120					
27	Marteau de charpentier/Carpenters hammer	U	20					
28	Marteaux 500 ou 560 g/Slesh Hammer 500 or 560 g	U	40					
29	Masque de protection lavable / Washable protective mask	U	4 000					
30	Massette de 10 kg/Hammer of 10 kg	U	8					
31	Mètre de 5m/5m Meter	U	60					
32	Pelles beches avec manche en bois/Shovels spades with wooden handles	U	320					
33	Pelles rondes avec manche en bois/Round shovels with wooden handles	U	240					
34	Pioches avec manche en bois/Dig axes with wooden handles	U	320					
35	Planche de 5 m/Boards of 5 m	U	80					
36	Pointe 80 (paquet)/Nail 80 (packets)	Paquets	20					
37	Porte tout/truck	U	4					



40

Date: _____

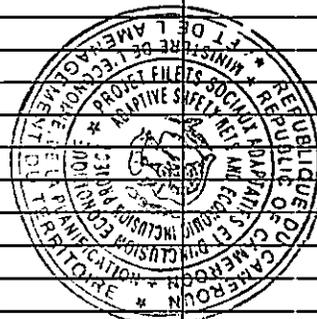
No RFB : _____

Page N _____ de _____°

1	2	3	4	5	6	7	8	
N° d'article	Description des Fournitures	Unités de mesure	Quantités estimées	Prix unitaire EXW (plus les prix à livrer au lieu de destination, si nécessaire)	Prix unitaire CIP (lieu de destination désigné)	Services connexes liés aux prix unitaires	Prix unitaire total (4+6) ou (5+6), selon le cas)	Prix Total (3*7)
38	Rateaux avec manche enbois/Rakes with handles made of wood	U						
39	Rouleau de fil d'attaches/Roll of tie Roll of tie wire	U						
40	Ruban de sécurité rouge blanc de 100 metres/ 100 meter red white security tape	U						
41	Sacs plastics biodégradables/Biodegradable plastic bags	U						
42	Sacs vides de 100kg/Empty bags of 100kg	U	3 200					
43	Scies à métaux/Hack saw	U	8					
44	Seau maçon de 15 l/Mason Bucket of 15l	U	200					
45	Tridents avec manche enbois/Tridents with handle made of wood	U	240					
46	Truelles de maçon/Builders trowel	U	100					
TOTAL Hors Taxes BON DE COMMANDE 1								
Nom du Soumissionnaire [insérer le nom complet du soumissionnaire]								
Signature du Soumissionnaire [signature de la personne autorisée à signer la soumission]								
Date [insérer la date]								

➤ Commande N°2 : Matériel de travail de la phase 15 des THIMO de la région du Nord-Ouest (Communes de BAMENDA I et BAMENDA II)

1	2	3	4	5	6	7	8	
N° d'article	Description des Fournitures	Unités de mesure	Quantités estimées	Prix unitaire EXW (plus les prix à livrer au lieu de destination, si nécessaire)	Prix unitaire CIP (lieu de destination désigné)	Services connexes liés aux prix unitaires	Prix unitaire total ((4+6) ou (5+6), selon le cas)	Prix Total (3*7)
[insérer le numéro d'article]	[insérer le nom des Fournitures]		Quantités estimées	[insérer le prix unitaire]		[insérer le prix unitaire]	[insérer le prix unitaire total]	
1	Arrosoire de 11 l/Watering cans of 11L	U	20					
2	Balais coco/ Coconut brooms	U	40					
3	Barre à mine/crowbar	U	10					
4	Bidons de 20l/Plastic Cans of 20l	U	20					
5	Bottes/ Boots	Paires	400					
6	Brosse métallique/Ironbrush	U	2					
7	Brouettes/ Wheel barrows	U	80					
8	Burrins/Chisels	U	8					
9	Casque/Helmet	U	400					
10	Chasubles (gilets de sécurité)/ Chasubles (safetyvests)	U	1 100					
11	Ciment cpj 35/Ciment cpj 35	Sacs de 50 kg	80					
12	Dame manuelle métallique/Metallic manual hand compactor	U	20					
13	Décamètre / Decametre	U	8					
14	Fer à béton de diamètre 10 mm/concreteiron	U	40					
15	Fielles de 100m/String Lines of 100m	U	16					
16	Fourche avec manche en bois/Pitchfork with wooden handles	U	100					
17	Gants en cuir/Handgloves made of leather	U	400					
18	Gobelets /Goblets	U	1 000					
19	Haches avec manche/Axes with handles	U	10					



DL

1	2	3	4	5	6	7	8	
N° d'article	Description des Fournitures	Unités de mesure	Quantités estimées	Prix unitaire EXW (plus les prix à livrer au lieu de destination, si nécessaire)	Prix unitaire CIP (lieu de destination désigné)	Services connexes liés aux prix unitaires	Prix unitaire total <i>((4+6) ou (5+6), selon le cas)</i>	Prix Total <i>(3*7)</i>
20	Houe avec manche en bois/Hoe with handle made of wood	U	50					
21	Lattes de 5 m/Laths of 5 m	U	40					
22	Limes/file	U	10					
23	Lunette de protection/safety eye glasses	U	200					
24	Machettes/Machetes	U	80					
25	Manches des pelles en bois/Wooden Handles for shovels	U						
26	Manches des pioches en bois/wooden handles for dig axes	U						
27	Marteau de charpentier/Carpenters hammer	U						
28	Marteaux 500 ou 560 g/Slesh Hammer 500 or 560 g	U						
29	Masque de protection lavable / Washable protective mask	U	1.000					
30	Massette de 10 kg/Hammer of 10 kg	U	2					
31	Mètre de 5m/5m Meter	U	16					
32	Pelles beches avec manche en bois/Shovels spades with wooden handles	U	80					
33	Pelles rondes avec manche en bois/Round shovels with wooden handles	U	60					
34	Pioches avec manche en bois/Dig axes with wooden handles	U	80					
35	Planche de 5 m/Boards of 5 m	U	40					
36	Pointe 80 (paquet)/Nail 80 (packets)	Paquets	6					
37	Porte tout/truck	U	0					
38	Râteaux avec manche en bois/Rakes with handles made of wood	U	80					
39	Rouleau de fil d'attaches/Roll of tie Roll of tie wire	U	20					

PNZ

1	2		3	4	5	6	7	8
N° d'article	Description des Fournitures	Unités de mesure	Quantités estimées	Prix unitaire EXW (plus les prix à livrer au lieu de destination, si nécessaire)	Prix unitaire CIP (lieu de destination désigné)	Services connexes liés aux prix unitaires	Prix unitaire total <i>((4+6) ou (5+6), selon le cas)</i>	Prix Total <i>(3*7)</i>
40	Ruban de sécurité rouge blanc de 100 metres/ 100 meter red white security tape	U	40					
41	Sacs plastics biodégradables/Biodegradable plastic bags	U	20					
42	Sacs vides de 100kg/Empty bags of 100kg	U	800					
43	Scies à métaux/Hack saw	U	10					
44	Seau maçon de 15 l/Mason Bucket of 15l	U	50					
45	Tridents avec manche en bois/Tridents with handle made of wood	U	80					
46	Truelles de maçon/Builders trowel	U	30					
TOTAL Hors Taxes BON DE COMMANDE 2								
Nom du Soumissionnaire <i>[insérer le nom complet du soumissionnaire]</i>								
Signature du Soumissionnaire <i>[signature de la personne autorisée à signer la soumission]</i>								
Date <i>[insérer la date]</i>								

TOTAL HORS TAXES LOT 2 = TOTAL Hors Taxes BON DE COMMANDE 1 + TOTAL Hors Taxes BON DE COMMANDE 2								
Nom du Soumissionnaire <i>[insérer le nom complet du soumissionnaire]</i>								
Signature du Soumissionnaire <i>[signature de la personne autorisée à signer la soumission]</i>								
Date <i>[insérer la date]</i>								

20

Modèle d'Autorisation du Fabricant (NON APPLICABLE)

[Le Soumissionnaire doit demander au Fabricant qu'il remplisse ce formulaire conformément aux indications entre crochets. Cette lettre d'autorisation doit être à l'en tête du Fabricant et doit être signée par une personne dûment habilitée à signer des documents qui engagent le Fabricant. Le Soumissionnaire inclut ce formulaire rempli et signé dans son Offre, si exigé dans les DPAO]

Date *[insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]*
AO No.: *[insérer le numéro de l'Appel d'Offres]*

A: *[insérer nom complet de l'Agence d'Acquisition]*

ATTENDU QUE :

[insérer le nom complet du Fabricant] sommes fabricant réputé de *[indiquer les fournitures produites]* ayant nos usines *[indiquer adresse complète de l'usine]*

Nous autorisons par la présente *[indiquer le nom complet du Soumissionnaire]* à présenter une offre pour les Fournitures ci-après: *[insérer l'identification et une brève description des Fournitures]* fabriquées par nous, et à éventuellement signer un Accord-Cadre avec vous pour l'Appel d'Offres N° *[insérer le numéro de l'Appel d'Offres]* lui permettant ensuite d'obtenir des Commandes subséquentes pour la livraison de ces Fournitures.

Nous confirmons toutes nos garanties et nous nous portons garants conformément à la Clause CAC11 de l'Accord-Cadre pour les Fournitures proposées par l'entreprise ci-dessus.

Nous confirmons que nous n'engageons pas ou n'employons pas de travail forcé ou des personnes impliquées dans le trafic ou le travail des enfants, conformément à la Clause CAC4 de l'Accord-Cadre.

Nom *[insérer le nom complet du représentant autorisé du Fabricant]*

En tant que *[indiquer la capacité du signataire]*

Signature *[insérer la signature]*

Dûment habilité à signer l'habilitation pour et au nom de *[insérer le nom complet du Fabricant]*

En date du _____ jour de _____ *[Insérer la date de signature]*

Formulaire de Divulgence des Bénéficiaires effectifs

INSTRUCTIONS AU SOUMISSIONNAIRE RETENU : SUPPRIMER CE CARTOUCHE APRES AVOIR REMPLI LE FORMULAIRE

Ce Formulaire de divulgation des bénéficiaires effectifs doit être rempli par le Soumissionnaire retenu. Dans le cas d'un groupement d'entreprises, le Soumissionnaire doit fournir un formulaire séparé pour chacun des partenaires. Les renseignements concernant les bénéficiaires effectifs doivent être à jour à la date de sa fourniture.

Pour les besoins de ce formulaire, un bénéficiaire effectif du Soumissionnaire est une personne morale ou physique qui possède le Soumissionnaire ou dispose du contrôle du Soumissionnaire parce qu'elle remplit une ou plusieurs des conditions ci-après :

- détient directement ou indirectement 25% ou plus des actions
- détient directement ou indirectement 25% ou plus des droits de vote
- détient directement ou indirectement le pouvoir de nommer la majorité des membres du conseil d'administration ou autorité équivalente du Soumissionnaire

[insérer l'intitulé de l'appel d'offres]

AO No. : [insérer le numéro de l'Appel d'Offres]

A : [insérer le nom complet de l'Agence d'acquisition]

En réponse à votre demande formulée dans la Lettre de Notification d'attribution du Marché en date du [insérer la date de la lettre de notification] de fournir les renseignements additionnels sur les bénéficiaires effectifs : [insérer l'option applicable et supprimer celles qui ne le sont pas]

(i) nous fournissons les renseignements sur les bénéficiaires effectifs ci-après :

Identité du propriétaire bénéficiaire effectif	détient directement ou indirectement 25% ou plus des actions (Oui / Non)	détient directement ou indirectement 25% ou plus des droits de vote (Oui / Non)	détient directement ou indirectement le pouvoir de nommer la majorité des membres du conseil d'administration ou autorité équivalente du Soumissionnaire (Oui / Non)
[insérer le nom complet, la nationalité, le pays de résidence]			

OU

(ii) nous déclarons qu'il n'y a aucun bénéficiaire effectif qui remplit l'une au moins des conditions ci-après :

- détient directement ou indirectement 25% ou plus des actions

- détient directement ou indirectement 25% ou plus des droits de vote
- détient directement ou indirectement le pouvoir de nommer la majorité des membres du conseil d'administration ou autorité équivalente du Soumissionnaire

OU

(iii) nous déclarons être dans l'incapacité d'identifier un quelconque bénéficiaire effectif qui remplisse l'une au moins des conditions ci-après :

- détient directement ou indirectement 25% ou plus des actions
- détient directement ou indirectement 25% ou plus des droits de vote
- détient directement ou indirectement le pouvoir de nommer la majorité des membres du conseil d'administration ou autorité équivalente du Soumissionnaire

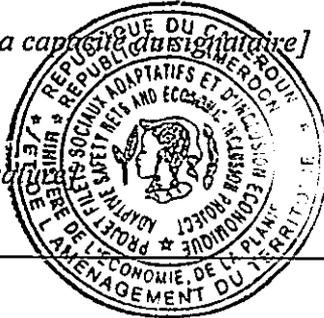
Nom du Soumissionnaire :* [insérer le nom complet du Soumissionnaire]

Nom de la personne autorisée à signer au nom du Soumissionnaire :** [insérer le titre/capacité complet de la personne signataire]

En tant que : [indiquer la capacité du signataire]

Signature [insérer la signature]

En date du _____ jour de [Insérer la date de signature]



*Dans le cas d'une offre présentée par un groupement d'entreprises, indiquer le nom du groupement ou de ses partenaires, en tant que Soumissionnaire.

**La personne signataire doit avoir un pouvoir donné par le Soumissionnaire, à joindre à l'offre.

col

Section V. Pays éligibles

Eligibilité en matière de passation des marchés de fournitures, travaux et Services financés par la Banque mondiale.

Aux fins d'information des Soumissionnaires, en référence aux articles 4.8 et 5.1 des IS, les firmes, Fournitures et Services connexes des pays suivants ne sont pas éligibles pour concourir dans le cadre de ce processus d'appel d'offres :

- (a) au titre de l'article 4.8 (a) et 5.1 des IS :

[insérer la liste des pays inéligibles, ou s'il n'y en a pas, indiquer « aucun »]

- (b) au titre de l'article 4.8 (a) et 5.1 des IS :

[insérer la liste des pays inéligibles, ou s'il n'y en a pas, indiquer « aucun »]



CR

Section VI. Règles de la Banque en matière de Fraude et Corruption

(Cette Section VI ne doit pas être modifiée)

1. Objet

- 1.1 Les Directives Anti-Corruption de la Banque et la présente section sont applicables à la passation des marchés dans le cadre des Opérations de Financement de Projets d'Investissement par la Banque.

2. Exigences

- 2.1 La Banque exige, dans le cadre de la procédure de passation des marchés qu'elle finance, de demander aux Emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses financements) ainsi qu'aux soumissionnaires (candidats/proposants), fournisseurs, prestataires de services, entrepreneurs et leurs agents (déclarés ou non), personnel, sous-traitants et fournisseurs d'observer, lors de la passation et de l'exécution de ces marchés, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes et de s'abstenir des pratiques de fraude et corruption.

2.2 En vertu de ce principe, la Banque

- a) aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes :

- 
- (i) est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment sur l'action d'une autre personne ou entité ;
- (ii) se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par négligence grave, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation ;
- (iii) se livrent à des « manœuvres collusoires » les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités ;
- (iv) se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d'en influencer indûment les actions de cette personne ou entité ; et
- (v) et se livre à des « manœuvres obstructives »
- (a) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les preuves sur lesquelles se base une enquête de la Banque en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête ; ou bien menace, harcèle ou intimide quelqu'un aux fins de l'empêcher

Ch

de faire part d'informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l'enquête ; ou

- (b) celui qui entrave délibérément l'exercice par la Banque de son droit d'examen tel que stipulé au paragraphe (e) ci-dessous ; et
- b) rejettera la proposition d'attribution du marché si elle établit que le soumissionnaire auquel il est recommandé d'attribuer le marché est coupable de corruption, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives en vue de l'obtention de ce marché ;
- c) outre les mesures coercitives définies dans l'Accord de Financement, pourra décider d'autres actions appropriées, y compris déclarer la passation du marché non-conforme si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l'Emprunteur ou d'un bénéficiaire du financement s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives pendant la procédure de passation du marché ou l'exécution du marché sans que l'Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de la Banque, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d'informer la Banque lorsqu'il a eu connaissance desdites pratiques ;
- d) sanctionnera une entreprise ou un individu, dans le cadre des Directives Anti-Corruption de la Banque et conformément aux règles et procédures de sanctions applicables du Groupe de la Banque, y compris en déclarant publiquement l'exclusion de l'entreprise ou de l'individu pour une période indéfinie ou déterminée (i) de l'attribution d'un marché financé par la Banque ou de pouvoir en bénéficier financièrement ou de toute autre manière (ii) de la participation³ comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou prestataire de services désigné d'une entreprise par ailleurs éligible à l'attribution d'un marché financé par la Banque ; et (ii) du bénéfice du versement de fonds en tant qu'un prêt de la Banque ou de participer d'une autre manière à la préparation ou à la mise en œuvre d'un projet financé par la Banque ;
- e) exigera que les dossiers d'appel d'offres et les marchés financés par la Banque contiennent une disposition requérant des soumissionnaires (candidats/proposants), consultants, fournisseurs et entrepreneurs, sous-traitants, prestataires de services, fournisseurs, agents, et leur personnel qu'ils autorisent la Banque à inspecter⁴ les documents

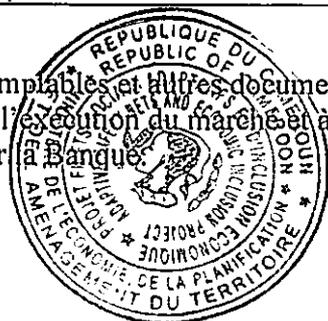
² Pour écarter tout doute, les effets d'une telle sanction sur la partie concernée concernent, de manière non exhaustive, (i) le dépôt de candidature à la pré-qualification, l'expression d'intérêt pour une mission de consultant, et la participation à un appel d'offres directement ou comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur, ou prestataire dans le cadre d'un tel contrat, et (ii) la conclusion d'un avenant ou un additif comportant une modification significative à un contrat existant.

³ Un sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou services (différents intitulés sont utilisés en fonction de la formulation du dossier d'appel d'offres) désigné est une entreprise ou un individu qui (i) fait partie de la demande de pré qualification ou de l'offre du soumissionnaire compte tenu de l'expérience spécifique et essentielle et du savoir-faire qu'il apporte afin de satisfaire aux conditions de qualification pour une offre déterminée ; ou (ii) a été désigné par l'Emprunteur.

⁴ Les inspections menées dans ce cadre sont des vérifications sur pièces du fait de leur nature. Ils comprennent des activités de recherche documentaire et factuelle entreprises par la Banque, ou des personnes désignées par elle, afin de vérifier des aspects spécifiques relevant d'une enquête ou d'un audit, tel que l'évaluation de la véracité d'une accusation éventuelle de Fraude et Corruption, par le moyen de dispositif approprié. De telles activités

OR

et pièces comptables et autres documents relatifs à la passation du marché, à la sélection et/ou à l'exécution du marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.



peuvent inclure, sans limitation, d'avoir accès à des documents financiers d'une entreprise ou d'une personne et les examiner, faire des copies de ces documents selon les besoins, d'avoir accès à tous autres documents, données et renseignements (sous forme de documents imprimés ou en format électronique) jugés pertinents aux fins de l'enquête ou de l'audit et les examiner, faire des copies de ces documents selon les besoins, avoir des entretiens avec le personnel et toute autre personne, mener des inspections physiques et des visites de site, et obtenir la vérification de renseignements par une tierce partie.

Handwritten signature or initials, possibly "AZ", in black ink.

DEUXIÈME PARTIE - Besoins d'Acquisitions

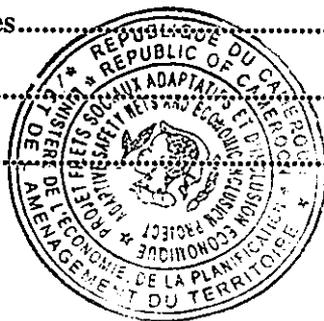


AL

Section VII. Liste des Fournitures, Calendrier de Livraison, Spécifications techniques et Plans

Table des matières

Estimation des Besoins - Liste des Fournitures et Calendrier de livraison.....	118
Spécifications techniques.....	125
Plans.....	130
Inspections et Tests.....	131



AM

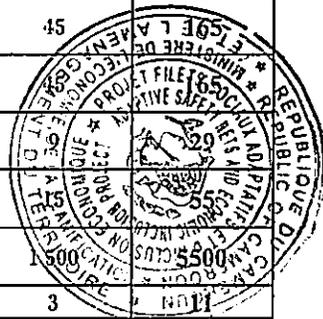
Estimation des Besoins - Liste des Fournitures et Calendrier de livraison

Lot 1: Fourniture du matériel de travail et Equipements de Protection Individuelle pour les Phases 13 & 15 des THIMO du PFS-AIE de la région du Sud-Ouest (zone 1) en deux commandes

No de l'article	Description des Fournitures	Unité de mesure	Quantité indicative pour la Période spécifiée, si applicable		Total indicatif des Quantités nécessaires durant l'AC	Délai de livraison au plus tard	Délai de livraison du Soumissionnaire		Lieu de Destination	
			Période 1 (commande 1)	Période 2 (commande 2)			Région du Sud-Ouest	Région du Sud-Ouest	Période 1 (commande 1)	Période 2 (commande 2)
1	Arrosoire de 11 l/Watering cans of 11L	U	80	30	110	30 Jours		<i>Communes d'Alou, Konye, Eyumojock, Dikome-Balue</i>	<i>Communes de Limbé I, Limbé III, Buéa.</i>	
2	Balais coco/ Coconut brooms	U	160	60	220					
3	Barre à mine/crowbar	U	120	15	135					
4	Bidons de 20l/Plastic Cans of 20l	U	200	30	230					
5	Bottes/ Boots	Paires	1 600	600	2200					
6	Brosse métallique/Ironbrush	U	8	3	11					
7	Brouettes/ Wheel barrows	U	320	120	440					
8	Burrins/Chisels	U	20	12	32					
9	Casque/Helmet	U	800	600	1400					
10	Chasubles (gilets de sécurité)/ Chasubles (safetyvests)	U	4 080	1 650	5730					
11	Ciment cpj 35/Ciment cpj 35	Sacs de 50 kg	100	120	220					
12	Dame manuelle métallique/Metallic manual hand compactor	U	80	30	110					
13	Décamètre / Decametre	U	32	12	44					
14	Fer à béton de diamètre 10 mm/concreteiron	U	60	60	120					
15	Ficelles de 100m/String Lines of 100m	U	60	24	84					

Handwritten mark

16	Fourche avec manche enbois/Pitch-fork with wooden handles	U	100	150	250				
17	Gans en cuir/Handglooves made of leather	U	1 600	600	2200				
18	Gobelets /Goblets	U	4 000	1 500	5500				
19	Haches avec manche/Axes with handles	U	60	15	75				
20	Houe avec manche enbois/Hoe with handle made of wood	U	200	75	275				
21	Lattes de 5 m/Laths of 5 m	U	80	60	140				
22	Limes/file	U	80	15	95				
23	Lunette de protection/safetyeye glasses	U	800	300	1100				
24	Machettes/Machetes	U	320	120	440				
25	Manches des pelles en bois/Wooden-Handles for shovels	U	120	45					
26	Manches des pioches en bois/woodenhandles for dig axes	U	120						
27	Marteau de charpentier/Carpen-tershammer	U	20						
28	Marteaux 500 ou 560 g/Slesh Ham-mer 500 or 560 g	U	40						
29	Masque de protection lavable / Washable protective mask	U	4 000						
30	Massette de 10 kg/Hammer of 10 kg	U	8	3					
31	Mètre de 5m/5m Meter	U	60	24	84				
32	Pelles beches avec manche en bois/Shovels spades with wooden handles	U	320	120	440				
33	Pelles rondes avec manche en bois/Round shovels with wooden handles	U	240	90	330				
34	Pioches avec manche en bois/Dig axes withwoodenhandles	U	320	120	440				
35	Planche de 5 m/Boards of 5 m	U	80	60	140				
36	Pointe 80 (paquet)/Nail 80 (pack-ets)	Pa-quets	20	9	29				
37	Porte tout/truck	U	4	0	4				



*Communes
d'Alou, Ko-
nye, Eyumo-
jock, Dikome-
Balue*

*Communes de
Limbé I, Limbé III,
Buéa.*

02

38	Râteaux avec manche en bois/Rakes with handles made of wood	U	320	120	440				
39	Rouleau de fil d'attaches/Roll of tie wire	U	20	30	50				
40	Ruban de sécurité rouge blanc de 100 metres/ 100 meter red white security tape	U		60	220				
41	Sacs plastiques biodégradables/Biodegradable plastic bags			30	110				
42	Sacs vides de 100kg/Empty bags of 100kg			1 200	4400				
43	Scies à métaux/Hack saw			15	23				
44	Seau maçon de 15 l/Mason Bucket of 15l	U		75	275				
45	Tridents avec manche en bois/Tridents with handle made of wood	U	240	120	360				
46	Truelles de maçon/Builders trowel	U	100	45	145				

*Communes
d'Alou, Konye,
Eyumojock, Dikome-
Balue*

*Communes de
Limbé I, Limbé III,
Buéa.*

PR

Lot 2 : Fourniture du matériel de travail et Equipements de Protection Individuelle pour les Phases 13 & 15 des THIMO du PFS-AIE de la région du Nord-Ouest (Zone 2) en deux commandes

No de l'article	Description des Fournitures	Unité de mesure	Quantité indicative pour la Période spécifiée si applicable		Total indicatif des Quantités nécessaires durant l'AC	Délai de livraison au plus tard	Délai de livraison du Soumissionnaire	Lieu de Destination	
			Période 1 (commande 1)	Période 2 (commande 2)				Période 1 (commande 1)	Période 2 (commande 2)
			Région du Nord-Ouest	Région du Nord-Ouest				Région du Nord-Ouest	Région du Nord-Ouest
1	Arrosoire de 11 l/Watering cans of 11L	U	80	20	100	30 Jours		Communes Batibo, Babessi, Njinikom, Bafut	Communes de Bamenda I Bamenda II.
2	Balais coco/ Coconut brooms	U	160		200				
3	Barre à mine/crowbar	U	120		120				
4	Bidons de 20l/Plastic Cans of 20l	U	200		220				
5	Bottes/ Boots	Paires	1 600	400	2 000				
6	Brosse métallique/Ironbrush	U	8		36				
7	Brouettes/ Wheel barrows	U	320		400				
8	Burrins/Chisels	U	20		28				
9	Casque/Helmet	U	800		1 200				
10	Chasubles (gilets de sécurité)/ Chasubles (safetyvests)	U	4 080	1 100	5 180				
11	Ciment cpj 35/Ciment cpj 35	Sacs de 50 kg	100	80	180				
12	Dame manuelle métallique/Metallic manual hand compactor	U	80	20	100				
13	Décamètre / Decametre	U	32	8	40				
14	Fer à béton de diamètre 10 mm/concreteiron	U	60	40	100				
15	Ficelles de 100m/String Lines of 100m	U	60	16	76				
16	Fourche avec manche en bois/Pitchfork with wooden handles	U	100	100	200				
17	Gants en cuir/Handglooves made of leather	U	1 600	400	2 000				

CH

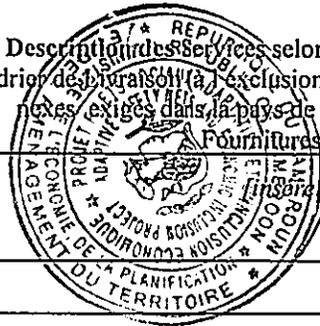
18	Gobelets /Goblets	U	4 000	1 000	5000	Communes Batibo, Ba- bessi, Njini- kom, Bafut	Communes de Bamenda I Bamenda II.		
19	Haches avec manche/Axes with handles	U	60	10	70				
20	Houe avec manche enbois/Hoe with handle made of wood	U	200	50	250				
21	Lattes de 5 m/Laths of 5 m	U	80	40	120				
22	Limes/file	U	80	10	90				
23	Lunette de protection/safetyeye glasses	U	800	200	1000				
24	Machettes/Machetes	U	320	80	400				
25	Manches des pelles en bois/WoodenHandles for shovels	U	320	30	150				
26	Manches des pioches en bois/woodenhandles for dig axes	U	320	30	150				
27	Marteau de charpentier/Carpen- tershammer	U	260	20	26				
28	Marteaux 500 ou 560 g/Slesh Hammer 500 or 560 g	U	260	20	50				
29	Masque de protection lavable / Washable protective mask	U	4 000	1 000	5000				
30	Massette de 10 kg/Hammer of 10 kg	U	8	2	10				
31	Mètre de 5m/5m Meter	U	60	16	76				
32	Pelles beches avec manche en bois/Shovels spades with wooden handles	U	320	80	400				
33	Pelles rondes avec manche en bois/Round shovels with wooden handles	U	240	60	300				
34	Pioches avec manche en bois/Dig axes withwoodenhandles	U	320	80	400				
35	Planche de 5 m/Boards of 5 m	U	80	40	120				
36	Pointe 80 (paquet)/Nail 80 (pack- ets)	Paquets	20	6	26				
37	Porte tout/truck	U	4	0	4				
38	Rateaux avec manche enbois/Rakes with handles made of wood	U	320	80	400			Communes Batibo, Ba- bessi, Njini- kom, Bafut	Communes de Bamenda I Bamenda II.
39	Rouleau de fil d'attaches/Roll of tie Roll of tie wire	U	20	20	40				

40	Ruban de sécurité rouge blanc de 100 metres/ 100 meter red white security tape	U	160	40	200				
41	Sacs plastics biodégradables/Bio-degradable plastic bags	U	80	20	100				
42	Sacs vides de 100kg/Empty bags of 100kg	U	3 200	800	4000				
43	Scies à métaux/Hack saw	U	8	10	18				
44	Seau maçon de 15 l/Mason Bucket of 15l	U	200	50	250				
45	Tridents avec manche en bois/Tridents with handle made of wood	U	240	80	320				
46	Truelles de maçon/Builders trowel	U	100						

GR



Estimation des Besoins – Services connexes (NON APPLICABLE)			
1	2	3	4
Artic le No.	Description de l'article	Description des Services selon la liste estimée des Fournitures et le Calendrier de livraison (à l'exclusion du transport intérieur et autres Services connexes exigés dans le pays de l'Agence d'Acquisition pour acheminer les Fournitures à leur destination finale)	Site ou lieu où les Services doivent être exécutés (si connu)
<i>[insérer le numéro de l'article]</i>	<i>[insérer le nom des Fournitures]</i>	<i>[insérer le nom des Services]</i>	<i>[lieu de réalisation des Services]</i>



RM

Spécifications techniques

Spécifications techniques détaillées et normes, si nécessaire.

Article No.	Noms des Fournitures ou des Services connexes	Spécifications techniques et normes applicables
1	Arrosoire de 11 l/Watering cans of 11L	Arrosoirs en plastique (11L) Livré avec embout
2	Balais coco/ Coconut brooms	Balais, manche en bois, tête en paille (coco)
3	Barre à mine/crowbar	En acier Longueur 1.5 m /1.75 m En acier trempé
4	Bidons de 20l/Plastic Cans of 20l	Bidon plastique Contenance 20 litres Livré avec couvercle
5	Bottes/ Boots	-amortissante -double tecture -usage fort intemperie -style homme/femme -taille /40/41/42/43/44
6	Brosse métallique/Ironbrush	manche bois dimension 28 /30cm 4 rangées de fil de fers
7	Brouettes/ Wheel barrows	Brouette tous usages. Charge utile 100 kg. Caisse peinte 90 l, épaisseur 0,85 mm. Châssis pieds boulonnés tube peint Ø 32 mm formant butoir, avec supports caisse. Roue gonflée Ø 380 mm, jante métal à rayons, fixation par coussinets fonte. Poignées plastiques. Livrée montée Poids : 11 kg.
8	Burrins/Chisels	Burin et broche pour maçon avec poignée sécurité 310 x 16 mm
9	Casque/Helmet	Matière : Coque : Polypropylène / ABS Harnais interne en nylon un tampon de sueur interne au front
10	Chasubles (gilets de sécurité)/ Chasubles (safetyvests)	(gilets de sécurité) (tailles standards M, L, XL et XXL)
11	Ciment cpj 35/Ciment cpj 35	Ciment cpj 35, sac de 50 kgs

CH

Article No.	Noms des Fournitures ou des Services connexes	Spécifications techniques et normes applicables
12	Dame manuelle métallique/Metallic manual hand compactor	Base carre DE 25 X 25 CM fabrique a base des toles de 100/10 -ème Epaisseur Très solide et résistant Revêtue d'un antirouille poignet en tubr rond de 40/10 eme
13	Décamètre / Decametre	Longueur 30/50m Aucune conductivité électrique Largeur 13 mm Revêtement de protection en PVC
14	Fer à béton de diamètre 10 mm/concretei-ron	Barre acier crante à haute adhérence Diamètre 10 mm Torsade
15	Ficelles de 100m/String Lines of 100m	Ficelle longueur 100 m Souple légère Lavable et très résistant
16	Fourche avec manche enbois/Pitchfork with wooden handles	Hauteur manche: 100 cm Hauteur de la tête: 30 cm Largeur de la tête: 19 cm Poids tête: 1,25 kg Manche: bois d'eucalyptus
17	Gans en cuir/Handglooves made of leather	100% cuir résistant a la déchirure multi usages
18	Gobelets /Goblets	Gobelet en plastique avec paroi simple, résistants à l'usure ; Capacité de 25,30 cl, 50 cl
19	Haches avec manche with handles	Manche en bois Ne se déforme pas Tête en acier lourd trempé Longueur de manche 80/90/100 cm
20	Houe avec manche enbois/Hoe with handle made of wood	Manche en bois résistant aux déformations Longueur de manche 0.8m/ 1m /1.2 m Tête en acier trempé
21	Lattes de 5 m/Laths of 5 m	Essence : iroko ou sapellier Epaisseur : 4 mm Longueur 5 m
22	Limes/file	-Lime triangulaire -Acier au carbone de haute qualité pour affûtage permanent -Réduisant les vibrations -Design ergonomique, -Antidérapant pour un confort élevé



 MR

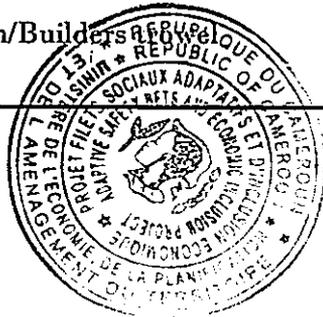
Article No.	Noms des Fournitures ou des Services connexes	Spécifications techniques et normes applicables
23	Lunette de protection/safety eye glasses	antibuée usage chantier et atelier
24	Machettes/Machetes	Lame en acier Poids 493 gr Manche en bois Epaisseur de lame 2.4 mm
25	Manches des pelles en bois/Wooden Handles for shovels	Manche en bois ;Longueur disponible 1m ,1.2m,
26	Manches des pioches en bois/wooden handles for dig axes	Manche en bois ;Longueur disponible 0,6 et 0,7m
27	Marteau de charpentier/Carpenters Hammer	-longueur 30 mm -poids 10 gr tête en acier trempé manche en bois
28	Marteaux 500 ou 560 g/Slesh Hammer 500 or 560 g	Type: Marteau arrache-clous Manche synthétique Matériau tête : Métal Matériau manche : Synthétique Application: Marteler
29	Masque de protection lavable / Washable protective mask	Masque lavable Protège et filtre Anti poussiéreux Résistant aux UV
30	Massette de 10 kg/Hammer of 10 kg	manche en bois tete acier lourd 10 kg multi usage
31	Mètre de 5m/5m Meter	Mécanisme autobloquant : Utilisation main droite / main gauche. Ruban revêtu de nylon Equerre 3 rivets et renfort inox Longueur ruban 5m
32	Pelles beches avec manche en bois/Shovels spades with wooden handles	Manche en bois résistant aux déformations Longueur de manche 0.8m/ 1m /1.2 m Tête en acier trempé
33	Pelles rondes avec manche en bois/Round shovels with wooden handles	Manche en bois résistant aux déformations Longueur de manche 0.8m/ 1m /1.2 m Tête en acier trempé

Article No.	Noms des Fournitures ou des Services connexes	Spécifications techniques et normes applicables
34	Pioches avec manche en bois/Dig axes with wooden handles	manche en bois résistant aux déformations Longueur de manche 0.5m/ 0.7m /1 m tête en acier lourd
35	Planche de 5 m/Boards of 5 m	Longueur de planche 5m essence : sapelli ou équivalente en substance
36	Pointe 80 (paquet)/Nail 80 (packets)	Pointe longueur 80 mm En acier très résistant
37	Porte tout/truck	<p>Porte tout « grand modèle » 110 cm de long et 88 cm de large Cadre inférieur en tube carré lourd de 30 Cadre supérieur en tube rond noir galvanisé de 15/21 minimum Manche en tube rond noir galvanisé de 20/27 Support de roue en fer plat de 60/10 Plancher en bois dur et de qualité, raboté, Capacité minimum : 300kg Deux roues de côté, avec pneus d'origine + chambre à air Un bras à l'arrière + timon réglable Accessoires livrables avec le porte-tout</p> <p>01 Trousse à outils 01 Pompe à pied manuelle</p>
38	Rateaux avec manche en bois/Rakes with handles made of wood	14 dents Manche en bois poli Poids 1.4 kG
39	Rouleau de fil d'attaches/Roll of tie Roll of tie wire	Diamètre 1,6 mm Bobine de ml
40	Ruban de sécurité rouge blanc de 100 mètres/ 100 meter red white security tape	Ruban de sécurité rouge- blanc de 100 mètres
41	Sacs plastics biodégradables/Biodegradable plastic bags	- Sac en plastique poubelle (130 l)
42	Sacs vides de 100kg/Empty bags of 100kg	Lot 100 SACS PP neuf 60X110 cm Résistance 100 kg Toile PP tissé non laminé ourlet au top Double couture au fond



Ch

Article No.	Noms des Fournitures ou des Services connexes	Spécifications techniques et normes applicables
43	Scies à métaux/Hack saw	Matière : métal Non aimanté
44	Seau maçon de 15 l/Mason Bucket of 15l	Volume : 15 l peut supporter mortier de 12 kgs
45	Tridents avec manche enbois/Tridents with handle made of wood	Trident Manche en bois résistant à la déformation
46	Truelles de maçon/Builders	Truelle maçon ronde Lame de 16 cm Manche en bois

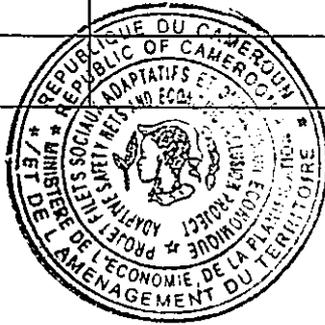


CH

Plans

Le présent Dossier d'appel d'offres *ne comprend aucun plan.*

Liste des Plans et Dessins		
Nos	Titres	Objectifs



an

Inspections et Tests

Les inspections suivantes seront réalisées.

Les Inspections sont : Vérification de conformité de type et de fonctionnalité.

Les inspections seront réalisées en présence du Fournisseur et du représentant de l'Acheteur dans les lieux de livraison :

Pour le Lot N°1 :

- **Commande 1** : mairies des communes d'*Alou, Konye, Eyumojock, Dikome-Balue* dans la région du Sud-Ouest ;
- **Commande 2** : mairies des communes de *Limbe I, Limbe III et Buea* dans la région du Sud-Ouest.

Pour le Lot N°2 :

- **Commande 1** : mairies des communes de *Bafibo, Babessi, Njinikom, Bafut* dans la région du Nord-Ouest ;
- **Commande 2** : mairies des communes de *Bamenda I et Bamenda II* dans la région du Nord-Ouest.

Les inspections porteront sur la Vérification de conformité de type et le fonctionnement des équipements selon les spécifications techniques minimales exigées dans le DAO puis reprises dans l'accord cadre.

Toutes les observations y relatives seront consignées sur PV établi à cet effet par une commission désignée par l'acheteur.

Le Chef service du Marché est le Responsable des activités THIMO du PFS-AIE.

L'Ingénieur du Marché est le Représentant du Projet dans la commune concernée.

Dans chacune des communes, la réception sera effectuée par une commission de réception constituée selon les dispositions du manuel de procédures du PFS-AIE, avec le représentant du MIN-MAP territorialement compétent comme Observateur.

PR

TROISIÈME PARTIE – Formulaire de l'Agence d'Acquisition *an*



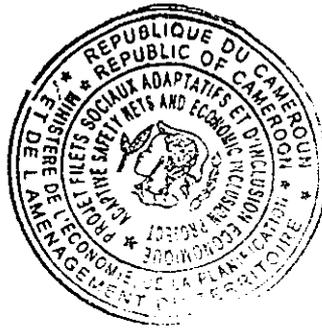
Formulaire de l'Agence d'Acquisition

Contenu

Notification d'Intention de Conclure un(des) Accord(s)-Cadre(s).....134

Notification de Conclusion d'un Accord-Cadre.....139

CR



Notification d'Intention de Conclure un(des) Accord(s)- Cadre(s)

À l'attention du représentant autorisé du Soumissionnaire

Nom : *[insérer le nom du représentant autorisé du Soumissionnaire]*

Adresse : *[insérer l'adresse du représentant autorisé du Soumissionnaire]*

Téléphone/télécopie : *[insérer téléphone/télécopie du représentant autorisé du Soumissionnaire]*

Adresse courriel : *[insérer adresse courriel du représentant autorisé du Soumissionnaire]*

[IMPORTANT: insérer la date de transmission de la présente Notification à tous les Soumissionnaires. La Notification doit être envoyée à tous les Soumissionnaires simultanément, c'est-à-dire à la même date et dans le même temps, dans toute la mesure du possible].

DATE D'ENVOI : La présente Notification est envoyée par : *[courriel/télécopie]* le *[date]* (heure locale).

Notification d'Intention de Conclure un(des) Accord(s)- Cadre(s)

Agence d'Acquisitions : *[insérer le nom de l'Agence d'Acquisition]*

Intitulé de l'Accord-Cadre : *[insérer l'intitulé de l'Accord-Cadre]*

Pays : *[insérer le nom du pays de l'Agence d'Acquisition]*

Prêt No./Crédit No./Don No. : *[insérer la référence du prêt/crédit/don]*

AO No : *[insérer le numéro de l'appel d'Offres en référence au Plan de Passation des Marchés]*

Par la présente Notification d'Intention de conclure un(des) Accord(s)-Cadre(s) (la Notification) nous vous informons de notre décision de conclure l'(les) Accord(s)-Cadre(s). L'envoi de la Notification marque le commencement de la Période d'Attente. Durant ladite Période, il vous est possible de :

- a) demander un débriefing concernant l'évaluation de votre Offre, et/ou
- b) soumettre une Réclamation concernant la Passation de Marché, portant sur la décision de conclure l'Accord-Cadre.

Le(s) Soumissionnaire(s) retenu(s) est(sont) le(s) suivant(s) : *om*

No d'at-ticle	Description	Quantité estimée sur la période d'AC ou	Nom du Soumissionnaire	Prix de l'offre (en que l'unité)	Contenance de l'Offre

		Plage de quantités des Commandes		Ouverture des Offres	

Tous les soumissionnaires : insérer les noms de tous les Soumissionnaires qui ont soumis des Offres **INSTRUCTIONS :** insérer les noms de tous les Soumissionnaires qui ont soumis des Offres tels qu'ils ont été lus et évalués, les scores techniques et les notes combinées

N° d'article	Description	Quantité estimée sur la période d'AC ou Plage de quantités des Commandes	Nom du Soumissionnaire	Prix de l'Offre et que du à l'ouverture des Offres	Contrevaleur de l'Offre

Motif(s) pour le(s)quel(s) votre Offre n'a pas été retenue

[INSTRUCTIONS : indiquer le(s) motif(s) pour le(s) quell(s) l'Offre du Soumissionnaire à qui cette notification est adressée n'a pas été retenue. Ne pas fournir : (a) une comparaison point par point avec une Offre concurrente, ou (b) des renseignements identifiés comme confidentiels par le Soumissionnaire dans son Offre.]

04

Comment demander un débriefing

DATE ET HEURE LIMITES : l'heure et la date limite pour demander un débriefing est minuit le [insérer la date] (heure locale).

Vous pouvez demander un débriefing concernant les résultats de l'évaluation de votre Offre. Si vous désirez demander un débriefing, votre demande écrite doit être présentée dans le délai de trois (3) jours ouvrables à compter de la réception de la présente Notification d'Intention de Conclure un Accord-Cadre.

Indiquer l'intitulé de l'Accord-Cadre, le numéro de référence, le nom du Soumissionnaire, les détails de la personne contact et l'adresse pour la présentation de la demande de débriefing comme suit :

À l'attention de :

Nom : [insérer le nom complet de la personne]

Titre/position : [insérer le titre/la position]

Agence : [insérer le nom de l'Agence d'Acquisition]

Adresse courriel : [insérer adresse courriel]

Télécopie : [insérer No télécopie omettre si non utilisé]

Lorsqu'une demande de débriefing aura été présentée dans le délai de trois (3) jours ouvrables, nous accorderons le débriefing dans le délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la réception de la demande. Dans le cas où il ne nous serait pas possible d'accorder un débriefing dans ce délai, la période d'attente sera prorogée jusqu'à cinq (5) jours ouvrables après que le débriefing aura eu lieu. Dans un tel cas, nous vous informerons par le moyen le plus rapide de la prolongation de la période d'attente et confirmerons la date à laquelle la période d'attente prorogée expirera.

Le débriefing peut être par écrit, par téléphone, vidéo-conférence ou en personne. Nous vous informerons par écrit dans les meilleurs délais de la manière dont le débriefing aura lieu, en confirmant la date et l'heure.

Lorsque la date limite de demande d'un débriefing est expirée, vous pouvez cependant demander un débriefing. Dans un tel cas, nous accorderons le débriefing dès que possible, et normalement au plus tard dans le délai de quinze (15) jours ouvrables suivant la publication de la Notification de la Conclusion de l'Accord-Cadre.

Comment formuler une Réclamation

DATE ET HEURE LIMITES : l'heure et la date limite pour présenter une réclamation est minuit le [insérer la date] (heure locale).

Indiquer l'intitulé de l'Accord-Cadre, le numéro de référence, le nom du Soumissionnaire, les détails de personne-contact et l'adresse pour la présentation de la Réclamation relative à la Passation de Marché comme suit :

à l'attention de :

Nom : [insérer le nom complet de la personne]

OR

Titre/position : [insérer le titre/la position]

Agence : [insérer le nom de l'Agence d'Acquisition]

Adresse courriel : [insérer adresse courriel]

Télécopie : [insérer No télécopie omettre si non utilisé]

A ce stade du processus d'acquisition vous pouvez soumettre une réclamation relative à la passation des marchés au sujet de la décision de conclure un Accord-Cadre. Il n'est pas nécessaire que vous ayez demandé ou reçu un débriefing avant de présenter une réclamation. Votre réclamation doit être présentée durant la Période d'attente et reçue par nous avant l'expiration de ladite Période d'attente.

Informations complémentaires :

Pour obtenir plus d'informations, prière vous référer au Règlement de Passation de Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de financement de projets d'investissement, en date de Septembre 2023 (Règlement de Passation de Marchés) (Annexe III). Il vous est demandé de lire ces documents avant de préparer et présenter votre réclamation. En outre la Recommandation de la Banque Mondiale intitulée « Comment formuler une réclamation relative à la passation des marchés », fournit des explications utiles sur le processus, ainsi qu'un modèle de lettre de réclamation.

En résumé, les quatre exigences ci-après sont essentielles :

1. Vous devez être une « partie intéressée ». Dans le cas présent, cela signifie un Soumissionnaire ayant remis une Offre dans le cadre de ce processus de sélection, et destinataire d'une Notification d'Intention de conclure un Accord-Cadre.
2. La réclamation peut contester la décision de conclure un Accord-Cadre.
3. exclusivement.
4. La réclamation doit être reçue avant la date et l'heure limites indiquées ci-avant.
5. Vous devez fournir dans la réclamation, tous les renseignements demandés par le Règlement de Passation de Marchés (comme décrits à l'Annexe III).

Période d'Attente

DATE ET HEURE LIMITES : l'heure et la date limite d'expiration de la Période d'attente est minuit le [insérer la date] (heure locale).

La Période d'attente est de dix (10) jours ouvrables à compter de la date d'envoi de la présente Notification de l'intention de conclure un Accord-Cadre.

La Période d'attente pourra être prolongée. Cela pourrait survenir lorsque nous ne sommes pas en mesure d'accorder un débriefing dans le délai de cinq (5) jours ouvrables prescrit. Dans un tel cas, nous vous notifierons la prolongation

AL

Pour toute question relative à la présente Notification, prière nous contacter.

Au nom de [insérer le nom de l'Agence d'Acquisition] :

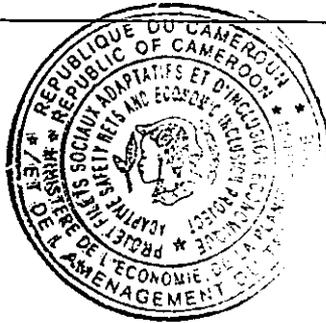
Signature : _____

Nom : _____

Titre/position : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____



Ch

Notification de Conclusion d'un Accord-Cadre

[UTILISER UN PAPIER A L'ENTETE DE L'AGENCE D'ACQUISITION]

Date : [date]

A : [nom et adresse du Soumissionnaire retenu]

Notification de Conclusion d'un Accord-Cadre

Accord-Cadre No. [insérer le numéro de référence de l'Accord-Cadre]

Messieurs,

La présente a pour but de vous notifier que votre Offre en date du [date] en vue de conclure un Accord-Cadre pour la fourniture de [insérer une brève description des Fournitures] est acceptée par notre Agence.

Il vous est demandé de signer, dater et retourner l'Accord-Cadre dans [insérer la période applicable pour la signature de l'Accord-Cadre] jours à compter de la réception de la présente notification. En conformité avec l'article 41.1 des IS, veuillez compléter et soumettre dans les huit (8) jours ouvrables le Formulaire de Divulgaration des Bénéficiaires Effectifs joint au DAO.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Signature : [Signature, nom et titre du signataire habilité à signer au nom de l'Agence d'Acquisition]

Nom : _____

Titre/position : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Pièce jointe : Accord-Cadre



QUATRIEME PARTIE – Accord-Cadre

Handwritten signature



Accord-Cadre

Le présent Accord-Cadre [insérer le numéro de référence de l'Accord-Cadre] est conclu pour la fourniture de [insérer une brève description des Fournitures et des Services connexes].

Le..... jour mois de février, de l'année 2025

entre

L' Acheteur : *Le Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique,*

et

le Fournisseur [insérer le nom du Fournisseur], une société constituée en vertu des lois de [insérer le pays du Fournisseur] et ayant son principal établissement à [insérer l'adresse du Fournisseur] (Fournisseur).

Le présent Accord-Cadre est assujéti aux dispositions décrites dans les Sections et Annexes énumérées ci-dessous, ainsi qu'à tout avenant.

Le présent Accord-Cadre conclut une offre à commandes du Fournisseur de livrer les Fournitures spécifiées à l'Acheteur pendant la durée de l'Accord-Cadre, au fur et à mesure que l'Acheteur souhaite les acheter, par le biais d'une Commande subséquente.

Les documents suivants sont réputés former et être lus et interprétés comme faisant partie du présent Accord-Cadre et, le cas échéant, de toute Commande subséquente attribuée en vertu du présent Accord-Cadre.

Dispositions de l'accord-cadre

Annexe 1 : Besoins d'Acquisition

Annexe 2 : Bordereaux de prix

Annexe 3 : Formulaires de garantie

Annexe 4 : Procédure Secondaire d'Acquisition

EN FOI DE QUOI, les Parties au présent Accord-Cadre ont conclu le présent Accord-Cadre conformément aux lois de *la République du Cameroun* au jour, au mois et à l'année indiqués ci-dessus.

Pour et au nom de l'Acheteur :

Monsieur NJOH Michelin

Coordonnateur National du Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique



Pour et au nom du Fournisseur :

Signé : [insérer la signature du/des représentant(s) autorisé(s) du Fournisseur]

Nom complet : [nom de la personne qui signe]

En qualité de: [insérer le titre ou toute autre désignation appropriée]

En présence de [insérer l'agent d'identification du témoin] *ah*



Clauses de l'Accord-Cadre (CAC)

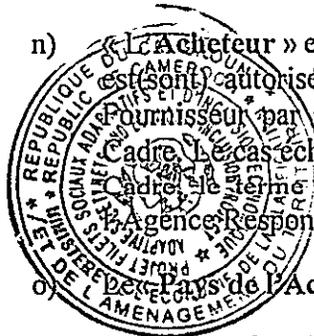
1. Définitions

1.1 Les termes et expressions ci-après auront la signification qui leur est attribuée ici :

- a) « La Banque » signifie la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), ou l'Association internationale pour le Développement (IDA) qu'elle agisse pour son propre compte ou en sa qualité d'administrateur de fonds fiduciaires fournis par d'autres donateurs.
- b) Le « Prix de Référence » est le prix unitaire de l'Accord-Cadre avant toute révision de prix conformément à la CCAC 8.
- c) Un « jour ouvrable » désigne un jour de travail officiel du Pays de l'Acheteur. Cela exclut les congés officiels du Pays de l'Acheteur.
- d) Une « Commande » ou « Commande subséquente » est un marché attribué en vertu d'un Accord-Cadre, suite à une Procédure Secondaire d'Acquisition, pour la livraison de Fournitures, et tout Service connexe.
- e) Un « Accord-Cadre fermé » est un Accord-Cadre dans lequel aucune nouvelle firme ne peut participer durant la période de l'Accord-Cadre.
- f) La « Date de Démarrage » est la date de signature de l'Accord-Cadre par les deux parties, qui devient le démarrage de la Durée de l'Accord-Cadre.
- g) Le « Prix du Marché » signifie le prix payable au Fournisseur, conformément à chaque Commande, sous réserve de toutes additions et ajustements ou de toute déduction audit prix, qui pourra être effectuée en vertu du Marché.
- h) Un « jour » est un jour calendaire.
- i) Le terme « Fournitures » signifie tous les produits, matières premières, machines et matériels et/ou tous autres matériaux, tels que spécifiés dans les CAC, que le Fournisseur est tenu de livrer à l'Acheteur en exécution d'une Commande. Lorsqu'approprié, aux fins de l'interprétation, la définition de « Fournitures » inclut des Services connexes .
- j) Le terme « par écrit » signifie avoir été communiqué ou enregistré sous une forme écrite. Cela inclut, par exemple : courrier,

courriels, télécopie ou communications par un système électronique d'acquisition (dans la mesure où le système électronique est accessible, sûr, assure l'intégrité et la confidentialité, et est sujet à des audits).

- k) Les « Incoterms » signifie les termes commerciaux internationaux pour les fournitures, publiés par la Chambre de Commerce Internationale (CCI).
- l) « L'Acheteur Principal », lorsqu'il est nommé dans l'Accord-Cadre, désigne une partie à l'Accord-Cadre, en tant qu'Acheteur à part entière en vertu de l'Accord-Cadre et en tant qu'agence responsable de la gestion et de l'administration de l'Accord-Cadre à l'usage des autres Acheteurs participants, tel que spécifié en CAC 2.2. Toutes les communications, y compris les notifications, en relation avec l'Accord-Cadre, doivent être adressées à l'Acheteur principal. Toutes les communications, y compris les notifications, relatives à une Commande, doivent être adressées à l'Acheteur nommé dans la Commande.
- m) Un « Accord-Cadre à Utilisateurs multiples » signifie un Accord-Cadre comportant plus d'un Acheteur autorisé à acheter par Commande, tel que spécifié en CAC 2.2.
- n) « L'Acheteur » est l'agence ou les agences de l'Emprunteur qui est (sont) autorisée(s) à acheter des Fournitures auprès d'un Fournisseur par Commande effectuée en vertu d'un Accord-Cadre. Le cas échéant, aux fins de l'interprétation de l'Accord-Cadre, le terme Acheteur comprend l'Acheteur principal ou l'Agence Responsable.
- o) « Le Pays de l'Acheteur » est le pays spécifié dans la CAC 2.3.
- p) Le terme « Services connexes » désigne les services afférents à la fourniture des biens, tels que l'assurance, l'installation, la formation et la maintenance initiale, ainsi que toute obligation analogue du Fournisseur dans le cadre du Marché.
- q) « L'Agence Responsable », lorsqu'elle est nommée dans l'Accord-Cadre, est partie à l'Accord-Cadre, mais uniquement en sa qualité d'agence responsable de la gestion et de l'administration de l'Accord-Cadre à l'usage des Acheteurs participants. Toutes les communications, y compris les notifications, relatives à l'Accord-Cadre doivent être adressées à l'Agence Responsable.



an

- r) La « **Procédure Secondaire d'Acquisition** » est la méthode utilisée pour sélectionner un Fournisseur et attribué une Commande en vertu de l'Accord-Cadre.
- s) Un « **Accord-Cadre avec Utilisateur Unique** » signifie un Accord-Cadre où il y a un seul Acheteur, tel que spécifié dans la **CAC 2.2**.
- t) Un « **Fournisseur** » signifie toute personne physique, privée ou entité gouvernementale ou toute combinaison de ces éléments, qui a conclu un Accord-Cadre pour fournir, de temps à autre, selon le besoin, les Fournitures, et si applicable, des Services connexes, dans le cadre d'une Commande.
- u) La « **Durée** » désigne la durée du présent Accord-Cadre telle que décrite dans la **CAC 2.4** à compter de la date d'entrée en vigueur. Le cas échéant, il inclut toute prolongation de la Durée initiale, si cela est autorisé dans la **CAC 2.5**.

2. Informations spécifiques de l'Accord-Cadre

- 2.1 Le présent Accord-Cadre porte sur l'achat et la fourniture, dans le cadre de Commandes subséquentes, distinctes, du matériel de travail et Equipements de Protection Individuelle pour les Phases 13 & 15 des THIMO du PRS-AIE en 02 lots suivant le regroupement des zones d'intervention (zone 1 : région du Sud-Ouest, zone 2 : région du Nord-Ouest). Les Fournitures et les Services connexes sont décrits plus en détail à l'Annexe des Besoins d'Acquisitions, y compris, le cas échéant : liste des Fournitures, liste des Services connexes, Spécifications techniques, Plans et Dessins, et Inspections et Essais.
- 2.2 Il s'agit d'un Accord-Cadre pour Utilisateur unique. L'Acheteur est Le projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique.
- 2.3 Le Pays de l'Acheteur est : *La République du Cameroun*
- 2.4 L'Accord-Cadre et les Commandes subséquentes sont régis et interprétés conformément au droit de: *La République du Cameroun*
- 2.5 La Durée du présent Accord-Cadre est de 03 (trois) ans à compter de la Date de Commencement.
- 2.6 La Durée peut être prolongée, à la seule discrétion de l'Acheteur, et en cas d'exécution satisfaisante par le Fournisseur. Pour prolonger la Durée, l'Acheteur donnera au Fournisseur un préavis écrit d'au moins trois (3) mois avant la date à laquelle le Contrat-Cadre aurait autrement expiré. La Durée totale de l'Accord-Cadre ne dépassera pas cinq (5) ans.
- 2.7 L'édition des Incoterms qui s'applique est: *Edition de 2020 DPU – Delivered at Place Unloaded (rendu au lieu de destination déchargé)*

2.8 [Révisions des prix - CAC 8 le cas échéant] : Source des indices et source du taux de change (le cas échéant) et les indices de date de base [à insérer par le Fournisseur]

2.9 Toute notification donnée par une partie à l'autre en vertu du présent Accord-Cadre doit être faite par écrit en utilisant la méthode la plus rapide disponible, telle que le courrier électronique avec accusé de réception. Une notification entrera en vigueur au moment de sa remise ou à la date d'entrée en vigueur de la notification, selon la date la plus tardive.

Les représentants de chaque partie, qui seront le point de contact principal de l'autre partie en ce qui concerne les questions découlant du présent Accord-Cadre, y compris les notifications, sont précisés ci-dessous. En cas de remplacement du représentant, la partie qui le remplace doit informer rapidement l'autre partie par écrit du nom et des coordonnées du nouveau représentant. Tout représentant désigné est autorisé à prendre des décisions sur le fonctionnement quotidien de l'Accord-Cadre.

2.10 Représentants de l'Acheteur

Le nom et les coordonnées du Représentant de l'Acheteur en vertu du présent Accord-Cadre, ainsi que l'adresse pour les notifications relatives au présent Accord-Cadre, sont les suivants :

Nom : **JOH MIGHIELIN**

Titre/poste : **Coordonnateur du Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique**

Adresse : BP : 5838 Yaoundé

Téléphone : (237) 698 10 57 71

Courriel : michnjoh@yahoo.fr

2.11 Représentant du Fournisseur

Le nom et les coordonnées du Représentant du Fournisseur, aux fins du présent Accord-Cadre, ainsi que l'adresse pour les notifications relatives au présent Accord-Cadre sont les suivants :

Nom: 

Titre/poste:

Adresse:

Téléphone:

Portable:

Courriel:

- 3. Documents le l'Accord-Cadre**
- 3.1 Le présent Accord-Cadre (AC) doit être lu dans son ensemble. Lorsqu'un document est incorporé par référence dans le présent Accord-Cadre, il est réputé former, être lu et interprété, comme faisant partie du présent Accord-Cadre.
- 3.2 Le présent Accord-Cadre comprend les documents suivants :
- (a) l'Accord-Cadre, y compris toutes les Sections et Annexes;
 - (b) la notification de la Conclusion de l'Accord-Cadre; et
 - (c) Formulaire de Soumission (provenant de la Procédure Primaire d'Acquisition).
- 4. Obligations du Fournisseur**
- 4.1 Le Fournisseur prévoit de fournir (offre à commandes) à l'Acheteur les Fournitures, y compris les Services connexes, le cas échéant, décrits dans l'Annexe 1 de l'Accord-Cadre : Besoins d'Acquisitions, pour la Durée du présent Accord-Cadre, conformément aux modalités stipulées dans le présent Accord-Cadre.
- 4.2 Le Fournisseur répondra à une demande de prix ou à une commande directe d'un Acheteur dans le délai spécifié dans cette demande soit : (i) en soumettant une offre de prix, ou (ii) en acceptant l'attribution de la commande directe ou (iii) en informant l'Acheteur qu'il n'a pas l'intention de fournir les Fournitures et les Services connexes (le cas échéant) dans le cadre d'une Commande subséquente.
- 4.3 Pendant la Durée du Contrat-Cadre, le Fournisseur doit continuer d'être éligible et qualifié, et les Fournitures doivent continuer d'être éligibles, conformément aux critères de qualification et d'éligibilité stipulés dans la Procédure Primaire d'Acquisition et aux dispositions des paragraphes 4.4 (a) à 4.4 (c) ci-dessous. Le Fournisseur informera immédiatement l'Acheteur, par écrit, s'il cesse d'être qualifié et/ou cesse d'être éligible, ou si les Fournitures cessent d'être éligibles.
- 4.4 Les Fournitures livrées dans le cadre de Commandes subséquentes qui peuvent être effectuées par l'Acheteur seront :
- (a) de la qualité, du type et de ce qui est spécifié dans l'Accord-Cadre, Annexe 1 : Besoins d'Acquisitions;
 - (b) au prix contractuel spécifié dans la Commande ; et
 - (c) en quantités déterminées, aux moments et aux endroits spécifiés dans la Commande subséquente.
- 4.5 *[Inclure la CAC 4.5 pour les technologies en évolution rapide telles que les systèmes d'information (ordinateurs, logiciels, technologies de communication, etc.) préciser que cette exigence s'applique.]* À tout moment pendant la Durée de l'Accord-Cadre, si des avancées

Ch

technologiques sont introduites par le Fournisseur pour les Fournitures proposées pour l'Accord-Cadre, le Fournisseur devra livrer à l'(aux) Acheteur(s) effectuant des Commandes, les dernières versions des Fournitures disponibles au moment de la Commande subséquente, ayant des performances ou des fonctionnalités égales ou supérieures, sans frais supplémentaires pour l'(les) Acheteur(s).

4.6 Le Fournisseur accepte que le présent Accord-Cadre et toute disposition additionnelle énoncée dans une Commande subséquente s'appliquent à la livraison de Fournitures.

4.7 Travail forcé

Le Fournisseur, y compris ses Sous-traitants, ne doit pas employer ou engager de travail forcé ou de personnes soumises à la traite.

Le travail forcé consiste en tout travail ou service, non effectué volontairement, qui est exigé d'un individu sous la menace de la force ou de sanction, et comprend tout type de travail involontaire ou obligatoire, tel que le travail asservi, le travail en servitude pour dette ou des arrangements contractuels de travail similaires.

La traite des personnes est définie comme le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes par la menace ou l'emploi de la force ou d'autres formes de coercition, l'enlèvement, la fraude, la tromperie, l'abus de pouvoir ou une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre personne, à des fins d'exploitation.

4.8 Travail des enfants

Le Fournisseur, y compris ses Sous-traitants, ne doit pas employer ou engager un enfant de moins de 14 ans, sauf si la législation nationale spécifie un âge plus élevé (l'âge minimum).

Le Fournisseur, y compris ses Sous-traitants, ne doit pas employer ou engager un enfant entre l'âge minimum et l'âge de 18 ans d'une manière susceptible d'être dangereuse, ou d'interférer avec, l'éducation de l'enfant, ou d'être nuisible à la santé ou au développement physique, mental, spirituel, moral ou social de l'enfant.

Un travail considéré comme dangereux pour les enfants est un travail qui, par sa nature ou les circonstances dans lesquelles il est effectué, est susceptible de compromettre la santé, la sécurité ou la moralité des enfants. Les activités professionnelles interdites aux enfants comprennent le travail :

- (a) en cas d'exposition à des abus physiques, psychologiques ou sexuels;

- (b) sous terre, sous l'eau, travail en hauteur ou dans des espaces confinés;
- (c) avec des machines, des équipements ou des outils dangereux, ou impliquant la manutention ou le transport de charges lourdes;
- (d) dans des environnements insalubres exposant les enfants à des substances, agents ou procédés dangereux, ou à des températures, du bruit ou des vibrations nocifs pour la santé; ou
- (e) dans des conditions difficiles telles que le travail pendant de longues heures, pendant la nuit ou en confinement dans les locaux de l'employeur.

4.9 Obligations en matière d'hygiène et de sécurité

Le Fournisseur doit se conformer, et doit exiger de ses Sous-traitants qu'ils se conforment, à toutes les réglementations, lois, directives et autres exigences applicables en matière d'hygiène et de sécurité énoncées dans les Spécifications techniques.

4.10 Le Fournisseur doit se conformer aux obligations additionnelles spécifiées dans la Commande subséquente.

5. Maintien des Qualifications et de l'Éligibilité

5.1 Le Fournisseur devra continuer d'avoir la nationalité d'un pays éligible. Un Fournisseur ou un sous-traitant est réputé avoir la nationalité d'un pays si le Fournisseur est constitué, incorporé ou enregistré dans ce pays, et opère conformément aux dispositions des lois de ce pays, comme en témoignent ses statuts constitutifs (ou des documents équivalents de constitution ou d'association) et ses documents d'enregistrement, selon le cas.

5.2 Toutes les Fournitures et Services connexes devant être fournis dans le cadre d'une Commande subséquente et financés par la Banque doivent être originaires de pays éligibles. Aux fins de la présente disposition, l'origine désigne le pays où les Fournitures ont été cultivées, extraites, produites, fabriquées ou transformées ; ou par fabrication, transformation ou assemblage, un autre article commercialement reconnu qui diffère substantiellement de ses composants par ses caractéristiques essentielles. Les pays non éligibles, le cas échéant, sont énumérés dans la CAC 5.5 ci-dessous.

5.3 Pour continuer à être éligible, le Fournisseur ne doit pas avoir été sanctionné par la Banque, conformément aux Directives anticorruption de la Banque et conformément à ses politiques et procédures de sanctions en vigueur, telles qu'énoncées dans le Cadre de sanctions du Groupe de la Banque mondiale.

5.4 L'Acheteur peut exiger, pendant la Durée de l'Accord-Cadre, la preuve de la qualification et de l'éligibilité du Fournisseur, et de l'éligibilité des Fournitures. Le défaut de fournir ces preuves, tel que demandé,

et

peut entraîner l'exclusion du Fournisseur de la participation à une Procédure Secondaire d'Acquisition et/ou de l'attribution d'une Commande et/ou la résiliation de l'Accord-Cadre.

5.5 À l'heure actuelle, les entreprises, les fournitures et les services des pays suivants sont exclus du présent Accord-Cadre car ils ne sont pas éligibles. **Aucun**

6. Rôle de l'Acheteur Principal ou de l'Agence Responsable

6.1 Lorsqu'un Acheteur principal ou une Agence responsable est partie à l'Accord-Cadre, son rôle est de gérer et d'administrer l'Accord-Cadre à l'intention de l'Acheteur ou des Acheteurs participants. Toutes les communications, y compris les notifications, relatives à l'Accord-Cadre doivent être adressées à l'Acheteur principal ou à l'Agence responsable.

6.2 L'Acheteur principal ou l'Agence responsable est responsable de toutes les questions relatives à l'Accord-Cadre, y compris, par exemple, les avenants, la suspension et la résiliation de l'Accord-Cadre. Pour les questions relatives aux Commandes subséquentes individuelles, toutes les communications, y compris les notifications, doivent être faites à l'Acheteur nommé dans la Commande.

6.3 Lorsqu'un Acheteur principal ou Agence responsable n'a pas été désigné, l'Acheteur désigné est responsable de la gestion et de l'administration de l'Accord-Cadre et les dispositions de la CAC 2.9 ci-dessus, en ce qui concerne les communications et les notifications, etc., s'appliquent à l'Acheteur.

7. Prix du Marché

7.1 Le Prix du Marché pour chaque Commande subséquente est déterminé en appliquant : les Prix de Référence (prix unitaires) stipulés dans l'Annexe 2 de l'Accord-Cadre, sous réserve des ajustements spécifiés dans les CAC 8 et 9 ; et tout prix additionnel pour le transport intérieur et d'autres services requis dans le Pays de l'Acheteur pour acheminer les Fournitures vers leur destination finale spécifiée dans la Commande.

8. Ajustements pour variation de Coût

8.1 Révisions du Prix de Référence (prix unitaires) prévus dans l'Accord-Cadre

Les prix unitaires proposés indiqués dans l'AC, s'appliqueront à toutes les Commandes subséquentes effectuées pendant la Durée de l'AC. Les prix unitaires ne feront l'objet d'aucune révision au cours d'une Procédure Secondaire d'Acquisition et/ou de l'attribution d'une Commande subséquente.

9. Ajustements pour Modifications des lois et règlements

9.1 Si après la date correspondant à 28 jours avant la date de soumission de l'Offre pour l'Accord-Cadre, une loi, un règlement, un décret, un arrêté ou règlement local ayant force de loi est adopté, promulgué, abrogé ou modifié dans le Pays de l'Acheteur (y compris tout changement dans

AM

l'interprétation ou l'application dudit texte par les autorités compétentes) d'une manière qui affecte ultérieurement le Prix de Référence (prix unitaire(s) stipulé(s) dans l'Accord-Cadre, ces prix unitaires seront alors augmentés ou diminués en conséquence, dans la mesure où le Fournisseur a ainsi été affecté dans l'exécution de l'une de ses obligations en vertu de l'Accord-Cadre. Nonobstant ce qui précède, ces coûts supplémentaires ou réduits ne seront pas payés ou crédités séparément s'ils ont déjà été comptabilisés dans les dispositions relatives à l'ajustement des prix, le cas échéant, conformément à la CAC 8.

- 10. Sous-traitance** 10.1 Le Fournisseur notifiera par écrit à l'Acheteur tous les contrats de sous-traitance attribués dans le cadre de Commandes si ce n'est pas déjà spécifié dans l'Accord-Cadre. Cette notification, fournie dans l'Accord-Cadre ou ultérieurement, ne dégagera pas la responsabilité du Fournisseur, et ne le libérera d'aucune des obligations qui lui incombent dans le cadre de la Commande subséquente.
- 11. Garantie** 11.1 Le Fournisseur garantit que toutes les Fournitures sont neuves, non utilisées et des modèles les plus récents ou courants, et qu'elles intègrent toutes les améliorations récentes dans la conception et les matériaux, sauf disposition contraire dans le Marché.
- 11.2 Le Fournisseur garantit en outre que les Fournitures seront exemptes de défauts résultant de tout acte ou omission du Fournisseur ou découlant de la conception des matériaux et de la fabrication, dans des conditions normales d'utilisation dans les conditions prévalant dans le pays de destination finale.
- 11.3 Le Fournisseur doit se conformer à toute obligation de garantie supplémentaire spécifiée dans les Commandes.
- 12. Droit d'auteur** 12.1 Les droits d'auteur de tous les plans, documents et autres pièces contenant des données et des renseignements fournis à l'Acheteur par le Fournisseur demeureront la propriété du Fournisseur ou, s'ils sont fournis directement à l'Acheteur ou par l'intermédiaire du Fournisseur par une tierce partie, y compris par des fournisseurs de matériaux, les droits d'auteur desdits matériaux demeureront la propriété de ladite tierce partie.
- 13. Indemnité de brevet** 13.1 Le Fournisseur devra, sous réserve du respect par l'Acheteur de l'article 13. 2 ci-dessous, indemniser et dégager de toute responsabilité l'Acheteur et ses employés et dirigeants contre toutes poursuites, actions ou procédures administratives, réclamations, demandes, pertes, dommages, coûts et dépenses de toute nature, y compris les dépens juridiques, que l'Acheteur pourrait subir à la suite de toute contrefaçon

CML

ou contrefaçon présumée d'un brevet, modèle d'utilité, dessin ou modèle enregistré, marque de commerce, droit d'auteur ou autre droit de propriété intellectuelle enregistré ou existant autrement à la date du Marché en raison de:

- (a) l'installation des Fournitures par le Fournisseur ou l'utilisation des Fournitures dans le pays où se trouve le Site ; et
- (b) la vente dans n'importe quel pays des produits fabriqués par les Fournitures.

Cette indemnité ne couvre pas toute utilisation des Fournitures ou d'une partie de celles-ci autre qu'aux fins indiquées par le Marché ou raisonnablement déduites du Marché, ni aucune violation résultant de l'utilisation des Fournitures ou d'une partie de celles-ci, ou de tout produit fabriqué en association ou en combinaison avec tout autre équipement, ou des matériaux non fournis par le Fournisseur, conformément au Marché.

13.2 Si une procédure est intentée ou une réclamation est faite contre l'Acheteur découlant des questions mentionnées au 13.1 ci-dessus, l'Acheteur doit en aviser rapidement le Fournisseur, et le Fournisseur peut, à ses propres frais et au nom de l'Acheteur, mener cette procédure ou réclamation et toute négociation pour le règlement d'une telle procédure ou réclamation.

13.3 Si le Fournisseur omet d'informer l'Acheteur dans les vingt-huit (28) jours suivant la réception de cet avis qu'il a l'intention de mener une telle procédure ou réclamation, l'Acheteur sera libre de mener la même chose en son propre nom.

13.4 L'Acheteur devra, à la demande du Fournisseur, fournir toute l'assistance disponible au Fournisseur dans la conduite de cette procédure ou réclamation, et sera remboursé par le Fournisseur pour tous les frais raisonnables engagés pour ce faire.

13.5 L'Acheteur indemnisera et dégagera de toute responsabilité le Fournisseur et ses employés, dirigeants et Sous-traitants de et contre toutes poursuites, actions ou procédures administratives, réclamations, demandes, pertes, dommages, coûts et dépenses de toute nature, y compris les dépens juridiques, que le Fournisseur pourrait subir à la suite de toute violation ou contrefaçon présumée de tout brevet, modèle d'utilité, dessin ou modèle déposé, marque de commerce, droit d'auteur ou autre droit de propriété intellectuelle enregistré ou existant autrement à la date du contrat découlant de ou en relation avec tout design, donnée, dessin, spécification ou autre document ou matériel fourni ou conçu par ou au nom de l'Acheteur.

14. Limite de Responsabilité

14.1 Sauf en cas de négligence criminelle ou de faute intentionnelle,

an

- (a) le Fournisseur ne sera pas responsable envers l'Acheteur, que ce soit en vertu d'un marché, d'un délit ou autre, de toute perte ou dommage indirect ou consécutif, perte d'utilisation, perte de production ou perte de profits ou de frais d'intérêt, à condition que cette exclusion ne s'applique pas à toute obligation du Fournisseur de payer des dommages-intérêts forfaitaires à l'Acheteur, et
- (b) lors de chaque Commande subséquente, la responsabilité globale du Fournisseur envers l'Acheteur, que ce soit en vertu du Marché, en responsabilité délictuelle ou autre, ne dépassera pas le prix de la Commande, à condition que cette limitation ne s'applique pas au coût de réparation ou de remplacement de l'équipement défectueux, ni à toute obligation du Fournisseur d'indemniser l'Acheteur en cas de contrefaçon de brevet.

- 15. Force Majeure**
- 15.1 Le Fournisseur ne sera pas exposé à la saisie de sa Garantie de bonne exécution (s'il en est prévu), à des pénalités ou à la résiliation du Marché pour défaillance si, et dans la mesure où, son retard ou tout autre manquement dans l'exécution des obligations qui lui incombent au titre de l'Accord-Cadre ou de la Commande est dû à un cas de Force majeure.
- 15.2 Aux fins de la présente clause, l'expression « Force majeure » désigne un événement échappant au contrôle du Fournisseur, qui n'est pas attribuable à sa faute ou à sa négligence et qui est imprévisible et inévitable. De tels événements peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, les actes de l'Acheteur au titre de sa souveraine capacité, les guerres et révolutions, incendies, inondations, épidémies, mesures de quarantaine et d'embargo sur le fret.
- 15.3 En cas de Force majeure, le Fournisseur notifiera sans délai par écrit à l'Acheteur l'existence de celle-ci et ses motifs. Sous réserve d'instructions contraires, par écrit, de l'Acheteur, le Fournisseur continuera à remplir ses obligations contractuelles dans la mesure du possible, et s'efforcera de continuer à remplir les obligations dont l'exécution n'est pas entravée par le cas de Force majeure.
- 15.4 Si l'exécution du Marché est substantiellement empêchée, entravée ou retardée pendant une seule période de plus de soixante (60) jours ou une période totale de plus de cent vingt (120) jours en raison d'un ou plusieurs événements de Force Majeure pendant la durée du Marché, les Parties tenteront de développer une solution mutuellement satisfaisante, à défaut de quoi l'une ou l'autre des Parties pourra résilier le Marché en donnant une notification à l'autre Partie.

- 16. Langue**
- 16.1 La langue du présent Accord-Cadre, et toute Commande subséquente est *[insérer la langue]*. Les documents complémentaires et les imprimés

Ch

més faisant partie de l'Accord-Cadre, et de toute Commande, pourront être rédigés dans une autre langue, à condition d'être accompagnés d'une traduction exacte dans la langue spécifiée. Dans ce cas, aux fins d'interprétation du Marché, cette traduction fera foi.

- 16.2 Le Fournisseur assumera tous les coûts de traduction dans la langue applicable et tous les risques relatifs à l'exactitude de cette traduction, pour ce qui concerne les documents qu'il fournit.
- 17. Fraude et Corruption**
- 17.1 La Banque exige l'application des Directives Anti-Corruption de la Banque et des Politiques de sanctions y afférentes, ainsi que les procédures établies dans le Cadre des Sanctions de la Banque, telles qu'elles figurent dans l'Annexe des Clauses de cet Accord-Cadre (Fraude et Corruption).
- 17.2 L'Acheteur exige que le Fournisseur divulgue tous avantages, gratification ou commissions versés ou qui doivent être versés en rapport avec les Procédures Primaire ou Secondaire d'Acquisition ou l'exécution d'une Commande. Les renseignements divulgués doivent au minimum inclure les noms et l'adresse de chaque agent ou autre entité, le montant et la monnaie et le motif du versement de l'avantage, la gratification ou la commission.
- 18. Inspections et audit par la Banque**
- 18.1 Le Fournisseur doit maintenir, et s'assurer que ses sous-traitants maintiennent des comptes et une documentation systématiques et exactes en relation avec l'Accord-Cadre, les Fournitures et toute Commande, dans une forme et de manière détaillée afin d'établir les changements de délai et coûts.
- 18.2 Conformément au paragraphe 2.2 (e) de l'Annexe de l'Accord-Cadre, le Fournisseur autorisera et fera en sorte que ses agents (déclarés ou non), sous-traitants, prestataires de services, fournisseurs et personnel, permettent à la Banque et/ou aux personnes désignées par la Banque d'inspecter le site et/ou les comptes, registres et autres documents relatifs au processus de demande de prix, à l'attribution et/ou à l'exécution de l'Accord-Cadre et/ou toute Commande subséquente. Le Fournisseur et ses sous-traitants devront prendre en considération les dispositions de la CAC 17 (Fraude et Corruption) selon laquelle toute action entravant de manière significative les actions prises par la Banque en matière d'inspection et d'audit constitue une pratique interdite et pourra conduire à la résiliation du Marché (ainsi qu'à une déclaration d'inéligibilité, conformément aux procédures de sanctions de la Banque en vigueur).
- 19. Informations confidentiels**
- 19.1 L'Acheteur et le Fournisseur respecteront le caractère confidentiel de tout document, donnée ou autre renseignement fourni directement ou indirectement par l'autre partie au titre du Marché, et ne les divulgue-

022

ront pas sans le consentement écrit de l'autre partie, que ces renseignements aient été fournis directement ou indirectement par l'une des parties en relation avec l'Accord-Cadre.

19.2 L'obligation imposée à une partie en vertu de la CAC 19.1 ci-dessus, ne s'appliquera pas aux renseignements suivants :

- a) ceux que l'Acheteur ou le Fournisseur doivent partager avec la Banque ou d'autres institutions participant au financement d'une Commande ;
- b) ceux qui, à présent ou ultérieurement, appartiennent ou appartiendront au domaine public, sans que la partie en cause soit en faute ;
- c) ceux dont il peut être prouvé qu'ils étaient en possession de la partie en cause lorsqu'ils ont été divulgués et qu'ils n'avaient pas été obtenus préalablement, de manière directe ou indirecte, de l'autre partie ; ou
- d) ceux qui sont mis légitimement à la disposition de la partie en cause par une tierce partie non tenue au devoir de confidentialité.

20. Modification de l'Accord-Cadre

20.1 Toute modification du présent Accord-Cadre, y compris une extension de Durée, doit être effectuée par écrit et signée par les deux Parties. Une modification peut être faite à tout moment après la signature de l'Accord-Cadre par les deux Parties, et avant son expiration.

21. Cession

21.1 À moins d'en avoir reçu par écrit le consentement préalable de l'Acheteur, le Fournisseur ne cédera, en totalité ou en partie, ses obligations contractuelles au titre de l'Accord-Cadre et/ou des Commandes.

22. Résiliation de l'Accord-Cadre

22.1 L'Acheteur, sans préjudice de tout autre recours en cas de violation de l'Accord-Cadre ou de Commande, peut résilier le présent Accord-Cadre immédiatement, par notification écrite au Fournisseur, si :

- (a) de l'avis de l'Acheteur, le Fournisseur s'est livré à la Fraude et la Corruption, ou
- (b) pendant la Durée de l'Accord-Cadre, le Fournisseur cesse d'être qualifié ou éligible, ou
- (c) le Fournisseur prétend céder, transférer ou autrement aliéner le présent Accord-Cadre et/ou la Commande, en tout ou en partie, sans le consentement écrit préalable de l'Acheteur, ou
- (d) le Fournisseur fait faillite ou devient autrement insolvable, ou

AL

(e) le Fournisseur ne remplit aucune autre obligation en vertu de l'Accord-Cadre et/ou de toute Commande.

22.2 L'Acheteur peut résilier le présent Accord-Cadre et/ou toute Commande, en tout ou en partie, par notification écrite envoyée au Fournisseur, à tout moment, à sa convenance. La notification de résiliation doit préciser que la résiliation est à la convenance de l'Acheteur, la mesure dans laquelle l'exécution du Fournisseur en vertu de l'Accord-Cadre est résiliée et la date à laquelle cette résiliation prend effet.

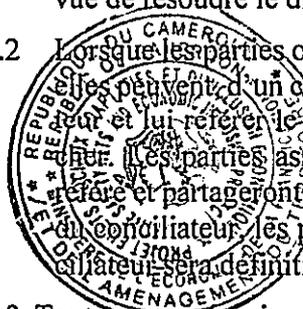
22.3 À l'expiration ou à la résiliation anticipée du présent Accord-Cadre, toutes les Commandes déjà effectuées en vertu du présent Accord-Cadre resteront pleinement en vigueur. Toutefois, aucune autre Commande ne sera effectuée après la résiliation de l'Accord-Cadre.

23. Règlement des Différends liés à l'Accord-Cadre

23.1 Dans le cas d'un différend découlant du présent Accord-Cadre ou en relation avec celui-ci, les Parties devront déployer de bonne foi tous les efforts raisonnables pour communiquer et coopérer entre elles en vue de résoudre le différend à l'amiable.

23.2 Lorsque les parties ont épuisé le processus décrit dans la CAC 23.1, elles peuvent, d'un commun accord, désigner un conciliateur/médiateur et lui référer le différend pour obtenir son assistance à le trancher. Les parties assumeront leurs propres coûts associés à un tel référé et partageront les coûts de conciliateur. Lors de la désignation du conciliateur, les parties devraient convenir si la décision du conciliateur sera définitive et exécutoire ou non.

23.3 Tout autre mécanisme de règlement des différends pour les Commandes subséquentes sera tel que spécifié dans chaque Commande.



Handwritten signature or mark.

Annexe de l'Accord-Cadre: Fraude et Corruption

[Ne pas modifier le texte de cette Annexe.]

1. Objet

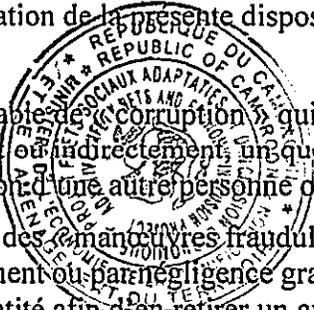
- 1.1 Les Directives Anti-Corruption de la Banque et la présente section sont applicables à la passation des marchés dans le cadre des Opérations de Financement de Projets d'Investissement par la Banque.

2. Exigences

- 2.1 La Banque exige, dans le cadre de la procédure de passation des marchés qu'elle finance, de demander aux Emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses financements) ainsi qu'aux soumissionnaires (candidats/proposants), fournisseurs, prestataires de services, entrepreneurs et leurs agents (déclarés ou non), personnel, sous-traitants et fournisseurs d'observer, lors de la passation et de l'exécution de ces marchés, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes et de s'abstenir des pratiques de fraude et corruption.

2.2 En vertu de ce principe, la Banque

- (a) aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes :

- 
- (i) est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment sur l'action d'une autre personne ou entité ;
- (ii) se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par négligence grave, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation ;
- (iii) se livrent à des « manœuvres collusoires » les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités ;
- (iv) se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d'en influencer indûment les actions de cette personne ou entité ; et
- (v) et se livre à des « manœuvres obstructives »
- (a) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les preuves sur lesquelles se base une enquête de la Banque en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête ; ou bien menace, harcèle ou intimide quelqu'un aux fins de l'empêcher de faire part

Ch

d'informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l'enquête ;
ou

- (b) celui qui entrave délibérément l'exercice par la Banque de son droit d'examen tel que stipulé au paragraphe (e) ci-dessous ; et
- (b) rejettera la proposition d'attribution du marché si elle établit que le soumissionnaire auquel il est recommandé d'attribuer le marché est coupable de corruption, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives en vue de l'obtention de ce marché ;
- (c) outre les mesures coercitives définies dans l'Accord de Financement, pourra décider d'autres actions appropriées, y compris déclarer la passation du marché non-conforme si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l'Emprunteur ou d'un bénéficiaire du financement s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives pendant la procédure de passation du marché ou l'exécution du marché sans que l'Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de la Banque, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation , y compris en manquant à son devoir d'informer la Banque lorsqu'il a eu connaissance desdites pratiques ;
- (d) sanctionnera une entreprise ou un individu, dans le cadre des Directives Anti-Corruption de la Banque et conformément aux règles et procédures de sanctions applicables du Groupe de la Banque, y compris en déclarant publiquement l'exclusion de l'entreprise ou de l'individu pour une période indéfinie ou déterminée (i) de l'attribution d'un marché financé par la Banque ou de pouvoir en bénéficier financièrement ou de toute autre manière ; (ii) de la participation⁶ comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou prestataire de services désigné d'une entreprise par ailleurs éligible à l'attribution d'un marché financé par la Banque ; et (ii) du bénéfice du versement de fonds émanant d'un prêt de la Banque ou de participer d'une autre manière à la préparation ou à la mise en œuvre d'un projet financé par la Banque ;
- (e) exigera que les dossiers d'appel d'offres et les marchés financés par la Banque contiennent une disposition requérant des soumissionnaires (candidats/proposants), consultants, fournisseurs et entrepreneurs, sous-traitants, prestataires de services, fournisseurs, agents, et leur personnel qu'ils autorisent la Banque à inspecter⁷ les documents

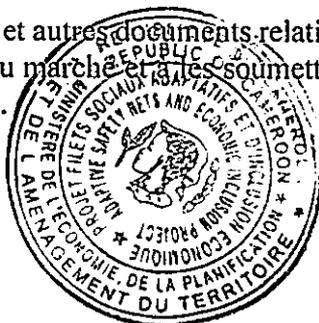
⁵ Pour écarter tout doute, les effets d'une telle sanction sur la partie concernée concernent, de manière non exhaustive, (i) le dépôt de candidature à la pré-qualification, l'expression d'intérêt pour une mission de consultant, et la participation à un appel d'offres directement ou comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur, ou prestataire dans le cadre d'un tel contrat, et (ii) la conclusion d'un avenant ou un additif comportant une modification significative à un contrat existant.

⁶ Un sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou services (différents intitulés sont utilisés en fonction de la formulation du dossier d'appel d'offres) désigné est une entreprise ou un individu qui (i) fait partie de la demande de pré qualification ou de l'offre du soumissionnaire compte tenu de l'expérience spécifique et essentielle et du savoir-faire qu'il apporte afin de satisfaire aux conditions de qualification pour une offre déterminée ; ou (ii) a été désigné par l'Emprunteur.

⁷ Les inspections menées dans ce cadre sont des vérifications sur pièces du fait de leur nature. Ils comprennent des activités de recherche documentaire et factuelle entreprises par la Banque, ou des personnes désignées par elle, afin de vérifier des aspects spécifiques relevant d'une enquête ou d'un audit, tel que l'évaluation de la véracité d'une accusation éventuelle de Fraude et Corruption, par le moyen de dispositif approprié. De telles activités

am

et pièces comptables et autres documents relatifs à la passation du marché, la sélection et/ou à l'exécution du marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.



peuvent inclure, sans limitation, d'avoir accès à des documents financiers d'une entreprise ou d'une personne et les examiner, faire des copies de ces documents selon les besoins, d'avoir accès à tous autres documents, données et renseignements (sous forme de documents imprimés ou en format électronique) jugés pertinents aux fins de l'enquête ou de l'audit et les examiner, faire des copies de ces documents selon les besoins, avoir des entretiens avec le personnel et toute autre personne, mener des inspections physiques et des visites de site, et obtenir la vérification de renseignements par une tierce partie.

Accord-Cadre Annexes



ANNEXE 1 : Besoins d'Acquisitions

Lot 1: Fourniture du matériel de travail et Equipements de Protection Individuelle pour les Phases 13 & 15 des THIMO du PFS-AIE de la région du Sud-Ouest (zone 1) en deux commandes

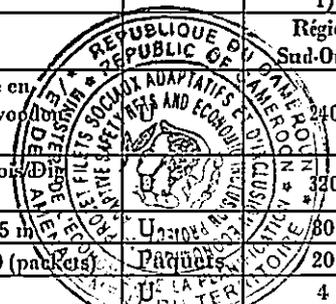
No de l'article	Description des Fournitures	Unité de mesure	Quantité indicative pour la Période spécifiées si applicable		Total indicatif des Quantités nécessaires durant l'AC	Lieu de Destination	
			Période 1 (commande 1)	Période 2 (commande 2)		Région Sud-Ouest	Région Sud-Ouest
1	Arrosoire de 11 l/Watering cans of 11L	U	80	30	110	Communes d'Alou, Konye, Eyumojock, Dikome-Balue	Communes de Limbé I, Limbé III, Buéa.
2	Balais coco/ Coconut brooms	U	160	60	220		
3	Barre à mine/crowbar	U	120	15	135		
4	Bidons de 20l/Plastic Cans of 20l	U	200	30	230		
5	Bottes/ Boots	Paires	1 600	600	2 200		
6	Brosse métallique/Ironbrush	U	8	3	11		
7	Brouettes/ Wheel barrows	U	320	120	440		
8	Burrins/Chisels	U	20	12	32		
9	Casque/Helmet	U	800	600	1 400		
10	Chasubles (gilets de sécurité)/ Chasubles (safety vests)	U	4 080	1 650	5 730		
11	Ciment epj 35/Ciment epj 35	Sacs de 50 kg	100	120	220		
12	Dame manuelle métallique/Metallic manual hand compactor	U	80	30	110		
13	Décamètre / Decametre	U	32	12	44		
14	Fer à béton de diamètre 10 mm/concrete iron	U	60	60	120		
15	Ficelles de 100m/String Lines of 100m	U	60	24	84		

No de l'article	Description des Fournitures	Unité de mesure	Quantité indicative pour la Période spécifiée si applicable		Total indicatif des Quantités nécessaires durant l'AC	Délai de livraison du Soumissionnaire	Lieu de Destination	
			Période 1 (commande 1)	Période 2 (commande 2)			Période 1 (commande 1)	Période 2 (commande 2)
			Région Sud-Ouest	Région Sud-Ouest			Région Sud-Ouest	Région Sud-Ouest
16	Fourche avec manche en bois/Pitch-fork with wooden handles	U	100	150	250	Communes d'Alou, Konye, Eyumojock, Dikome-Baloue	Communes de Limbé I, Limbé III, Buéa.	
17	Gants en cuir/Handglooves made of leather	U	1 600	600	2200			
18	Gobelets /Goblets	U	500	500	5500			
19	Haches avec manche/Axes with handles	U			75			
20	Houe avec manche en bois/Hoe with handle made of wood	U			275			
21	Lattes de 5 m/Laths of 5 m	U			140			
22	Limes/file	U			95			
23	Lunette de protection/safetyeye glasses	U			1100			
24	Machettes/Machetes	U	320	120	440			
25	Manches des pelles en bois/Wooden-Handles for shovels	U	120	45	165			
26	Manches des pioches en bois/wooden-handles for dig axes	U	120	45	165			
27	Marteau de charpentier/Carpentershammer	U	20	9	29			
28	Marteaux 500 ou 560 g/Slesh Hammer 500 or 560 g	U	40	15	55			
29	Masque de protection lavable / Washable protective mask	U	4 000	1 500	5500			
30	Massette de 10 kg/Hammer of 10 kg	U	8	3	11			
31	Mètre de 5m/5m Meter	U	60	24	84			
32	Pelles beches avec manche en bois/Shovels spades with wooden handles	U	320	120	440			

ATL

No de l'article	Description des Fournitures	Unité de mesure	Quantité indicative pour la Période spécifiée si applicable		Total indicatif des Quantités nécessaires durant l'AC	Délai de livraison du Soumissionnaire	Lieu de Destination	
			Période 1 (commande 1)	Période 2 (commande 2)			Période 1 (commande 1)	Période 2 (commande 2)
			Région Sud-Ouest	Région Sud-Ouest			Région Sud-Ouest	Région Sud-Ouest
33	Pelles rondes avec manche en bois/Round shovels with wooden handles	U	240	90	330			
34	Pioches avec manche en bois/Axes with wooden handles	U	320	120	440			
35	Planche de 5 m/Boards of 5 m	U	80	60	140			
36	Pointe 80 (paquet)/Nail 80 (packets)	Paquets	20	9	29			
37	Porte tout/truck	U	4	0	4			
38	Râteaux avec manche en bois/Rakes with handles made of wood	U	320	120	440			
39	Rouleau de fil d'attaches/Roll of tie wire	U	20	30	50			
40	Ruban de sécurité rouge blanc de 100 metres/ 100 meter red white security tape	U	160	60	220			
41	Sacs plastics biodégradables/Biodegradable plastic bags	U	80	30	110			
42	Sacs vides de 100kg/Empty bags of 100kg	U	3 200	1 200	4400			
43	Scies à métaux/Hack saw	U	8	15	23			
44	Seau maçon de 15 l/Mason Bucket of 15l	U	200	75	275			
45	Tridents avec manche en bois/Tridents with handle made of wood	U	240	120	360			
46	Truelles de maçon/Builders trowel	U	100	45	145			

20



Communes d'Alou, Konye, Eyumojock, Dikome-Balua

Communes de Limbé I, Limbé III, Buéa.

Lot 2 : Fourniture du matériel de travail et Equipements de Protection Individuelle pour les Phases 13 & 15 des THIMO du PFS-AIE de la région du Nord-Ouest (Zone 2) en deux commandes

No de l'article	Description des Fournitures	Unité de mesure	Quantité indicative pour la Période spécifiée si applicable		Total indicatif des Quantités nécessaires durant l'AC	Lieu de Destination	
			Période 1 (commande 1)	Période 2 (commande 2)		Période 1 (commande 1)	Période 2 (commande 2)
			Région du Nord-Ouest	Région du Nord-Ouest		Région du Nord-Ouest	Région du Nord-Ouest
1	Arrosoire de 11 l/Watering cans of 11L			20	100	Communes Batibo, Babessi, Njinikom, Bafut	Communes de Bamenda I Bamenda II.
2	Balais coco/ Coconut brooms			40	200		
3	Barre à mine/crowbar			10	130		
4	Bidons de 20l/Plastic Cans of 20l			20	220		
5	Bottes/ Boots			400	2000		
6	Brosse métallique/Ironbrush			2	10		
7	Brouettes/ Wheel barrows			80	400		
8	Burrins/Chisels			8	28		
9	Casque/Helmet	U	800	400	1200		
10	Chasubles (gilets de sécurité)/ Chasubles (safetyvests)	U	4 080	1 100	5180		
11	Ciment epj 35/Ciment epj 35	Sacs de 50 kg	100	80	180		
12	Dame manuelle métallique/Metallic manual hand compactor	U	80	20	100		
13	Décamètre / Decametre	U	32	8	40		
14	Fer à béton de diamètre 10 mm/concreteiron	U	60	40	100		
15	Ficelles de 100m/String Lines of 100m	U	60	16	76		
16	Fourche avec manche enbois/Pitch-fork with wooden handles	U	100	100	200		

202

No de l'article	Description des Fournitures	Unité de mesure	Quantité indicative pour la Période spécifiée si applicable		Total indicatif des Quantités nécessaires durant l'AC	Délai de livraison du Soumissionnaire	Lieu de Destination	
			Période 1 (commande 1)	Période 2 (commande 2)			Période 1 (commande 1)	Période 2 (commande 2)
			Région du Nord-Ouest	Région du Nord-Ouest			Région du Nord-Ouest	Région du Nord-Ouest
17	Gans en cuir/Handgloves made of leather	U	1 600	400	2000			
18	Gobelets /Goblets		4 000	1 000	5000			
19	Haches avec manche/Axes with handles		60	10	70			
20	Houe avec manche en bois/Hoe handle made of wood		200	50	250			
21	Lattes de 5 m/Laths of 5 m		30	40	120			
22	Limes/file		80	10	90			
23	Lunette de protection/safety eye glasses		800	200	1000			
24	Machettes/Machetes		320	80	400			
25	Manches des pelles en bois/Wooden-Handles for shovels	U	120	30	150			
26	Manches des pioches en bois/woodenhandles for dig axes	U	120	30	150			
27	Marteau de charpentier/Carpentershammer	U	20	6	26			
28	Marteaux 500 ou 560 g/Slesh Hammer 500 or 560 g	U	40	10	50			
29	Masque de protection lavable / Washable protective mask	U	4 000	1 000	5000			
30	Massette de 10 kg/Hammer of 10 kg	U	8	2	10			
31	Mètre de 5m/5m Meter	U	60	16	76			
32	Pelles boches avec manche en bois/Shovels spades with wooden handles	U	320	80	400			

Communes
Batibo, Babessi, Njinikom, Bafut

Communes de
Bamenda I
Bamenda II.

DM

No de l'article	Description des Fournitures	Unité de mesure	Quantité indicative pour la Période spécifiée si applicable		Total indicatif des Quantités nécessaires durant l'AC	Délai de livraison du Soumissionnaire	Lieu de Destination	
			Période 1 (commande 1)	Période 2 (commande 2)			Période 1 (commande 1)	Période 2 (commande 2)
			Région du Nord-Ouest	Région du Nord-Ouest			Région du Nord-Ouest	Région du Nord-Ouest
33	Pelles rondes avec manche en bois/Round shovels with wooden handles	U	240	60	300	Communes Batibo, Babessi, Njinikom, Bafut	Communes de Bamenda I Bamenda II.	
34	Pioches avec manche en bois/Dig axes with wooden handles		320	80	400			
35	Planche de 5 m/Boards of 5 m			40	120			
36	Pointe 80 (paquet)/Nail 80 (packets)			6	26			
37	Porte tout/truck			0	4			
38	Rateaux avec manche en bois/Rails with handles made of wood			80	400			
39	Rouleau de fil d'attaches/Roll of tie wire		20	20	40			
40	Ruban de sécurité rouge blanc de 100 metres/ 100 meter red white security tape	U	160	40	200			
41	Sacs plastiques biodégradables/Biodegradable plastic bags	U	80	20	100			
42	Sacs vides de 100kg/Empty bags of 100kg	U	3 200	800	4000			
43	Scies à métaux/Hack saw	U	8	10	18			
44	Seau maçon de 15 l/Mason Bucket of 15l	U	200	50	250			
45	Tridents avec manche en bois/Tridents with handle made of wood	U	240	80	320			
46	Truelles de maçon/Builders trowel	U	100	30	130			

20/1

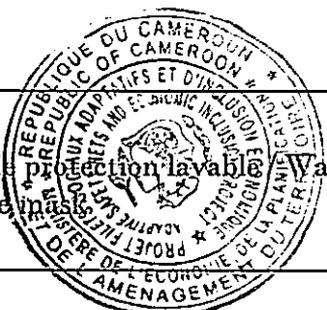
Spécifications techniques et normes détaillées

Article No.	Noms des Fournitures ou des Services connexes	Spécifications technique et normes applicables
1	Arrosoire de 11 l/Watering cans of 11L	Arrosoirs en plastique (11 L) Livré avec embout
2	Balais coco/ Coconut brooms	Balais, manche en bois, tête en paille (coco)
3	Barre à mine/crowbar	En acier Longueur 1.5 m /1.75 m En acier trempé
4	Bidons de 20l/Plastic Cans of 20l	Bidon plastique Contenance 20 litres Livre avec couvercle
5	Bottes/ Boots	-amortissante -double tecture -usage fort intemperie -style homme/femme -taille /40/41/42/43/44
6	Brosse métallique/Ironbrush	manche bois dimension 28 /30cm 4 rangees de fil de fers
7	Brouettes/ Wheel barrows	Brouette tous usages. Charge utile 100 kg. Caisse peinte 90 l, épaisseur 0,85 mm. Chassis pieds boulonnés tube peint Ø 32 mm formant butoir, avec supports caisse. Roue gonflée Ø 380 mm, jante métal à rayons, fixation par coussinets fonte. Poignées plastiques. Livrée montée Poids : 11 kg.
8	Burrins/Chisels	Burin et broche pour maçon avec poignée sécurité 310 x 16 mm
9	Casque/Helmet	Matière : Coque : Polypropylène / ABS Harnais interne en nylon un tampon de sueur interne au front
10	Chasubles (gilets de sécurité)/ Chasubles (safetyvests)	(gilets de sécurité) (tailles standards M, L, XL et XXL)
11	Ciment cpj 35/Ciment cpj 35	Ciment cpj 35, sac de 50 kgs

Article No.	Noms des Fournitures ou des Services connexes	Spécifications technique et normes applicables
12	Dame manuelle métallique/Metallic manual hand compactor	Base carre DE 25 X 25 CM fabrique a base des toles de 100/10 -ème Epaisseur Très solide et résistant Revêtue d'un antirouille poignet en tubr rond de 40/10 eme
13	Décamètre / Decametre	Longueur 30/50m Aucune conductivité électrique Largeur 13 mm Revêtement de protection en PVC
14	Fer à béton de diamètre 10 mm/concretei-ron	Barre acier crante à haute adhérence Diamètre 10 mm Torsade
15	Ficelles de 100m/String Lines of 100m	Ficelle longueur 100 m Souple légère Lavable et très résistant
16	Fourche avec manche enbois/Pitchfork with wooden handles	Hauteur manche: 100 cm Hauteur de la tête: 30 cm Largeur de la tête: 19 cm Poids tête: 1,25 kg Manche: bois d'eucalyptus
17	Gans en cuir/Handglooves made of leather	100% cuir résistant a la déchirure multi usages
18	Gobelets /Goblets	Gobelet en plastique avec paroi simple, résistants à l'usure ; Capacité de 25,30 cl, 50 cl
19	Haches avec manche/Axes with handles	Manche en bois Ne se déforme pas Tête en acier lourd trempé Longueur de manche 80/90/100 cm
20	Houe avec manche enbois/Hoe with handle made of wood	Manche en bois résistant aux déformations Longueur de manche 0.8m/ 1m /1.2 m Tête en acier trempé
21	Lattes de 5 m/Laths of 5 m	Essence : iroko ou sapellier Epaisseur : 4 mm Longueur 5 m
22	Limes/file	-Lime triangulaire -Acier au carbone de haute qualité pour affûtage permanent -Réduisant les vibrations -Design ergonomique, -Antidérapant pour un confort élevé

CRL

Article No.	Noms des Fournitures ou des Services connexes	Spécifications technique et normes applicables
23	Lunette de protection/safetyeye glasses	antibuée usage chantier et atelier
24	Machettes/Machetes	Lame en acier Poids 493 gr Manche en bois Epaisseur de lame 2.4 mm
25	Manches des pelles en bois/WoodenHandles for shovels	Manche en bois ;Longueur disponible 1m ,1.2m,
26	Manches des pioches en bois/woodenhandles for dig axes	Manche en bois ;Longueur disponible 0,6 et 0,7m
27	Marteau de charpentier/Carpentershammer	-longueur 30 mm -poids 10 gr -tête en acier trempé -manche en bois
28	Marteaux 500 ou 560 g/Slesh Hammer 500 or 560 g	Type: Marteau arrache-clous Manche synthétique Matériau tête : Métal Matériau manche : Synthétique Application: Marteler
29	Masque de protection lavable/Washable protective mask	Masque lavable Protège et filtre Anti poussiéreux Résistant aux UV
30	Massette de 10 kg/Hammer of 10 kg	manche en bois tete acier lourd 10 kg multi usage
31	Mètre de 5m/5m Meter	Mécanisme autobloquant : Utilisation main droite / main gauche. Ruban revêtu de nylon Equerre 3 rivets et renfort inox . Longueur ruban 5m
32	Pelles beches avec manche en bois/Shovels spades with wooden handles	Manche en bois résistant aux déformations Longueur de manche 0.8m/ 1m /1.2 m Tête en acier trempé
33	Pelles rondes avec manche en bois/Round shovels with wooden handles	Manche en bois résistant aux déformations Longueur de manche 0.8m/ 1m /1.2 m Tête en acier trempé



am

Article No.	Noms des Fournitures ou des Services connexes	Spécifications technique et normes applicables
34	Pioches avec manche en bois/Dig axes with wooden handles	manche en bois résistant aux déformations Longueur de manche 0.5m/ 0.7m /1 m tête en acier lourd
35	Planche de 5 m/Boards of 5 m	Longueur de planche 5m essence : sapelli ou équivalente en substance
36	Pointe 80 (paquet)/Nail 80 (packets)	Pointe longueur 80 mm En acier très résistant
37	Porte tout/truck	Porte tout « grand modèle » 110 cm de long et 88 cm de large Cadre inférieur en tube carré lourd de 30 Cadre supérieur en tube rond noir galvanisé de 15/21 minimum Manche en tube rond noir galvanisé de 20/27 Support de roue en fer plat de 60/10 Plancher en bois dur et de qualité, raboté, Capacité minimum : 300kg Deux roues de côté, avec pneus d'origine + chambre Un bras à l'arrière + timon réglable Accessoires livrables avec le porte-tout Outil trousse à outils Outil Pompe à pied manuelle
38	Rateaux avec manche en bois/Rakes with handles made of wood	Manche en bois poli Poids 1.4 kG
39	Rouleau de fil d'attaches/Roll of tie Roll of tie wire	Diamètre 1,6 mm Bobine de ml
40	Ruban de sécurité rouge blanc de 100 mètres/ 100 meter red white security tape	Ruban de sécurité rouge- blanc de 100 mètres
41	Sacs plastics biodégradables/Biodegradable plastic bags	- Sac en plastique poubelle (130 l)
42	Sacs vides de 100kg/Empty bags of 100kg	Lot 100 SACS PP neuf 60X110 cm Résistance 100 kg Toile PP tissé non laminé ourlet au top Double couture au fond

107

Article No.	Noms des Fournitures ou des Services connexes	Spécifications technique et normes applicables
43	Scies à métaux/Hack saw	Matière : métal Non aimanté
44	Seau maçon de 15 l/Mason Bucket of 15l	Volume : 15 l peut supporter mortier de 12 kgs
45	Tridents avec manche en bois/Tridents with handle made of wood	Trident Manche en bois résistant à la déformation
46	Truelles de maçon/Builders trowel	Truelle maçon ronde Lame de 16 cm Manche en bois

Plans et Dessins : Non Applicable



Liste des Plans et Dessins

N° de plan/dessin	Nom du plan/dessin	Objectif

AR

Inspection et Essais

Les inspections suivantes doivent être effectués : Vérification de conformité de type et de fonctionnalité.

Les inspections seront réalisées en présence du Fournisseur et du représentant de l'Acheteur dans les lieux de livraison ci après :

Pour le Lot N°1 :

- Commande 1 : mairies des communes *d'alou, Konye, Eyumojock, Dikome-Balue* dans la région du Sud-Ouest ;
- Commande 2 : mairies des communes de *Limbe I, Limbe III et Buea* dans la région du Sud-Ouest.

Pour le Lot N°2 :

- Commande 1 : mairies des communes de *Batibo, Babessi, Njinikom, Bafut* dans la région du Nord-Ouest ;
- Commande 2 : mairies des communes de *Bamenda I et Bamenda II* dans la région du Nord-Ouest.

Les inspections porteront sur la Vérification de conformité de type et le fonctionnement des équipements selon les spécifications techniques minimales exigées dans le DAO puis reprises dans l'accord cadre.

Toutes les observations y relatives seront consignées sur PV établi à cet effet par une commission désignée par l'acheteur.

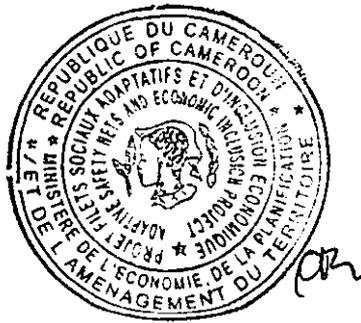
Le Chef service du Marché est le Responsable des activités THIMO du PFS-AIE.

L'Ingénieur du Marché est le Représentant du Projet dans la commune concernée.

Dans chacune des communes, la réception sera effectuée par une commission de réception constituée selon les dispositions du manuel de procédures du PFS-AIE, avec le représentant du MIN-MAP territorialement compétent comme Observateur.



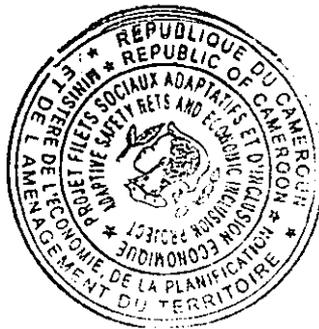
COZ



ANNEXE 2: Bordereaux de prix

[insérer les bordereaux de prix convenus]

cm



ANNEXE 3 : Formulaires de Garantie

Formulaires de Garantie pouvant être exigés lors des Commandes

1. Garantie de bonne exécution
2. Garantie de remboursement de l'avance de démarrage



am

Modèle de Garantie de Bonne Exécution (Garantie bancaire)

[Sur demande du Fournisseur, la banque (garant) remplit cette garantie de bonne exécution type conformément aux indications en italiques]

Intitulé du Marché : *[insérer l'intitulé]*

[insérer les nom de la banque et adresse de la banque d'émission]

Bénéficiaire : *[insérer les nom et adresse de l'Acheteur]*

Date : *[insérer date]*

Garantie de bonne exécution no. : *[insérer No]*

Garant: *[insérer le nom de la banque, et l'adresse de l'agence émettrice, sauf si cela figure à l'en-tête]*

Nous avons été informés que *[insérer le nom du Fournisseur]* (ci-après dénommé « le Fournisseur ») a conclu avec vous le Marché no. *[insérer No]* en date du *[insérer la date]* pour la fourniture de *[insérer la description des fournitures et services connexes]* (ci-après dénommée « le Marché »).

De plus, nous comprenons qu'une garantie de bonne exécution est exigée en vertu des conditions du Marché.

A la demande du Fournisseur, nous *[insérer le nom de la banque]* nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de *[insérer la somme en chiffres]*. Le Garant doit insérer un montant représentant le montant ou le pourcentage mentionné au Marché soit dans la (ou les) monnaie(s) mentionnée(s) au Marché, soit dans toute autre monnaie librement convertible acceptable par l'Acheteur.] *[insérer la somme en lettres]*. Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Soumissionnaire ne se conforme pas aux conditions du Marché, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ou le motif de votre demande ou du montant indiqué dans votre demande.

La présente garantie expire au plus tard le *[insérer la date]* jour de *[insérer le mois]* *[insérer l'année]*,⁸ et toute demande de paiement doit être reçue à cette date au plus tard.

⁸ Insérer la date de vingt-huit jours après la date d'achèvement prévue dans le contrat de commande. L'Acheteur doit noter qu'en cas de prolongation de la date d'achèvement du Marché, il devra demander au Garant une prolongation de la garantie. Cette demande doit être faite par écrit et avant la date d'expiration fixée dans la garantie. En préparant cette garantie, l'Acheteur pourrait envisager d'ajouter le texte suivant au formulaire, à la fin de l'avant-dernier paragraphe : "Le Garant accepte de prolonger une seule fois la présente garantie pour une période n'excédant pas [six

CM

La présente garantie est régie par les Règles uniformes relatives aux garanties sur demande de la CCI - 2010, Publication CCI no : 758, excepté le sous-paragraphe 15(a)(ii) qui est exclu par la présente.

[Insérer le nom et la fonction de la personne habilitée à signer la garantie au nom de la banque]

[Insérer la signature]

Note : Le texte en italiques doit être supprimé du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue d'en faciliter la préparation.



_____ *am*
mois] [un an], en réponse à la demande écrite du Bénéficiaire, cette demande devant être présentée au Garant avant l'expiration de la garantie.»

Modèle de Garantie de Restitution d'Avance

(Garantie bancaire sur demande)

Garant : _____ [nom de la banque et adresse de la banque émettrice et code SWIFT]

Bénéficiaire : _____ [nom et adresse de l'Acheteur]

Date : _____

Garantie de restitution d'avance No. :

Nous avons été informés que [nom du Fournisseur] (ci-après dénommé « le Donneur d'ordre ») a conclu le Marché No., avec le Bénéficiaire en date du _____ pour l'exécution de [nom du marché et description des fournitures] (ci-après dénommé « le Marché »).

De plus nous comprenons qu'en vertu des conditions du Marché, une avance d'un montant de [insérer la somme en chiffres] [insérer la somme en lettres] est versée contre une garantie de restitution d'avance.

A la demande du Donneur d'ordre, nous prenons, en tant que Garant, l'engagement irrévocable de payer au Bénéficiaire toute somme dans la limite du Montant de la Garantie qui s'élève à [insérer la somme en chiffres] [insérer la somme en lettres]. Votre demande en paiement doit comprendre, que ce soit dans la demande elle-même ou dans un document séparé signé accompagnant ou identifiant la demande, la déclaration que le Donneur d'ordre

(a) a utilisé l'avance à d'autres fins que les prestations faisant l'objet du Marché; ou bien

(b) n'a pas remboursé l'avance dans les conditions spécifiées au Marché, spécifiant le montant non remboursé par le Donneur d'ordre.

Toute demande au titre de la présente garantie doit être accompagnée par une attestation provenant de la banque du Bénéficiaire indiquant que l'avance mentionnée ci-dessus a été créditée au compte bancaire du Donneur d'offre portant le numéro _____ à [nom et adresse de la banque].

Le montant maximum de cette garantie sera progressivement réduit en proportion de la valeur des fournitures expédiées (pour les fournitures provenant de l'étranger) et/ou de la valeur des fournitures livrées au lieu de destination désigné (pour les fournitures provenant du pays de l'Acheteur), comme le prouvent la ou les copies des []¹⁰.

⁹ Le Garant doit insérer le montant représentant le montant de l'avance soit dans la (ou les) monnaie (s) mentionnée(s) au Marché pour le paiement de l'avance, soit dans toute autre monnaie librement convertible acceptable par l'Acheteur.

¹⁰ Insérer les documents d'expédition/autres documents applicables établissant la "livraison" des Fournitures conformément à l'Incoterm applicable au Marché.

Ar

La présente garantie expire au plus tard à la première des dates suivantes : à la réception d'une copie du décompte indiquant que 90 (quatre-vingt-dix) pourcent du Montant du Marché ont été approuvés pour paiement, ou à la date suivante : ____.¹¹

En conséquence, toute demande de paiement au titre de cette Garantie doit nous parvenir à cette date au plus tard.

La présente garantie est régie par les Règles Uniformes de la CCI relatives aux Garanties sur Demande (RUGD), Publication CCI no : 758, excepté le sous-paragraphe 15(a)(ii) qui est exclu par la présente..

[Signature]

Note : Le texte en italiques doit être supprimé du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue d'en faciliter la préparation.



¹¹ *Insérer la date prévue pour la réception provisoire. L'Acheteur doit prendre en compte le fait que, dans le cas de prorogation de la durée du Marché, il devra demander au Garant de prolonger la durée de la présente garantie. Une telle demande doit être faite par écrit avant la date d'expiration mentionnée dans la garantie. Lorsqu'il préparera la garantie, le Bénéficiaire peut considérer l'adjonction, à la fin de l'avant-dernier paragraphe du formulaire, de la disposition suivante: « Sur demande écrite du Bénéficiaire formulée avant l'expiration de la présente garantie, le Garant s'engage à prolonger la durée de cette garantie pour une période ne dépassant pas [six mois] [un an]. Une telle extension ne sera accordée qu'une fois. »*

ANNEXE 4: Procédure Secondaire d'Acquisition

La présente section contient les méthodes et les critères que l'Agence d'Acquisition utilisera pour mener la Procédure Secondaire d'Acquisition afin de sélectionner un Fournisseur et d'attribuer une Commande en vertu du présent Accord-Cadre.

Am



1. Procédure(s) Secondaire(s) d'Acquisition

La Procédure Secondaire d'Acquisition qui s'applique à la sélection d'un Fournisseur pour l'attribution d'une Commande subséquente en vertu du présent Accord-Cadre est: *la Sélection directe dans le cadre d'un Accord-Cadre à Fournisseur unique.*

La procédure d'application des méthodes d'acquisition décrites au paragraphe 1 ci-dessus est la suivante.

1.1 Sélection directe dans le cadre d'un Accord-Cadre à Fournisseur unique

L'Acheteur peut demander au Fournisseur d'inclure dans le Prix de la Commande, les prix de tout transport intérieur additionnel et autres services connexes dans le Pays de l'Acheteur pour acheminer les Fournitures jusqu'à leur destination finale.

L'Acheteur émettra une Commande au Fournisseur en utilisant les prix/mécanismes de tarification énoncés dans l'Accord-Cadre, Annexe 2 ou tel qu'ajusté par la formule de révision de prix convenue, le cas échéant conformément à la CAC 8, et toute modification de toute loi et réglementation conformément à la CAC 9 ; y compris, le cas échéant, les prix de tout service de transport intérieur additionnel et d'autres services connexes dans le Pays de l'Acheteur pour acheminer les Fournitures vers leur destination finale.

2. Formation de la Commande

L'Acheteur doit confirmer que le Fournisseur sélectionné continue d'être qualifié et éligible conformément à l'Accord-Cadre avant la formation de la Commande. La Commande est effectuée lorsque l'une des conditions suivantes est remplie selon la Procédure Secondaire d'Acquisition utilisée.

- 2.1 Pour une entente ~~directe~~ dans le cadre du Contrat Cadre avec Fournisseurs unique, le Marché subséquent (ou bon de commande) est conclu lorsque l'acheteur transmet, au fournisseur retenu, un Marché subséquent (ou bon de commande) pour signature et retour, et que le Marché subséquent (ou bon de commande) est signé par l'Acheteur et le Fournisseur. La date à laquelle le Marché subséquent (ou bon de commande) est formé est la date à laquelle la dernière signature est exécutée, ou la date convenue par les parties.

3. Communication de l'attribution de la Commande subséquente

L'Acheteur communiquera, en même temps que l'attribution du marché, l'attribution de la Commande à tous les Fournisseurs de l'AC pour les articles inclus dans la Commande.

La communication doit se faire par les moyens les plus rapides possibles, par exemple par courrier électronique, et doit inclure, au minimum, les informations suivantes :

- a. le nom et l'adresse du Fournisseur retenu,
- b. la quantité/le volume des Fournitures achetées;
- c. le montant (prix) de la commande,

cm

- d. un énoncé des raisons pour lesquelles le Fournisseur destinataire n'a pas été retenu.

4. Réclamation concernant l'attribution d'une Commande

Un Fournisseur non retenu peut soumettre une lettre de réclamation concernant la décision d'attribuer une Commande. Dans ce cas, le processus de dépôt d'une réclamation est le suivant : *[décrire le processus de réclamation. Au minimum, le processus devrait comprendre les éléments suivants*

- :
- la réclamation doit être adressée par écrit à l'Acheteur, par les moyens les plus rapides disponibles, par exemple par courrier électronique.
 - l'Acheteur traitera la réclamation dans un délai raisonnable.
 - la réception d'une réclamation n'interdit pas l'attribution de la Commande et aucune période d'attente ou interruption du processus ne s'appliquera.



CM

Modèle de Lettre d'Attribution de Commande

[modifier le cas échéant]

[utiliser du papier à en-tête de l'Acheteur]

[date]

À : [nom et adresse du Fournisseur]

Objet : *Notification d'Attribution de la Commande N°*

En référence à l'Accord-Cadre [insérer le numéro de référence et la date] [en cas de mise en concurrence limitée, ajouter ce qui suit : « et votre Offre de Prix [insérer le numéro de référence et la date] ayant été acceptée, »] veuillez trouver ci-joint le Marché de la Commande. Vous êtes prié de signer la Commande dans le délai de [insérer le nombre de jours].

[Supprimer si une Garantie de bonne exécution n'est pas requise : « Il vous est également demandé de fournir une Garantie de bonne exécution dans le délai de [insérer le nombre de jours], en utilisant à cette fin le formulaire de Garantie de bonne exécution joint à l'Accord-Cadre »]

Signature autorisée _____

Nom et titre du signataire _____

Nom de l'organisme : _____

Pièce jointe : Marché de Commande *cm*



Commande pour la livraison de Fournitures et Services connexes *[le cas échéant]*

Accord-Cadre (AC) :	<i>[insérer le titre abrégé de l'AC]</i>
Date de l'AC :	<i>[insérer la date de l'AC]</i>
Numéro de référence AC :	<i>[insérer le numéro de référence AC]</i>
Fournitures :	<i>[titre abrégé pour le type de Fournitures]</i>
La(les) destination(s) finale(s) est/sont :	<i>[Insérer des informations sur le(s) lieu(x) du (des) site(s), le cas échéant]</i>
Site d'inspections et d'essais	<i>[Insérer les informations, le cas échéant]</i>

Acheteur:
[Insérer le nom légal complet de l'Acheteur]
[adresse]

Fournisseur:
[Insérer le nom légal complet du Fournisseur]
[adresse]

FOURNITURES				
Code	Nom du Produit	Quantité	Prix unitaire	Total
<i>[insérer le code]</i>	<i>[description des Fournitures]</i>	<i>[nombre]</i>	<i>[prix]</i>	<i>[montant]</i>
Instructions/observations particulières :				
			Total	<i>[Insérer le montant]</i>

ah

<p>Delai(s) de livraison requis(s) selon les INCOTERMS</p>	<p>[insérer délai(s)] selon les INCOTERMS applicables</p>	
---	---	--

SERVICES CONNEXES				
Code	Nom/description du service	Quantité	Prix	Total
[insérer le code]	[Décrire les Services connexes couverts et/ou l'Annexe 1 de l'Accord-Cadre : Besoins d'Acquisitions. Le prix indiqué à l'Annexe 2 de l'Accord-Cadre ou convenu avec le Fournisseur sélectionné sera inclus dans le Prix du Marché.]	[nombre]	[prix]	[montant]
Instructions/ observations particulières :				
			Total	[insérer le montant]
Période d'achèvement requise			[insérer le point]	



1. Prix du Marché

Le Prix du Marché pour la livraison des Fournitures et des Services connexes (le cas échéant) est le suivant

Description	Montants et monnaie(s) [insérer les montants totaux des deux tableaux précédents]
Fournitures	
Services connexes [le cas échéant]	
Prix du Marché : [insérer le total pour les Fournitures et Services connexes [le cas échéant]]	

2. Documents contractuels

Les documents suivants sont réputés former et être lus et interprétés comme faisant partie du présent Marché de Commande. Le présent Marché de Commande prévaut sur tous les autres documents contractuels.

AK

- (a) Lettre d'Attribution de la Commande
- (b) Offre de Prix du Fournisseur (le cas échéant)
- (c) Additif n° ____ (le cas échéant)
- (d) Commande - Clauses du Marché

et par référence les documents suivants :

- (e) Accord-Cadre
 - (f) Annexe 1 : Besoins d'Acquisitions *[insérer les éléments pertinents de l'Annexe 1 applicables à la Commande, comme les spécifications techniques, les dessins, les inspections et les essais]*
 - (g) *[Énumérer tout autre document]*
3. En contrepartie des paiements à effectuer par l'Acheteur au Fournisseur tels que spécifiés dans le présent Marché de Commande, le Fournisseur s'engage par les présentes à l'égard de l'Acheteur à livrer les Fournitures et Services et à remédier aux défauts conformément, en tous égards, aux dispositions du Marché.
 4. L'Acheteur s'engage par la présente à payer le Fournisseur en contrepartie de la livraison des Fournitures et Services et de la correction des défauts de ceux-ci, le Prix du Marché ou toute autre somme payable en vertu des dispositions du Marché aux moments et de la manière prescrits par le Marché.

[Pour faciliter cette acquisition d'urgence, si cela est acceptable pour l'Acheteur et le Fournisseur, la signature électronique de la Commande par exemple en utilisant DocuSign, est recommandée.]

Pour et au nom de l'Acheteur

Signé : *[insérer la signature]*

en qualité de *[insérer le titre ou toute autre désignation appropriée]*

En présence de *[insérer l'identification du témoin officiel]*

Date : _____

Pour et au nom du Fournisseur

Signé : *[insérer la signature du/des représentant(s) autorisé(s) du Fournisseur]*

en qualité de *[insérer le titre ou toute autre désignation appropriée]*

en présence de *[insérer l'identification du témoin officiel]*

Date: _____



Commande - Clauses du Marché (CM)

Les Clauses du Marché ci-après de la Commande s'appliquent à la Commande effectuée en vertu de l'Accord-Cadre entre l'Acheteur et le Fournisseur.

1. Normes et spécifications

Les Fournitures et Services connexes, le cas échéant, doivent être conformes aux spécifications techniques et aux normes mentionnées dans les Spécifications techniques et, lorsqu'aucune norme applicable n'est mentionnée, la norme doit être équivalente ou supérieure aux normes officielles dont l'application est pertinente au pays d'origine des Fournitures.

2. Emballage, marquage et documentation

Le Fournisseur fournira l'emballage des Fournitures nécessaire pour éviter qu'elles ne soient endommagées ou détériorées pendant le transport vers leur destination finale. Pendant le transport, l'emballage doit être suffisant pour résister, sans limitation, à une manipulation brutale et à l'exposition à des températures extrêmes, au sel et aux précipitations, ainsi qu'à un stockage à ciel ouvert. La taille et le poids des caisses d'emballage tiennent compte, le cas échéant, de l'éloignement de la destination finale des Fournitures et de l'absence d'installations de manutention lourde à tous les points de transit.

L'emballage, le marquage et la documentation à l'intérieur et à l'extérieur des colis doivent être: *[insérer le type d'emballage requis, les marques dans l'emballage et toute la documentation requise; ou se référer aux Spécifications techniques]*

3. Transport

La responsabilité du transport des Fournitures est comme spécifié dans les Incoterms applicables spécifiés dans l'Accord-Cadre.

Si non en conformité avec les Incoterms, la responsabilité des transports sera la suivante : *Le Fournisseur est tenu, en vertu du Marché, de transporter les Fournitures vers un lieu spécifié de destination finale dans le Pays de l'Acheteur, défini comme le lieu d'utilisation des fournitures. Le transport vers le lieu de destination dans le Pays de l'Acheteur, y compris l'assurance et le stockage, tel que spécifié dans le Marché, sera organisé par le Fournisseur, et les frais connexes seront inclus dans le Prix du Marché.*

4. Documents d'expédition et autres documents : Non Applicable

[Modifier selon qu'il convient]

Les détails des documents d'expédition et autres documents à livrer par le Fournisseur sont les suivants: *[insérer les documents requis, tels qu'un connaissance négociable, une lettre de transport maritime non négociable, une lettre de transport aérien, une lettre de voiture ferroviaire, une lettre de voiture routière, un certificat d'assurance, un certificat de garantie du fabricant ou du fournisseur, un certificat d'inspection délivré par un organisme d'inspection désigné, les détails d'expédition de l'usine du fournisseur, etc.]*

Les documents ci-dessus devront être reçus par l'Acheteur :

- (a) avant l'arrivée des Fournitures, si le mode de paiement est par lettre de crédit si spécifié dans les Modalités de Paiement ci-dessous. Si les documents ne sont pas reçus avant

Ch

l'arrivée des Fournitures, le Fournisseur sera responsable de tous les frais qui en découlent; ou autrement;

(b) à l'expédition.]

5. Modalités de Paiement

Le mode et les conditions de paiement au Fournisseur en vertu de la Commande sont les suivants :

L'Acheteur ne doit pas traiter les paiements en utilisant la méthode de décaissement par paiement direct, telle que définie dans les Directives de Décaissement pour le Financement de Projets d'Investissement de la Banque mondiale.

Paiement des Fournitures livrées de l'étranger:

[Choisissez l'option applicable et supprimez l'autre]

[Option 1- pour les paiements effectués selon la méthode de décaissement par paiement direct]:

Le paiement de la partie en monnaies étrangères sera effectué en Francs CFA XAF de la manière suivante :

(i) Acompte:

- Dix (10) pour cent du prix du Marché doivent être payés, dans les dix (10) jours suivant la signature du Marché et sur présentation d'une facture pour le montant;
- Trente (30) pour cent du prix du Marché doivent être payés dans les vingt (20) jours suivant la signature du Marché et sur présentation d'une facture et d'une garantie bancaire sur demande d'un montant équivalent valable jusqu'à ce que les Fournitures soient livrées et sous la forme d'une garantie de remboursement d'avance jointe à l'Accord-Cadre ou une autre forme acceptable pour l'Acheteur.

(ii) Lors de l'expédition : Cinquante (50) pour cent du Prix du Marché des Fournitures expédiées doivent être payés, dans les 15 jours suivant la remise des documents spécifiés sous Expédition et autres documents ci-joints.

(iii) Lors de l'acceptation : Dix (10) pour cent du prix du Marché des Fournitures reçues doivent être payés dans les quinze (15) jours suivant la réception des Fournitures sur présentation de la facture supportée par le certificat d'acceptation délivré par l'Acheteur.

Le paiement de la partie en monnaie locale doit être effectué en *[indiquer la monnaie]* dans les quinze (15) jours suivant la présentation de la facture supportée par un certificat de l'Acheteur déclarant que les Fournitures ont été livrées et que tous les autres services contractuels ont été exécutés.]

[Option 2- pour les paiements par lettre de crédit]

Le paiement de la partie en monnaies étrangères sera effectué en ___ ___ *[monnaie du prix du Marché]* de la manière suivante :

- (i) Acompte : Dix (10) pour cent du Prix du Marché seront payés dans les quinze (15) jours suivant la signature du Marché, et sur présentation de la facture. AM

- (ii) À l'expédition : Quatre-vingts (80) pour cent du Prix du Marché des Fournitures expédiées seront payés par lettre de crédit confirmée irrévocable ouverte en faveur du Fournisseur dans une banque de son pays, sur présentation des documents spécifiés dans les Documents d'expédition et autres documents indiqués dans la présente.
- (iii) Lors de l'acceptation : Dix (10) pour cent du Prix du Marché des Fournitures reçues seront payés dans les quinze (15) jours suivant la réception des Fournitures sur présentation de la facture supportée par le certificat d'acceptation délivré par l'Acheteur.

Le paiement de la partie en monnaie locale doit être effectué en _____ [monnaie] dans les quinze (15) jours suivant la présentation de la facture supportée par un certificat de l'Acheteur déclarant que les Fournitures ont été livrées et que tous les autres Services contractuels ont été exécutés.

Paiement des Fournitures et Services fournis depuis le Pays de l'Acheteur :

Le paiement des Fournitures et Services fournis à partir du Pays de l'Acheteur sera effectué en Francs CFA XAF, comme suit :

Le mode et les conditions de paiement au Fournisseur dans le cadre du Marché subséquent (ou bon de commande) sont les suivants :

L'Acheteur convient de payer au fournisseur, au titre de la fourniture des articles d'un Bon de Commande et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le Prix des fournitures listées dans le Bon de Commande conformément aux tarifs de l'offre (Ces prix ne sont pas révisables) ainsi qu'il suit :

- 100% du montant Toutes Taxes comprises de chaque Bon de Commande, payable par le Crédit N° 70480-CM par 3 virements :
 - (i) Le premier virement représentant le Net à percevoir en faveur de _____, BP _____, au compte _____ domicilié à _____, agence de _____ à la fin de la fourniture des articles relatifs au Bon de Commande considéré.
 - (ii) Le deuxième représentant l'Impôt sur le Revenu (IR) retenu à la source et payé directement par l'acheteur aux autorités fiscales ;
 - (iii) Le troisième représentant la TVA retenu à la source et payé directement par l'acheteur aux autorités fiscales.
- Les factures découlant de chaque Bon de Commande seront libellées Hors Taxes et Toutes Taxes Comprises.
- Le Prestataire recevra pour chaque facture de paiement, une attestation de retenue générée à partir du système informatique de l'administration fiscale.

Le Prestataire livre les fournitures ou exécute les services conformément à son offre et au Bon de Commande.

Le délai de livraison maximum pour un Bon de Commande est de 30 jours à compter de la notification d'un Bon de Commande.

La livraison est attestée par l'Acheteur au profit du Fournisseur. *al*

Les paiements seront effectués après présentation, par le Fournisseur, d'une facture en double exemplaire accompagnée du Bon de Commande correspondant, du bordereau de livraison et du Procès-Verbal de réception des fournitures correspondant au Bon de Commande. Les paiements auront lieu, au plus tard trois semaines après la présentation de ces documents.

L'Acheteur ne doit pas traiter les paiements selon la méthode de décaissement du paiement direct, tel que défini dans les Lignes directrices de la Banque mondiale sur les décaissements pour le financement des projets d'investissement.

6. Garantie de bonne exécution

Le Fournisseur devra fournir une Garantie de bonne exécution pour l'exécution du Marché, dans le délai indiqué dans la Lettre d'Attribution de la Commande, en utilisant à cette fin, le formulaire de Garantie de bonne exécution joint au Contrat-Cadre.

Le montant de la Garantie de bonne exécution sera payable à l'Acheteur à titre d'indemnisation pour toute perte résultant du non-respect par le Fournisseur de ses obligations en vertu du Marché.

Le montant de la Garantie de bonne exécution sera : 10 % du Prix du Marché ; libellé dans la ou les monnaie(s) du Marché ou dans une monnaie librement convertible acceptable pour l'Acheteur. La Garantie de bonne exécution devra être conforme au formulaire joint à l'Accord-Cadre.

La Garantie de bonne exécution sera libérée par l'Acheteur et retournée au Fournisseur au plus tard quatorze (14) jours suivant la date d'achèvement des obligations de prestation du Fournisseur en vertu du Marché, y compris toute obligation de garantie, sauf indication contraire."

7. Taxes et impôts

Pour les Fournitures fabriquées en dehors du Pays de l'Acheteur, le Fournisseur sera entièrement responsable de toutes les taxes, droits de timbre, droits de licence et autres prélèvements imposés en dehors du Pays de l'Acheteur.

Pour les Fournitures fabriquées dans le Pays de l'Acheteur, le Fournisseur sera entièrement responsable de toutes les taxes, droits, frais de licence, etc., encourus jusqu'à la livraison des Fournitures à l'Acheteur.

Pour les Fournitures fabriquées en dehors du Pays de l'Acheteur, l'Acheteur supportera et paiera tous les droits de douane et les droits d'importation sur les Fournitures. Pour les Fournitures déjà importées, pour permettre le remboursement au Fournisseur et/ou le paiement aux organismes compétents, le cas échéant, le Fournisseur doit fournir les justificatifs documentaires sur les droits de douane et autres taxes à l'importation déjà payés ou à payer sur les Fournitures.

L'Acheteur supportera et paiera toute taxe de vente du Pays de l'Acheteur et autres taxes pouvant être payables sur les Fournitures.

Si des exonérations, des réductions, des abattements ou des privilèges fiscaux peuvent être disponibles au Fournisseur dans le Pays de l'Acheteur, l'Acheteur fera de son mieux pour

am

permettre au Fournisseur de bénéficier de ces réductions d'impôt, dans toute la mesure autorisée.

8. Assurance

La couverture d'assurance doit être celle spécifiée dans les Incoterms applicables spécifiés dans l'Accord-Cadre.

9. Garantie

Outre les obligations générales de garantie spécifiées dans l'Accord-Cadre:

La garantie reste valable pendant *[insérer le nombre]* mois après que les Fournitures, ou toute partie de celles-ci selon le cas, ont été livrées et acceptées à la destination finale, ou pendant *[insérer le nombre]* mois après la date d'expédition du port ou du lieu de chargement dans le pays d'origine, selon la période la plus courte.

Le délai de réparation ou de remplacement après notification du défaut par l'Acheteur est de *[insérer le nombre]* jours. Si, après avoir été avisé, le Fournisseur ne remédie pas au défaut dans ce délai, l'Acheteur peut prendre dans un délai raisonnable les mesures correctives nécessaires, aux risques et aux frais du Fournisseur et sans préjudice de tout autre droit que l'Acheteur pourrait avoir contre le Fournisseur en vertu du Marché.

Aux fins de la garantie, le(s) lieu(x) de destination(s) finale(s) sera (seront) tel(s) qu'indiqué(s) dans le présent Marché de Commande.

10. Pénalités et primes

Sauf dans les cas prévus par l'Accord-Cadre en cas de force majeure, si le Fournisseur ne livre pas tout ou partie des Fournitures à la (aux) Date/s de livraison ou n'exécute pas les Services connexes dans le délai spécifié dans le Marché, l'Acheteur peut, sans préjudice de tous ses autres recours en vertu du Marché, déduire du Prix du Marché, des pénalités de retard.

Les pénalités de retard seront de *a) 1/1000^e* du montant TTC du marché par jour calendaire de retard du 1^{er} au 30^{ème} jour, au delà du délai contractuel fixé par le marché ; et *b) 1/1000^e* du montant TTC du marché par jour calendaire de retard au delà du 30^{ème} jour de retard jusqu'à la livraison ou l'exécution effective.

Le montant maximal des pénalités de retard sera de 10 % du Prix du Marché. Une fois le maximum atteint, l'Acheteur peut résilier la Commande conformément à la disposition de l'Accord-Cadre.

11. Ordres de modification et Avenants au Marché

L'Acheteur peut à tout moment ordonner au Fournisseur, par voie de notification, d'apporter des modifications de la Commande dans l'un ou plusieurs des éléments suivants :

- (a) les dessins, conceptions ou spécifications, lorsque les Fournitures à livrer en vertu de la Commande doivent être fabriquées spécifiquement pour l'Acheteur;
- (b) la méthode d'expédition ou d'emballage;
- (c) le lieu de livraison; et
- (d) les Services connexes à fournir par le Fournisseur.

Si un tel changement entraîne une augmentation ou une diminution du coût ou du temps requis pour l'exécution par le Fournisseur de toute disposition du Marché, un ajustement équitable sera effectué dans le prix de la Commande ou dans le calendrier de livraison/d'achèvement, ou les deux, et le Marché de la Commande sera modifié en conséquence. Toute réclamation du Fournisseur pour ajustement en vertu de la présente Clause doit être formulée dans les vingt-huit (28) jours suivant la date de réception par le Fournisseur de l'ordre de modification de l'Acheteur.

Les prix facturés par le Fournisseur pour tout Service connexe qui pourrait être nécessaire mais qui n'a pas été inclus dans le Marché de la Commande doivent être convenus à l'avance par les parties et ne doivent pas dépasser les tarifs en vigueur facturés à d'autres parties par le Fournisseur pour des services similaires.

12. Prolongations de délai

Si, à tout moment au cours de l'exécution de la Commande, le Fournisseur ou ses sous-traitants devaient rencontrer des conditions empêchant la livraison en temps voulu des Fournitures ou l'achèvement des Services connexes, le Fournisseur notifiera rapidement l'Acheteur du retard par écrit, de sa durée probable et de sa cause. Dès que possible après réception de la notification du Fournisseur, l'Acheteur évaluera la situation et pourra, à sa discrétion, prolonger le délai d'exécution du Fournisseur, auquel cas la prolongation sera ratifiée par les parties par avenant au Marché.

Sauf en cas de Force Majeure, tel que prévu dans l'Accord-Cadre, un retard du Fournisseur dans l'exécution de ses obligations de Livraison et d'Achèvement rendra le Fournisseur passible du paiement des pénalités de retard spécifiées ci-dessus, sauf si une prolongation de délai est convenue.

13. Règlement des Différends relatifs à la Commande

Comme indiqué dans les dispositions de l'AC, l'Acheteur et le Fournisseur feront tout leur possible pour résoudre à l'amiable par négociation informelle directe et, si nécessaire, par l'intermédiaire d'un conciliateur, tout désaccord ou différend survenant entre eux en vertu ou en relation avec la Commande.

Si, après vingt-huit (28) jours, les parties n'ont pas réussi à résoudre leur différend par une telle consultation mutuelle et une telle conciliation le cas échéant, l'Acheteur ou le Fournisseur peut notifier à l'autre partie son intention d'entamer un arbitrage, comme prévu ci-après, quant à la question en litige, et aucun arbitrage à l'égard de cette question ne peut être entamé à moins qu'une telle notification ne soit donnée. Tout différend ou différend à l'égard duquel une notification d'intention d'engager un arbitrage a été donnée conformément à la présente disposition sera définitivement réglé par arbitrage. L'arbitrage peut être entamé avant ou après la livraison des Fournitures en vertu du Marché. La procédure d'arbitrage se déroulera conformément aux règles de procédure spécifiées ci-dessous.

Nonobstant toute référence à l'arbitrage dans les présentes,

(a) les parties continueront d'exécuter leurs obligations respectives en vertu du Marché, à moins qu'elles n'en conviennent autrement ; et C

(b) l'Acheteur doit payer au Fournisseur toute somme due au Fournisseur.

(a) Marché avec un Fournisseur étranger :

Tous les litiges découlant du présent Marché ou en relation avec celui-ci seront définitivement réglés conformément au Règlement d'Arbitrage de la Chambre de Commerce internationale par un ou plusieurs arbitres nommés conformément audit Règlement.

(b) Marché avec un Fournisseur ressortissant du Pays de l'Acheteur :

En cas de litige entre l'Acheteur et un Fournisseur ressortissant du Pays de l'Acheteur, le litige sera soumis à l'arbitrage conformément aux lois du Pays de l'Acheteur. *CF*

